



# Étude de préfiguration d'un centre de soins à la faune sauvage et de gestion des espèces exotiques envahissantes en Martinique

BOUAZIZ Myriam, DUPORGE Nathalie – Mai 2021

  
**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Martinique

Myriam BOUAZIZ

Nathalie DUPORGE

-----  
Etude de préfiguration d'un centre de soins à la faune sauvage et de gestion des espèces exotiques envahissantes en Martinique

-----  
Mai 2021

Auteurs :

Myriam BOUAZIZ & Nathalie DUPORGE



Quartier Pointe la Rose - 97231 Le Robert  
myriam@bouaziz.org  
+33 (0)7 82 91 96 92

NATHALIE DUPORGE   
*Biodiversité. Expertise. Pédagogie*

*Zoologue Capacitaire  
Conservation des milieux et des espèces*

[nathalie.duporge972@gmail.com](mailto:nathalie.duporge972@gmail.com)

06.68.51.31.13 / Le Carbet - Martinique



Crédits photos : Myriam BOUAZIZ pour la frise p.1, Nathalie DUPORGE ou précisés si extérieurs.

Citation :

**Bouaziz M. & Duporge N., 2021** – Etude de préfiguration d'un centre de soins à la faune sauvage et de gestion des espèces exotiques envahissantes en Martinique. DEAL Martinique – Myriam BOUAZIZ, 85 p.

## *Remerciements*

Nous tenons à remercier l'ensemble des institutions qui ont initiées et accompagnées la bonne réalisation de cette étude, et particulièrement :

- M<sup>me</sup> Julie GRESSER, chargée de mission « Faune terrestre et tortues marines », et M<sup>me</sup> Clarisse COURTY, chargée de mission « Espèces exotiques envahissantes », de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Martinique pour leur volonté de voir émerger une réponse structurée aux cas de détresse de la faune sauvage et à la question complexe de la gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- L'ensemble des membres du Comité Consultatif ayant participé, directement en réunion, par entretien téléphonique ou par retour de mail, à ces échanges dans une démarche collaborative et un état d'esprit constructif autour de la cause des animaux sauvages en détresse pour laquelle ils sont engagés sur le territoire ;
- M. Christian AUDINAY pour la visite des Jardins de la Mer à Sainte-Anne ;
- L'ensemble des structures et centres de soins consultés qui ont consacré un temps précieux à compléter le questionnaire d'enquête ô combien exhaustif, témoignant leur besoin d'échanger sur leurs engagement et problématiques, et parfois, d'apporter des précisions complémentaires, de partager des documents techniques et des informations confidentielles pour nous permettre de prendre le pouls de leurs conditions réelles d'exercice ;
- M. François-Xavier COUZI de la SEOR pour son intervention lors de la réunion restitutive de ces travaux auprès du Comité Consultatif depuis un fuseau horaire lointain, la mise en relation avec le Réseau des Centres de Soins à la Faune Sauvage et sa proposition d'accompagnement d'une prochaine démarche en Martinique ;
- M<sup>me</sup> Manon TISSIDRE, Coordinatrice du Réseau des Centres de Soins à la Faune Sauvage, pour avoir répondu présente à notre sollicitation de témoigner lors de la réunion de restitution auprès du Comité Consultatif afin d'apporter un éclairage élargi sur le contexte actuel des centres de soins nationaux et une mise en perspective avec des travaux analogues en Bretagne.

*Myriam et Nathalie*

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>- 5 -</b>
<b>I. Contexte et objectifs de l'étude</b>	<b>- 6 -</b>
a. Cadre de l'étude	- 6 -
b. Problématiques locales	- 6 -
c. Objectifs de l'étude	- 7 -
<b>II. Méthodologie</b>	<b>- 8 -</b>
a. Consultation locale : ressources disponibles vs. besoins du territoire	- 8 -
b. Compilation de retours d'expérience : enquêtes en ligne	- 9 -
c. Mise en perspective	- 10 -
d. Préfiguration	- 10 -
<b>III. Résultats</b>	<b>- 12 -</b>
a. Objectifs d'un centre de soins	- 12 -
b. Cadres réglementaires	- 14 -
c. Comité Consultatif et description du contexte local	- 17 -
d. Résultats d'enquête auprès de structures extérieures	- 31 -
<b>IV. Analyse &amp; outils de préfiguration</b>	<b>- 51 -</b>
a. Analyse générale du contexte	- 51 -
Fonctionnement	- 51 -
Volumes	- 52 -
Besoins prioritaires	- 53 -
b. Options par problématique	- 53 -
c. Scénarii de préfiguration	- 55 -
d. Adéquation au territoire : notation et pondération	- 58 -
<b>V. Préconisations &amp; perspectives</b>	<b>- 60 -</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>- 64 -</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>- 66 -</b>
<b>Annexes</b>	<b>- 67 -</b>

## LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1 - Outil d'aide à la décision - la matrice AFOM _____	- 10 -
Figure 2- Caractérisation des typologies des répondants pour les institutions historiques interrogées _____	- 19 -
Figure 3 - Evaluation interne par statuts des personnels concernés au sein des structures interrogées _____	- 19 -
Figure 4 - Typologie des institutions du Comité Consultatif concernées par des signalements FSD _____	- 20 -
Figure 5 - Origine des appels reçus pour signalement FSD _____	- 20 -
Figure 6 - Typologie des prises en charge FSD proposées par les institutions répondantes _____	- 21 -
Figure 7 - Evaluation des volumes annuels de signalements FSD auprès des acteurs concernés _____	- 21 -
Figure 8 - Estimation cumulée des cas recensés annuellement en moyenne par les acteurs répondants _____	- 22 -
Figure 9 - Caractérisation des taxons ou espèces concernées par les signalements aux répondants _____	- 22 -
Figure 10 - Taxons ou espèces occurrentes auprès des acteurs historiques interrogés _____	- 23 -
Figure 11 - Causes anthropiques de détresse animale relevées par les acteurs historiques _____	- 24 -
Figure 12 - Causes naturelles de détresse animale relevées par les acteurs historiques _____	- 24 -
Figure 13 - Typologie des acteurs historiques concernés par des signalements EEE _____	- 25 -
Figure 14 – Nombre d'acteur historiques par typologie d'appelants pour les signalements EEE _____	- 25 -
Figure 15 - Evaluation des volumes annuels de cas de signalement EEE reçus par les acteurs concernés _____	- 26 -
Figure 16 - Caractérisation des typologies historiques des signalements EEE _____	- 26 -
Figure 17 - Propositions historiques de prise en charge EEE proposés par les acteurs concernés _____	- 27 -
Figure 18 - Estimation du nombre annuel de signalement EEE pour tous acteurs historiques cumulés _____	- 27 -
Figure 19 – Caractérisation des taxons ou espèces historiquement reportés comme signalements EEE _____	- 28 -
Figure 20 - Evaluation des volumes annuels historiques de demande de placement d'animaux de saisie _____	- 29 -
Figure 21 - Evaluation des cumuls annuels auprès de répondants _____	- 29 -
Figure 22 - Capacités d'accueil en simultané pour les centres interrogés _____	- 32 -
Figure 23 - Capacités d'accueil annuelle cumulée pour les centres interrogés _____	- 32 -
Figure 24 - Relation des emprises foncières des centres avec leur capacité d'accueil simultanée _____	- 33 -
Figure 25 - Surfaces dédiées aux bâtiments sur les sites concernés _____	- 33 -
Figure 26 - Superficies dédiées aux installations extérieures pour les sites concernés _____	- 34 -
Figure 27 - Facteurs de dimensionnement évoqués les plus importants par les structures répondant _____	- 35 -
Figure 28 - Corrélation entre le cumul annuel des cas pris en charge et la durée d'existence de la structure _____	- 36 -
Figure 29 - Typologie des causes de détresse anthropiques _____	- 36 -
Figure 30 - Typologie des causes de détresse anthropiques _____	- 37 -
Figure 31 - Détail des statuts de personnel des structures enquêtées _____	- 39 -
Figure 32 - Détail des différents parcours du personnel employé dans les structures enquêtées _____	- 40 -
Figure 33 - Structures d'hébergement des animaux recueillis des centres de soins enquêtés _____	- 41 -
Figure 34 - Répartition des équipements des centres de soins enquêtés par type de centres (taxons) _____	- 41 -
Figure 35 - Répartition du matériel de contention des centres enquêtés par type de centres (taxons) _____	- 42 -
Figure 36 - Contraintes des structures recensées à la création de l'unité d'accueil _____	- 42 -
Figure 37 - Répartition des frais de fonctionnement hors structures publiques _____	- 43 -
Figure 38 - Caractérisation des types de dons reçus par les structures de soins enquêtées _____	- 44 -
Figure 39 - Etapes des protocoles de rapatriement par structures _____	- 49 -
Figure 40 - Schéma synthétique illustrant le fonctionnement actuel de prise en charge FSD en Martinique _____	- 51 -
Figure 41 - Schéma de principe d'une prise en charge FSD optimisée pour la Martinique _____	- 52 -
Tableau 1 - Bilan de caractérisation du contexte local _____	- 30 -
Tableau 2 - Bilan des structures enquêtées pour le déploiement d'une structure de soins _____	- 50 -
Tableau 3 – Option de préfiguration par problématique & taxon _____	- 54 -
Tableau 4 - Matrice de sélection des scénarii envisagés _____	- 58 -
Tableau 5 - Définition, notation et pondération des critères de sélection _____	- 58 -
Tableau 6 - Matrice de sélection pondérée des scénarii envisagés _____	- 59 -
Tableau 7 - Exemples de leviers financiers envisageables en fonction des problématiques _____	- 62 -

## INTRODUCTION

Il y a près de 15 ans, la Martinique voyait se réunir des associations, vétérinaires, structures animalières d'accueil du public et Services de l'Etat pour initier la mise en œuvre de centres de soins à la faune sauvage. Deux structures distinctes devaient se mettre en place, l'une dédiée à la faune terrestre et l'autre à la faune marine. L'objectif de ces structures était bien de répondre à une problématique toujours actuelle : fournir des solutions aux particuliers qui retrouvent des animaux blessés de la faune sauvage mais également apporter des solutions de placement pour les saisies douanières. Les mesures législatives finalisées à l'époque sur la gestion des catastrophes de type marée noire (outils POLMAR) ainsi que l'analogie des cas de figure avec la Guadeloupe étaient alors perçus comme des opportunités sur lesquelles s'appuyer pour lancer la démarche en Martinique. Cependant, certains freins étaient alors identifiés pour planifier cette organisation régionale par le déploiement d'un « centre de tri ». Faute de ressources humaines et de financements dédiés, les travaux préliminaires de faisabilité n'ont pas pu être conduits pour notamment, identifier les espèces concernées et dimensionner les besoins fonciers et matériels. Le dossier n'a finalement pas abouti et le projet n'a jamais vu le jour.

Au regard de ce premier essai non marqué et de l'évolution récente de la législation locale sur les espèces exotiques, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Martinique relance, en 2020, une consultation sur cette problématique pour la réalisation d'une étude, cette fois-ci de préfiguration, d'un centre de soins et de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) en Martinique. Cette nouvelle démarche témoigne de la nécessité toujours présente, voire grandissante, de considérer la recherche de solutions structurées et pertinentes, à hauteur des besoins du territoire.

Ainsi, cette étude, à large visée par la considération de trois problématiques – faune sauvage en détresse, EEE et saisies –, a été menée d'août 2020 à avril 2021. Elle n'a considéré que les éléments de préfiguration et non de faisabilité pour le territoire, c'est-à-dire qu'elle vise à émettre des préconisations stratégiques en lien avec les acteurs engagés en Martinique.

Pour ce faire, un Comité Consultatif a été rassemblé en novembre 2020 afin de dresser l'état des lieux du fonctionnement de la prise en charge des cas de détresse et de la gestion des EEE sur le territoire. Il a permis de compiler les acteurs et données historiques des cas de détresse, d'évaluer les ressources disponibles et en place et ainsi, d'identifier l'ensemble des besoins et manquements de l'organisation actuelle. Un travail d'enquêtes auprès de dix structures de soins analogues, en France métropolitaine et dans d'autres territoires ultra-marins, a ensuite permis de définir des indicateurs de dimensionnement d'une structure de soins et de mettre en lumière des axes prioritaires et des bonnes pratiques, de la conception au fonctionnement de la structure. La mise en parallèle des besoins et ressources du territoire martiniquais avec les indicateurs décrits et les bonnes pratiques identifiées a permis la proposition d'un ensemble de scénarii préfiguratifs. Chaque scénario a pu être noté en fonction de critères d'adéquation au territoire, eux-mêmes pondérés en fonction des priorités et capacités de mise en œuvre. Il a alors été proposé des scénarii privilégiés à mettre en œuvre, soumis à l'avis des membres du Comité Consultatif, réunis une seconde fois en mars 2021. A l'issue de cette restitution, les acteurs du territoire ont pu se positionner sur les scénarii favorisés. Un ensemble de perspectives est alors proposé à la DEAL Martinique pour donner suite à ces travaux préliminaires et engager la coordination des acteurs mobilisés.

# I. Contexte et objectifs de l'étude

## a. Cadre de l'étude

La DEAL Martinique a lancé une consultation en juin 2020 pour la réalisation d'une étude préfiguration d'un centre de soins et de gestion des EEE, en vue de répondre aux sollicitations concernant la faune sauvage blessée et la prise en charge des EEE récupérées ou divagantes sur le territoire.

Dans le cadre de cette consultation, la DEAL Martinique considère bien un centre de soins dans son seul but autorisé par la législation afférente, à savoir de restituer à la nature des animaux en bonne santé lorsqu'ils en ont été retirés ou blessés, le plus souvent par l'activité humaine. L'ensemble des taxons, terrestres et marins, sont considérés. L'intérêt d'une telle structure est appuyé par son rôle dans la conservation des espèces à fort enjeux de conservation à l'échelle individuelle pour une intégration à l'échelle spécifique, voire écosystémique ; par son rôle de sensibilisation du public et par la veille sanitaire territoriale qu'il est susceptible de proposer. Un centre de soins est considéré comme un acteur majeur dans la protection de l'environnement. Il est reconnu un ensemble d'atteintes, d'ordre anthropique et naturel, sur la faune sauvage desquelles est estimée une forme de responsabilité des Services de l'Etat face à la recherche de solutions quand ces animaux sont retrouvés par les citoyens.

Régulièrement sollicitée par ailleurs pour la prise en charge d'Espèces Exotiques Envahissantes sur le territoire, la DEAL Martinique souhaite initier des réflexions sur les solutions pratiques qui pourraient être déployées pour apporter une réponse efficace aux sollicitations. L'évolution récente de la réglementation sur les EEE insulaires vise en effet à protéger plus efficacement le milieu des impacts de ces espèces envahissantes, mais les moyens dédiés sur le territoire semblent limités et la DEAL s'interroge sur la pertinence de la mise en œuvre d'un centre de gestion des EEE.

Lancée en août 2020, sur une durée de 9 mois, cette étude a été conduite par un Groupement Momentané d'Entreprise (GME), composée de deux partenaires locales : Nathalie DUPORGE et Myriam BOUAZIZ, consultant indépendantes en biodiversité et gestion de la faune sauvage naturelle et captive.

## b. Problématiques locales

La faune sauvage de Martinique subit des atteintes : il est souvent fait mention d'animaux blessés ou en détresse retrouvés par les citoyens. Certains groupes d'espèces semblent plus concernés : oiseaux terrestres, dont rapaces, et marins, chauve-souris et manitous (*Didelphis marsupialis*). Ces cas de détresse ne semblent pas isolés, même si, à ce jour, il n'est pas possible d'en donner une estimation précise. Les citoyens, désireux de bien faire, se retrouvent souvent sans réponse adaptée faute de solutions de prise en charge et finissent par agir, sans le vouloir, dans le désintérêt des individus en détresse. La solution de la mise à mort est souvent la seule proposée mais ne semble pas acceptable par le citoyen qui ressent un devoir de prise en charge, soit parce qu'il est directement impliqué dans la détresse, soit parce qu'il est déjà sensibilisé à la protection de la biodiversité. Mais sans structure de soins dédiée à la faune sauvage sur le territoire, la prise en charge par un vétérinaire reste très souvent aux frais du citoyen. Ce caractère sporadique et coûteux rend l'action limitante et possiblement inefficace par sa disparité de réponses et l'impossibilité de suivre l'intervention jusqu'au relâcher.

Également, avec l'évolution récente de la réglementation sur les EEE [1], de nouvelles problématiques émergent quant aux solutions envisageables pour les citoyens [2, 3]. Ces espèces sont interdites d'introduction, de détention et de relâcher dans le milieu naturel. Et sur le territoire insulaire martiniquais, plusieurs espèces sont déjà identifiées par le législateur, sans solution pratique de leur prise en charge à ce jour. : iguane rayé, mangouste indienne, tortue de Floride et perruche à collier notamment. Mais alors comment aiguiller en l'état un particulier qui se retrouve face à un de ces individus ? Quelles solutions lui proposer ? A l'heure actuelle, les seules solutions envisagées en Martinique pour ces espèces sont le placement en établissement de conservation ou la mise à mort, qui ne peuvent être orchestrées directement par les citoyens eux-mêmes.

Ainsi, la DEAL Martinique souhaite connaître la pertinence de développer une telle structure en Martinique, concernant potentiellement les soins à la faune sauvage et la gestion des EEE, et s'intéresse plus globalement à la prise en charge des animaux retrouvés par les citoyens, en coordination avec les autres actions du territoire sur ces espèces (réseaux échouages, actions inscrites aux Plans Nationaux d'Actions, etc.). Les solutions proposées seront différentes en fonction du statut des espèces mais il est reconnu une problématique commune de prise en charge dans la mesure où le citoyen n'est pas toujours à même d'évaluer par lui-même le devenir d'un individu.

Il est également estimé que le placement des animaux saisis par la police de l'environnement pourrait trouver écho à cette démarche dans la mesure où ces cas de figure manquent aussi souvent de solutions pour du placement temporaire et de longue durée [4].

### c. Objectifs de l'étude

Cette étude a donc vocation à dresser un état des lieux préliminaire plus exhaustif en ce qui concerne les problématiques posées, à apporter des éléments de préfiguration et à émettre des recommandations stratégiques pour le territoire. Il est porté une attention particulière à la distinction avec une étude de faisabilité qui reprendrait des éléments factuels et chiffrés de dimensionnement. L'étude de préfiguration demandée vise à répondre à la question de la pertinence de la mise en place d'un tel établissement, et de ses modalités éventuelles de mise en œuvre, sur le territoire martiniquais, au regard de la demande et du potentiel de développement local.

La préfiguration évoque ce qui a déjà tous les caractères d'une chose à venir, ce qui l'annonce. Ce qui laisse suggérer qu'une unité de soins à la faune sauvage semblerait indéniablement nécessaire en Martinique mais qu'il est important de décrire le modèle de fonctionnement qui sera le plus en adéquation avec les possibilités et volontés du territoire.



## II. Méthodologie

### a. Consultation locale : ressources disponibles vs. besoins du territoire

C'est par une démarche participative et de concertation avec les acteurs locaux qu'il est choisi de caractériser l'état des lieux des problématiques de soins à la faune sauvage et de gestion des EEE en Martinique. Cet état des lieux constitue un support au dimensionnement d'une éventuelle structure d'accueil physique et aux orientations du territoire pour désigner au plus juste les actions complémentaires à déployer et d'enfin, apporter une réponse harmonisée à ces problématiques.

- **Composition d'un Comité Consultatif local**

Il est ainsi choisi de consulter les acteurs locaux identifiés comme en action directe avec au moins l'une ou l'autre des problématiques de cette présente étude. Pour ce faire, un annuaire d'acteurs historiques est dressé et validé conjointement, entre le prestataire et le commanditaire, qu'il s'agisse de bailleurs de fond publics, de cellules techniques de services déconcentrés de l'Etat et d'acteurs privés (associations, vétérinaires, parcs zoologiques, etc.).

Les membres du Comité Consultatif sont sollicités au démarrage de la mission, à l'occasion d'une réunion de lancement, puis par une enquête complémentaire en ligne et en fin de mission, lors de la réunion de restitution et d'échanges autour des préconisations stratégiques construites.

- **Réunion de lancement**

L'objectif de cette première réunion est avant tout, pour les acteurs locaux, de s'approprier l'objet de ces travaux, de mieux comprendre leur propre place dans le fonctionnement actuel et d'apporter les données relatives aux cas de détresse, nécessaires à la compréhension des problématiques et au dimensionnement d'une potentielle unité de soins et de gestion. L'ensemble de ces données permet :

1. *La caractérisation des besoins de prises en charge :*
  - Le fonctionnement actuel entre les acteurs, particulièrement la typologie des structures concernées, la typologie des appelants et les solutions proposées ;
  - Les taxons, la typologie des atteintes et les volumes des cas de détresse pour l'année 2020 et en moyenne, sur les 5 dernières années.
2. *L'identification des ressources disponibles :*
  - Les réseaux en place et les ressources humaines impliquées (statut de personnel, nombre de personnes, etc.) ;
  - Le matériel mobilisable et les infrastructures adaptables ;
  - Les projets en cours ;
  - Les leviers financiers adaptés, etc.

Des échanges concernant la projection stratégique de chaque membre du Comité sont initiés pour s'assurer de la cohérence de cette étude avec les actions engagées ou à venir de ces acteurs du territoire. Il est également évoqué les freins et opportunités identifiées pour mener à bien un projet répondant à ces problématiques. Un compte-rendu des échanges est envoyé à chaque membre du Comité Consultatif pour relecture et validation.

Afin de permettre la participation du maximum de membres, cette réunion est organisée entre les périodes de congés estivaux et de fin d'année.

- **Enquêtes complémentaires**

Pour affiner et compléter ces données récoltées, une enquête en ligne (Google Form) a été ouverte auprès des membres, jusqu'à un mois après la réunion de lancement du Comité Consultatif. Les données compilées sont ainsi plus facilement standardisées. Ce deuxième format de consultation offre l'opportunité à chaque structure de faire un travail de synthèse de son implication historique et le bilan actuel de ses actions.

- **Réunion de restitution**

En fin de projet, l'ensemble des membres du Comité Consultatif sont invités à prendre part à la réunion de restitution de cette étude. Ils se voient présenter l'état des lieux du territoire, les éléments de dimensionnement ainsi que des exemples de bonnes pratiques émanant des enquêtes réalisées en seconde partie de cette étude. Les membres sont invités à se positionner et apporter leur avis quant aux préconisations émises sous forme de scénarii préfiguratifs. Les échanges, avis et commentaires sont ainsi collectés et intégrés à la conclusion et aux perspectives de ce travail.

## **b. Compilation de retours d'expérience : enquêtes en ligne**

Afin d'évaluer les axes de dimensionnement d'une unité de soins et de mettre en lumière des bonnes pratiques transposables au territoire, il est effectué un travail de « benchmarking », par des enquêtes en ligne, auprès de structures dédiées à l'accueil, à la prise en charge et aux soins de la faune sauvage. Ces structures sont choisies selon des critères définis et validés pour permettre, *a minima*, une adaptation des solutions aux problématiques martiniquaises. Les structures sélectionnées sont validées conjointement avec le commanditaire et au regard des éventuelles recommandations précédemment émises par le Comité Consultatif.

Chaque structure est démarchée une première fois par téléphone pour établir un premier contact et ainsi expliquer l'objet de cette présente étude menée en Martinique. Un questionnaire en ligne (Google Form) est rédigé puis validé avec le commanditaire. Il est ensuite diffusé auprès de ces structures. Les thématiques abordées par le contenu du questionnaire sont aussi exhaustives que possible afin de collecter les éléments clef de préfiguration. A cette fin, les volets zootechniques, opérationnels, administratifs, sociaux et financiers sont abordés. Chaque structure est également invitée à partager plus librement sur les éléments qui ont facilité ou, au contraire, ont empêché son bon démarrage et son bon fonctionnement.

Le questionnaire est diffusé en fin d'année, période considérée plus propice pour ces structures de soins à consacrer du temps à ce partage d'expérience, car il s'agit d'une période de bilan et d'activité relativement réduite, particulièrement en France métropolitaine.

Les retours d'expérience sont attendus sous un délai d'un mois et demi. Le travail d'enquêtes est réalisé de façon anonyme, à la demande de la structure enquêtée, en ce qui concerne la restitution, dans la présente étude, des résultats collectés.

### c. Mise en perspective

Cette phase de l'étude consiste à synthétiser l'ensemble des étapes précédentes et ainsi, de mettre en perspective les besoins locaux, en termes de solutions au regard des problématiques décrites, avec un ensemble d'indicateurs de dimensionnement d'une unité de soins à la faune sauvage et de gestion des EEE. La sélection de bonnes pratiques viendra alimenter cette mise en parallèle.

Ce travail de synthèse s'opère par l'analyse des échanges émanant de la réunion de lancement du Comité Consultatif, l'analyse des données récoltées lors des enquêtes en ligne auprès des acteurs locaux et auprès de structures de soins analogues.

Un travail bibliographique vient également soutenir cette phase et notamment, pour alimenter les réflexions sur les objectifs des centres de soins, leur cadre réglementaire ainsi que des démarches complémentaires qui pourraient nourrir les préconisations stratégiques émises.

L'analyse de ces éléments par indicateur de dimensionnement permettra de caractériser la globalité des aspects de la préfiguration d'un centre de soins de la faune sauvage et/ou de gestion des EEE et de dégager des scénarii ou des axes de réflexion décisionnels au cas martiniquais.

Les volets abordés prennent notamment en compte les problématiques suivantes :

- Gouvernance et formes administratives envisageables pour les locaux et les gestionnaires,
- Contraintes juridiques et cadre légal,
- Contraintes zootechniques des espèces concernées,
- Opérationnel d'exploitation quotidienne,
- Ressources et logistique fournisseurs,
- Moyens humains,
- Sources de financements ponctuels et pérennes envisageables,
- Etc.

### d. Préfiguration

La mise en perspective des résultats précédents permet d'établir différentes projections et scénarii de préfiguration, construits selon la combinaison de différentes options pour le territoire. Ces options émanent directement des possibilités du territoire, identifiées dans les phases précédentes du projet.

Chaque scénario a un objectif et des moyens de mise en œuvre qui lui sont propres. Afin d'apporter une aide à la décision, une matrice AFOM – Atouts Faiblesses Opportunités Menaces – (figure 1) est décrite pour chacun de ces scénarii.

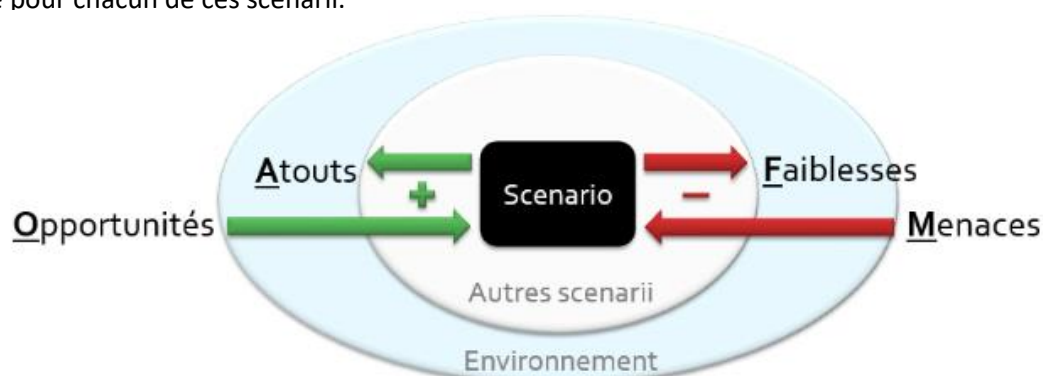


Figure 1 - Outil d'aide à la décision - la matrice AFOM

Afin d'analyser la pertinence des scénarii de préfiguration retenus, deux paramètres de sélection sont appliqués : la notation et la pondération. Ainsi, chaque scénario est décrit par des critères de dimensionnement et noté en fonction des autres scénarii selon leur adéquation plus ou moins importante à répondre aux besoins du territoire. Ensuite, une pondération de ces critères est menée afin d'évaluer leur importance comme élément facilitateur ou limitant pour la mise en œuvre du scénario envisagé sur le territoire.

Les scénarii ainsi notés et pondérés bénéficient au final d'une note globale individuelle, plus ou moins élevée, qui témoigne de leur degré combiné de réponse aux besoins et facilité de mise en œuvre pour le territoire martiniquais. Les scénarii les mieux notés seraient ainsi les plus adéquats, pertinents à déployer. Les écarts, parfois faibles, de pondération mettent en lumière les points clés à prendre en considération.

L'ensemble de ces préconisations stratégiques sont soumises à l'avis du Comité Consultatif lors de la réunion de restitution. Le positionnement des membres sur cette sélection constitue les premiers éléments de perspective de ce travail préfiguratif.

### III. Résultats

#### a. Objectifs d'un centre de soins

Les centres de sauvegarde de la faune sauvage ont vu le jour pour répondre à un besoin, vraisemblablement croissant au regard de l'expansion des activités humaines sur le domaine naturel, de prise en charge de cas d'animaux en situation de détresse, ne pouvant assurer leur survie dans le milieu naturel sans intervention de soins.

Au regard de la fragilité des individus concernés, des cadres réglementaires de protection et d'hébergement de la faune sauvage et afin de prévenir toute dérive, les objectifs des centres de sauvegarde de la faune sauvage ont été clairement établis par le législateur français. Ainsi, au titre de l'arrêté du 11 septembre 1992, les centres de sauvegarde ont pour seul objectif « **d'héberger, soigner et entretenir les animaux de la faune sauvage momentanément incapables de pourvoir à leur survie dans le milieu naturel** ».

De ce fait, « *tout animal de la faune sauvage recueilli dans un établissement [centre de sauvegarde] doit y être traité en vue de son insertion ou de sa réinsertion dans le milieu naturel. Les soins vétérinaires y sont pratiqués conformément aux articles 340 et 340-1 du code rural* » (Arrêté du 11 septembre 1992).

Ces éléments posent à la fois les bases et les limites du champ d'actions précis de ces structures.

Au-delà de cet objectif fondamental, qu'est la prise en charge temporaire d'individus de faune sauvage nécessitant des soins le temps de nouveau pourvoir à leur survie en autonomie dans le milieu naturel, les centres de sauvegarde ont vu leur champ de compétences s'élargir pour répondre à des objectifs complémentaires, parmi lesquels on peut lister un rôle de :

- Outil de centralisation des alertes par une permanence téléphonique, un lieu d'exposition, de documentation, etc. ;
- Support à la consolidation des réseaux d'acteurs de la faune sauvage d'un territoire ;
- Outil de visibilité pédagogique comme « Vitrine pour la biodiversité » de par la matérialisation d'entités physiques facilement identifiables par le grand public, à la différence des réseaux « immatériels » d'acteurs ;
- Vecteur de sensibilisation et d'éducation aux problématiques liées à la faune sauvage en détresse, avec, à long terme, l'intégration des problématiques de conservation par le grand public et les politiques territoriales ;
- Amélioration des connaissances sur les espèces (biologie/écologie) grâce aux animaux recueillis et aux nécropsies réalisées ;
- Identification des interactions humaines avec la faune sauvage et des menaces associées à ces interactions, notamment à des fins de meilleures orientations des politiques de conservation (mesures de gestion adaptées aux problématiques) ;
- Soutien à des programmes de conservation pour les espèces du milieu naturel qui en bénéficient ;
- Formation continue des acteurs de soins à la faune sauvage et/ou captive ;
- Veille sanitaire de la faune sauvage locale.

L'ensemble de ces objectifs résulte à la fois d'une analyse directe des prestataires, de par leurs expériences en centres de soins et structures analogues, l'ensemble des retours d'expérience des différentes structures sollicitées dans le cadre de cette étude et le témoignage de M<sup>me</sup> Manon TISSIDRE, coordinatrice du Réseau des Centres de Soins à la Faune Sauvage en France (RCSFS). Ce réseau vient compléter l'action de l'Union Française des Centres de Sauvegarde de faune sauvage, dédiée au contrôle des structures adhérentes. Le RCSFS est, quant à lui, davantage dédié à l'évolution structurelle des centres de soins.

## TÉMOIGNAGE

**Manon TISSIDRE**, coordinatrice « Réseau des Centres de Soins à la Faune Sauvage »

- ✓ 43 000 animaux sont recueillis par an par les centres du réseau (43% du volume national)
- ✓ Il s'agit pour 74% d'espèces protégées.
- ✓ 102 centres de soins en France dont **18 centres affiliés** au RCSFS (Métropole & Outre-Mer)
- ✓ Vers un objectif d'amélioration de la prise en charge de la faune en détresse en France
- ✓ **Des données mal uniformisées** : la plupart des centres utilisent encore des supports papier (Cerfa). Les données harmonisées permettraient de mieux centraliser et analyser les résultats issus de l'activité globale des centres.
- ✓ **Une réglementation vieillissante (1992) et contraignante** : le cadre légal n'est plus adapté à la forme actuelle des structures qui ont vu le jour et ont évolué depuis les premiers centres souvent issus de particuliers. Aujourd'hui, les centres sont beaucoup plus grands, organisés et professionnalisés. Mais ils ne trouvent plus leur place dans la législation en vigueur. La législation impose la délivrance de médicaments et la pratique de l'euthanasie par un vétérinaire que les centres ne peuvent assumer financièrement de manière pérenne.
- ✓ **L'évolution sociétale** de considération de la biodiversité et du bien-être animal : les volumes d'accueil sont en nette augmentation (+20% par an). Il est indispensable d'apporter une médiation qui s'intègre à l'avenir de l'action des centres.
- ✓ **Une difficulté générale de pérennisation financière** des structures, allant jusqu'au déni de réalité : les centres de soins accueillent généralement beaucoup plus d'animaux que les cliniques vétérinaires (ex.: jusqu'à 100 entrées par jours en été), pour des ressources beaucoup plus faibles.

*Le besoin de repenser le fonctionnement et le modèle économique est indispensable !*

## b. Cadres réglementaires

- **Centres de Soins à la faune sauvage**

Les centres de sauvegarde pour animaux de la faune sauvage sont amenés à recueillir, à transporter et à relâcher des animaux de la faune française faisant l'objet de mesures réglementaires de protection à différents titres (réglementation prise en application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement relative aux espèces dites « protégées » ; police de chasse ; réglementation relative à l'application de la CITES). A ces différents titres, ils cumulent ainsi différentes réglementations nationales découlant du seul cadre national ou de l'application européenne de cadres internationaux (CITES, ...).

Ainsi, les articles R.413-2 à R.413-23 du Code de l'environnement définissent les établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques, ce qui concerne les Centres de Sauvegarde, indépendamment du caractère temporaire de l'hébergement de la faune concernée. L'article L.512-1 du Code de l'environnement fixe par ailleurs le cadre des installations soumises à autorisation, celles des Centres de Sauvegarde entrant sous sa juridiction. La catégorie d'établissements concernant les Centres de Sauvegarde est de plus précisée par l'arrêté du 21 novembre 1997. Du fait qu'ils constituent des établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques, même de façon transitoire, ils sont soumis au contrôle de l'administration et aux autorisations prévues aux articles L. 413-2 en ce qui concerne le certificat de capacité, et L. 413-3 pour l'obligation d'autorisation d'ouverture, du code de l'environnement.

Les règles de fonctionnement des Centres de Sauvegarde, sont fixées dans le détail par l'arrêté 11 septembre 1992. Il précise ainsi les espèces concernées, à savoir **UNIQUEMENT** la faune sauvage momentanément incapable de survivre seule dans le milieu et indique que le transit dans un Centre de Sauvegarde d'animaux non traités est interdit. L'accueil d'individus issus de saisies dans les locaux d'un centre de soins n'est donc réglementairement pas autorisé, sauf traitement vétérinaire justifié.

Enfin, l'arrêté 08 octobre 2018 fixe les règles de détention des espèces animales non domestiques, applicable de facto aux établissements Centre de Sauvegarde de la faune sauvage. Il précise la catégorisation des établissements de sauvegarde, les conditions d'identification et inscription au fichier national des individus, et définit les cadres d'application en fonction des espèces et du nombre d'individus (exemple : obligation d'Autorisation Préfectorale d'Ouverture et Certificat de capacité pour la faune non domestique protégée, mais statuts variables dépendamment du nombre pour les espèces non domestiques hors Annexe A et hors statut protégé, ...).

L'ensemble de cette réglementation se traduit par la nécessité pour un Centre de Sauvegarde de la faune sauvage d'être titulaire d'une autorisation préfectorale d'ouverture, du Certificat de Capacité pour l'élevage en vue de soins à la faune sauvage, d'une autorisation préfectorale de prélèvement, transport et relâcher (pour les espèces du territoire bénéficiant d'un statut de protection au titre du Code de l'Environnement, notamment les tortues marines), ainsi que de tenir un livre journal des mouvements d'animaux.

- **Espèces Exotiques Envahissantes**

La menace écologique représentée par les Espèces Exotiques Envahissantes et la mondialisation des voies de circulation conduisant, intentionnellement ou non, à une dispersion toujours plus importante des EEE et les évaluations des impacts économiques directs ou indirects [5, 6] ont contraint le

législateur à mettre en place des cadres ciblés pour tenter de prendre en charge le contrôle et la gestion des EEE sur les différents territoires européens, métropolitains ou ultra-marins.

Ainsi, les articles L.411-5 à L.411-10 du Code de l'environnement définissent les statuts de niveau 1 et 2 des Espèces Exotiques Envahissantes, en réponse à la loi du 08 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et les articles R.411-31 à R.411-47 traitent de la gestion de l'introduction et propagation des espèces animales et végétales au niveau national. Les modalités détaillées du contrôle et de la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces animales et végétales concernées sont précisées par le décret n°2017-595 du 21 avril 2017 et impose ainsi un cadre dérogatoire préfectoral précis, instruit par les DEAL/DREAL, pour les cas d'hébergement ou présentation éventuels.

En ce qui concerne l'échelle martiniquaise concernant la présente étude, les arrêtés du 08 février 2018 et du 07 juillet 2020 précisent respectivement la liste des seules espèces non domestiques tolérées sur le territoire (et défini donc par exclusion les espèces exotiques au territoire) et la liste et modalités de prévention d'introduction et de propagation des Espèces Exotiques Envahissantes de Niveau 2 pour la Martinique.

Aussi, si aucune liste d'EEE de Niveau 1 n'est décrite pour la Martinique, toutes les espèces non listées à l'arrêté du 08/02/2018 sont considérées EE et correspondent finalement *de facto* à une sorte de Niveau 1. Il est ainsi interdit pour elles toute introduction dans le milieu naturel (volontaire, négligence ou imprudence). Pour les EEE de Niveau 2 pour la Martinique, la liste est assez fournie, en interdisant toute introduction sur le territoire (même temporaire, transit, sous douane, ...), toute introduction dans le milieu naturel, détention, transport, colportage, utilisation, échange, vente ou achat. Au regard de l'arrêté du 07/07/2020 et du décret du 21/04/017, il est possible, pour certains établissements, de demander un régime dérogatoire d'hébergement ou de présentation auprès de la Préfecture. Parmi les EEE de Niveau 2 pour la Martinique, on trouve ainsi tous les Callitrichidae, les Cercophitecidae, tous les Herpestidae, Mustelidae ou Procyonidae ; mais aussi les Emydidae ainsi que les espèces *Gecko gecko* ou encore *Iguana iguana*, certaines espèces étant classées de Niveau 2 en Union Européenne ET en Martinique.

En regard de ce cadre législatif précis, de nombreuses ressources bibliographiques et pédagogiques ont vu le jour [2], mais il apparaît qu'aucun outil de gestion sur le terrain n'est à ce jour été déployé en réponse aux besoins de prises en charge découlant de cette nouvelle législation. La mise en parallèle avec les missions et cadre légal de fonctionnement d'un centre de soins de la faune sauvage engendre que si un centre peut éventuellement recevoir des individus EEE, il ne peut en aucun cas les relâcher dans le milieu naturel (qu'elles soient de niveau 1 ou 2) et que leur gestion sera dès lors encadrée différemment en fonction de leur destination :

- ✓ S'il les conserve (et ce uniquement temporairement), il doit être conforme à l'arrêté du 08/02/2018,
- ✓ S'il les destine à une institution *ex-situ*, les autorisations de détention et de transport (au titre de la FSC et des EEE) doivent être demandées aux services *ad hoc*,
- ✓ Il peut enfin faire procéder à leur destruction, et dans ce cas, le transport des spécimens vers la structure de destruction ne nécessite pas d'autorisation de transport.



- **Faune issue de procédures de saisie**

Le cadre réglementaire de gestion de spécimens faisant l'objet d'une saisie (conservatoire ou définitive) dépend des statuts cumulatifs en fonction des espèces : CITES, Convention Européenne (338/97 CE), Arrêtés de protection nationaux, Statuts au regard des Codes de l'Environnement ou Rural, ... Le cadre réglementaire concernant les structures d'accueil sera également propre aux statuts des différents établissements potentiellement concernés. Les autorités de tutelle doivent toutefois s'assurer que les établissements destinataires des spécimens soient bien autorisés pour leur détention (AO, Capacités, ...), que le placement en leur sein soit transitoire ou définitif ; ou leur accorder les dérogations nécessaires le temps de leur mise en conformité.

On constate généralement une prise en charge des individus en 3 étapes [4] :

- ✓ Un premier lieu d'accueil immédiat (24 à 48h, précaire, non réglementaire, ...)
- ✓ Suivi d'un lieu de dépôt intermédiaire (le temps de trouver une structure définitive, pour une quarantaine administrative ou sanitaire, le temps de l'instruction administrative de la saisie, ...)
- ✓ Et enfin une structure d'accueil à long terme. Celle-ci doit répondre aux exigences réglementaires de l'espèce concernée (APO, Capacités, locaux adaptés, ...). Il s'agit le plus souvent d'élevages d'agrément, de parcs zoologiques ou éventuellement de refuges (associations).

*In fine*, le cadre définissant les centres de soins à la faune sauvage ne permet pas de répondre à l'accueil de spécimens saisis, sauf cas de détresse vétérinaire avérés. Les saisies sont erratiques et ne se ressemblent pas. Elles imposent de devoir adapter les procédures aux statuts de protection de l'espèce concernée (transport, détention, destination finale), sans cadre zootechnique réglementaire unique.

- **Réglementation de fonctionnement**

Dépendamment des cas précédemment évoqués et des structures concernées, le cadre réglementaire de fonctionnement est en parti fixé par les arrêtés évoqués pour chaque problématique. A celui-ci vient s'ajouter les réglementations spécifiques, tant pour l'obtention des Certificats de capacité (en Commission départementale des Sites pour le soin à la Faune sauvage, en Commission nationale pour la présentation au public, ...) que pour les obligations de registres, de gestion des produits à usage vétérinaires, de demande d'autorisations de transport, de directives sanitaires, etc. L'ensemble du cadre réglementaire afférent au fonctionnement est consultable et disponible auprès des services instructeurs tels que la DEAL Martinique et la DAAF.

### c. Comité Consultatif et description du contexte local

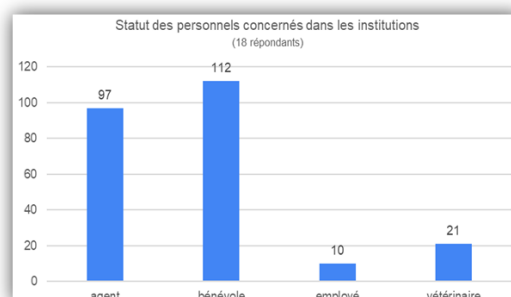
Comme précisé au protocole, la caractérisation des besoins de prise en charge de la faune sauvage en détresse, ainsi qu'une primo-évaluation des acteurs et des ressources locales en vue de préfigurer le contexte local global du soin à la faune sauvage a pu être réalisé grâce à la constitution d'un Comité Consultatif. Il regroupait 24 institutions identifiées par les prestataires et le commanditaire comme acteurs historiques potentiels en lien avec la problématique du soin à la faune sauvage, des EEE ou des saisies (cf. annexe 1 : liste des structures sollicitées).

Parmi ces vingt-quatre structures, treize ont pu participer le 3 novembre 2020 à la réunion du Comité Consultatif, participation probablement troublée par le contexte sanitaire qui a imposé de réaliser en dernière minute la réunion par visio-conférence. Cinq structures ont pu apporter leur contribution à cette réunion *a posteriori* via des entretiens téléphoniques et trois structures par retour de mail.

Ces échanges ont ainsi permis de mettre en lumière des ressources déjà présentes sur le territoire, mais aussi de caractériser, dans une première intention, les besoins fonctionnels émanant des acteurs eux-mêmes.

- **Ressources identifiées**

- **Réseaux en place**
  - RETOM (80 bénévoles) / ROCEM (30 bénévoles) / PLIC et Réseau de veille IPA (33 bénévoles)
- **RH formées (conseils téléphoniques / interventions / soins / détention...)**
  - Agents / employés / bénévoles
  - Vétérinaires
  - Capacitaires
- **Matériel / Infrastructures**
  - Le Carouge / Les Jardins de la Mer / Zoo 972
- **Canaux de communication**
  - OMB / PNRM / CTM / DEAL
- **Leviers financiers**
  - DEAL : EEE & mobilisation des acteurs
  - CTM ?
- **Projets à l'étude de centre de soins**
  - SOS Faune Sauvage (site du Zoo de Martinique)



En complément, une visite du site « Les Jardins de la Mer » à Sainte-Anne a été organisé avec son gestionnaire afin de retracer l'historique du site, de découvrir les infrastructures et le matériel encore en place et qui seraient potentiellement mobilisables pour un éventuel centre de soins accueillant des tortues marines (cf. annexe 2).

- **Besoins fonctionnels caractérisés**

- **Pour la prise en charge**

- Amélioration connaissances des espèces : écologie, fréquence des cas, statut réglementaire EE non envahissantes, etc.
- Gestion des mises à mort : médiation pour la perception grand public
- Considération du caractère aléatoire des espèces/volumes saisis

- **Typologie des structures**

- Amélioration de la représentativité des acteurs de la FSD :
  - communication, autorisations, procédures, etc.
- Remise en confiance de certains acteurs
- Pluralité des structures dédiées au placement des saisies

- **RH**

- Formations locales adaptées
- Gestion des mises à mort : personnel habilité
- Développer moyens humains pour les EEE
- Limites capacitaires pour les saisies



- **Réglementation**

- Régularisation des autorisations soins FSD
- Difficulté gestion sanitaire animaux saisis
- Durée des procédures de saisie



- **Zootechnie & soins**

- Inquiétude sur l'amplitude horaire pour l'accueil / permanence téléphonique
- Moyens : matériel / nourriture / médicaments
- Temps d'hébergement / convalescence (48h max en clinique vétérinaire)

- **Financements**

- Identification de leviers financiers pérennes & ciblés FSD ?

Afin que les acteurs identifiés puissent dresser un état des lieux de l'historique du territoire et apporter un éclairage affiné des problématiques concernant la faune sauvage en détresse, les EEE ou les animaux de saisies, un questionnaire d'enquête leur a été adressé et 18 institutions y ont répondu. Les résultats sont traités et présentés dans les graphiques suivants.

• **Caractéristiques générales**

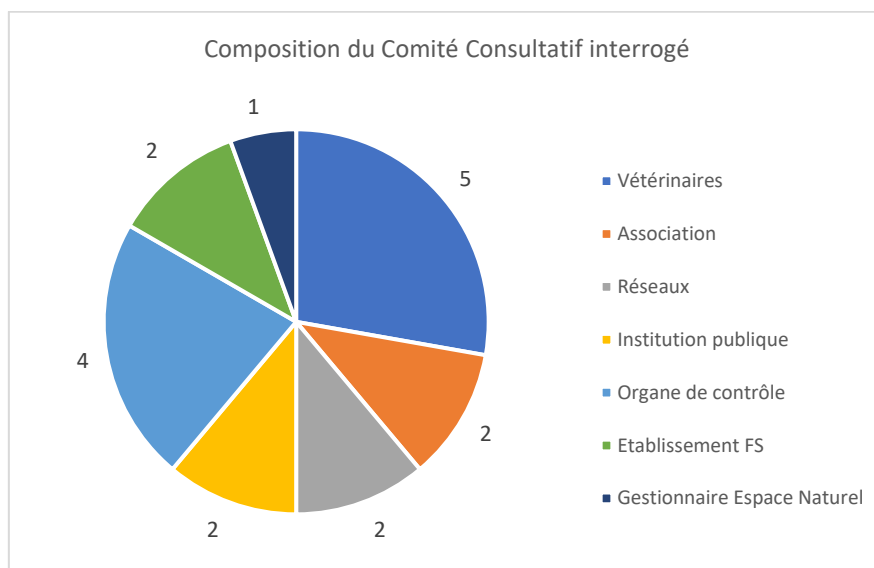


Figure 2- Caractérisation des typologies des répondants pour les institutions historiques interrogées

La figure 2 montre la répartition des participants du Comité Consultatif ayant répondu au questionnaire, par type de structures. Il apparaît une répartition assez uniforme des types d’acteurs historiquement concernés par la problématique au sein du Comité Consultatif, avec une prépondérance de réponses de vétérinaires et d’organes de contrôle.

Au sein de ces structures, diverses catégories de personnel sont concernées par les problématiques faisant l’objet de l’étude.

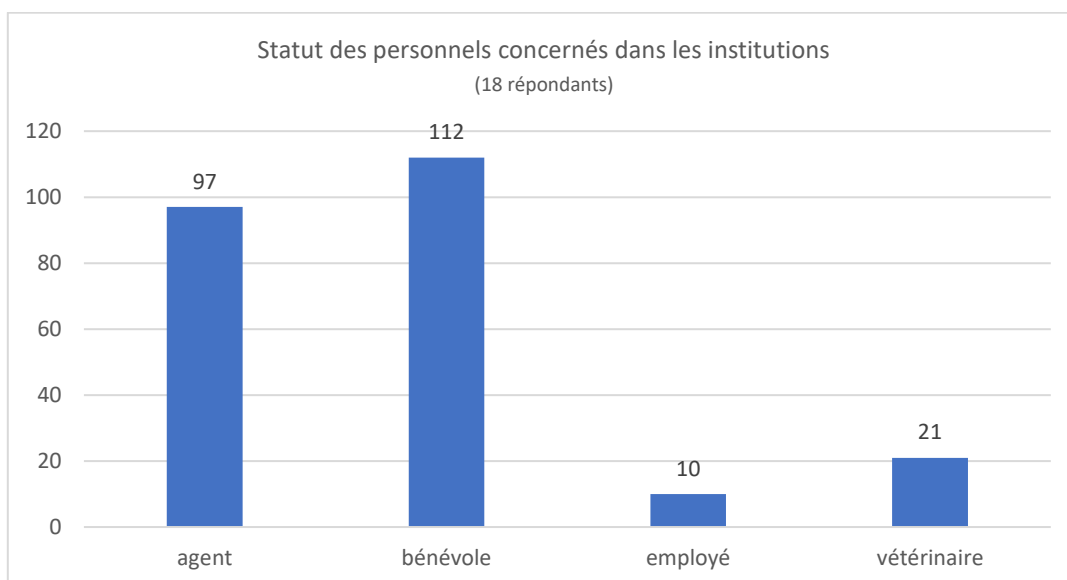


Figure 3 - Evaluation interne par statuts des personnels concernés au sein des structures interrogées

La figure 3 montre que, toutes institutions confondues, les personnels les plus confrontés aux problématiques de faune sauvage en détresse (FSD), EEE ou saisies sont les bénévoles (associations ou réseaux) et les agents (Institutions publiques ou organes de contrôle).

• **Faune Sauvage en Détresse (FSD)**

En ce qui concerne les cas de FSD sur le territoire martiniquais, il apparaît que 15 institutions sur les 18 répondants du Comité Consultatif sont ou ont été sollicitées pour la prise en charge d'individus blessés de la faune sauvage. La figure 4 montre que, dans le cadre du panel interrogé, plus de la moitié des institutions concernées sont des **vétérinaires**, des **associations** et des **réseaux** (34%, 13% et 13% des répondants). Les services de l'Etat, les organes de contrôle et les établissements de faune sauvage sont ensuite concernés dans des proportions identiques (13 % des répondants).

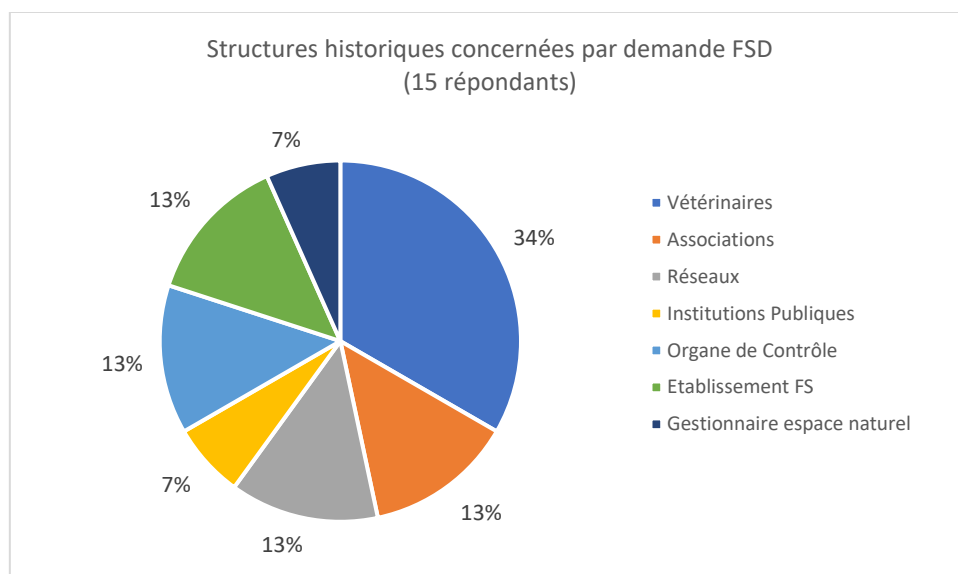


Figure 4 - Typologie des institutions du Comité Consultatif concernées par des signalements FSD

Pour ces 15 institutions concernées par des sollicitations pour la prise en charge de la FSD locale, les figures ci-après détaillent les caractéristiques principales des demandes émanant du territoire pour les 5 dernières années.

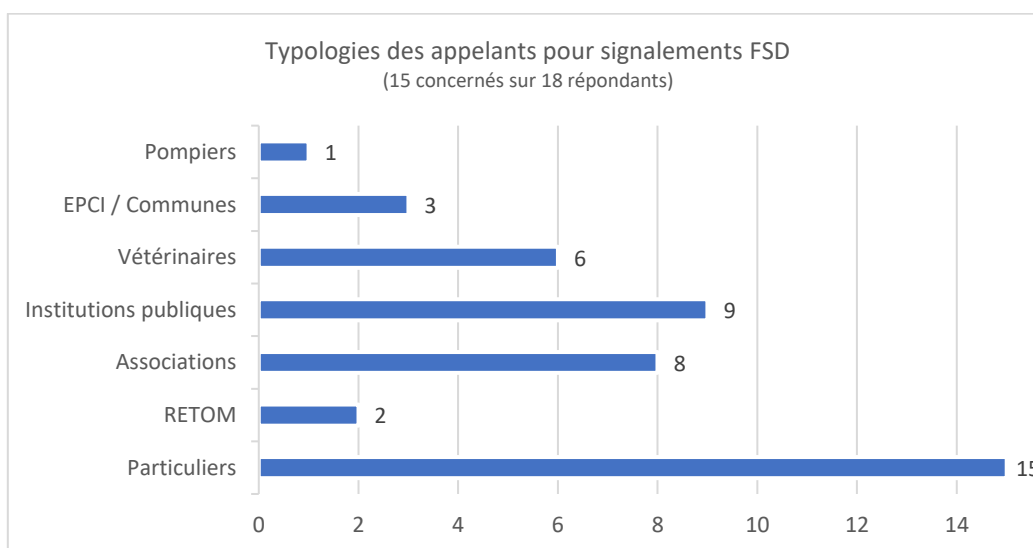


Figure 5 - Origine des appels reçus pour signalement FSD

La figure 5 montre que 100% des institutions répondantes concernées par des demandes de prise en charge FSD ont été sollicités par **des particuliers**. Plus de 60 % de ces institutions ont été sollicités par les institutions publiques directement, 53 % par des associations et 40 % par des vétérinaires.

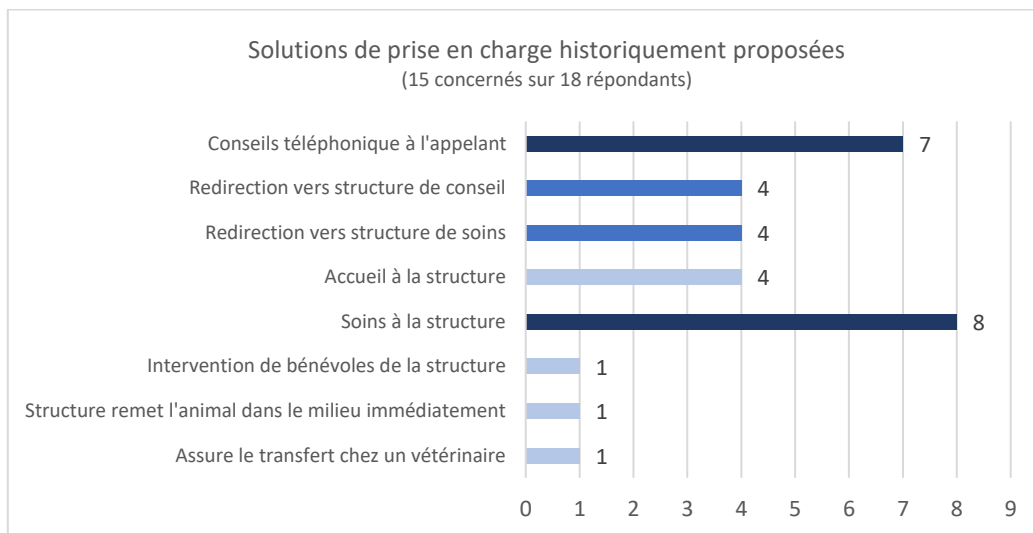


Figure 6 - Typologie des prises en charge FSD proposées par les institutions répondantes

La figure 6 fait apparaître que lors des cas rencontrés, plus de la moitié des répondants ont toutefois été capable de proposer la réalisation de **soins sur la structure** (associations, institutions publiques, gestionnaire d'espace naturel et vétérinaires). Une proportion presque analogue dispense plutôt (ou aussi) des **conseils téléphoniques** à l'appelant. La **redirection** vers une autre structure, pour du conseil (26,7%) ou du soin (idem) est donc proposée en cumulé par 53,5 % des institutions.

Enfin, l'accueil d'individus en détresse directement à la structure reste très peu réalisé, seulement pour 4 institutions sur les 15 répondantes (gestionnaire d'espace naturel, associations, vétérinaire et établissement faune sauvage).

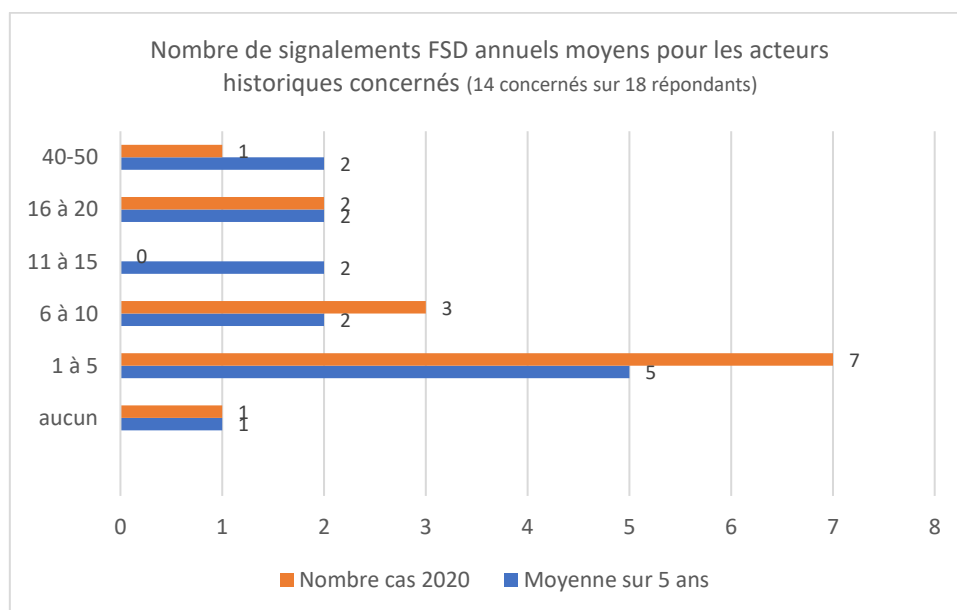


Figure 7 - Evaluation des volumes annuels de signalements FSD auprès des acteurs concernés

La figure 7 montre que sur les 5 dernières années, **71 % des institutions répondantes ont en moyenne été confrontées à moins de 15 cas par an. Toutefois, 28,5 % des institutions rencontrent de 16 à 50 cas par an en moyenne.**

Le cumul du nombre de signalements annuels moyen sur 5 ans pour l'ensemble des acteurs répondants (figure 7) est ainsi compris entre **111** (minimum en 2020) et **215** cas annuels (moyenne haute max), tous taxons ou espèces confondus.

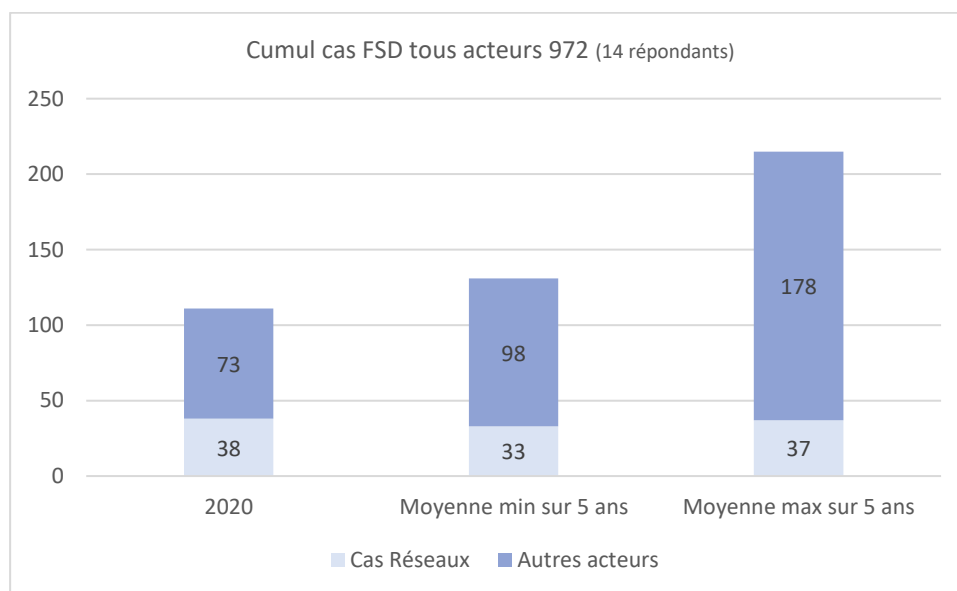


Figure 8 - Estimation cumulée des cas recensés annuellement en moyenne par les acteurs répondants

La figure suivante illustre les différents taxons ou espèces pour lesquels les acteurs historiques du territoire répondants ont reçu des appels. Il apparaît ainsi à la figure 9 que l'occurrence principale des signalements concerne les reptiles.

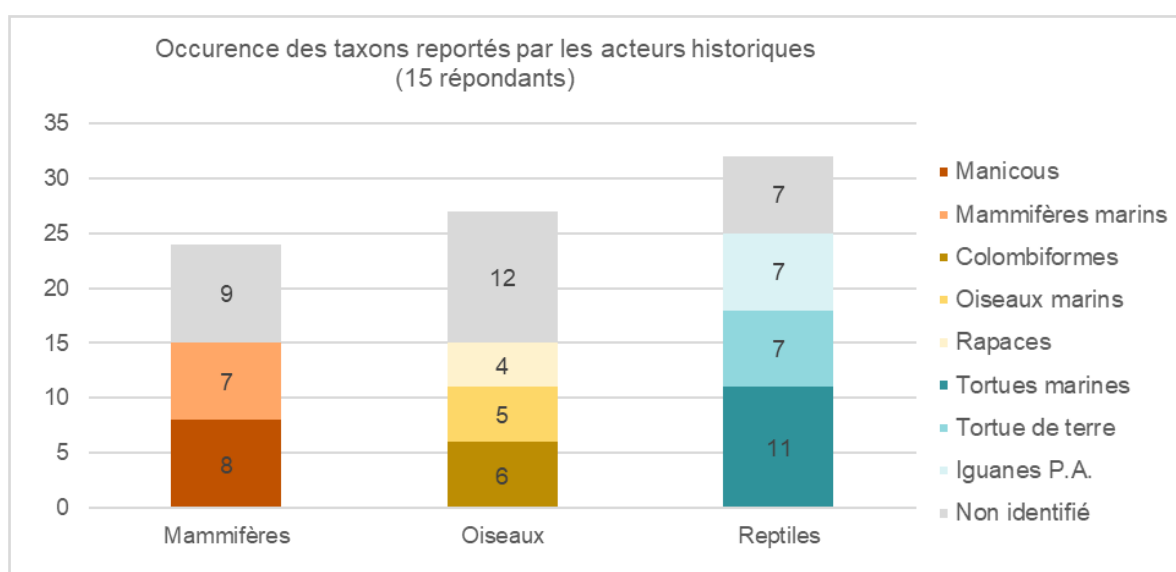


Figure 9 - Caractérisation des taxons ou espèces concernées par les signalements aux répondants

L'ensemble des occurrences tous taxons et espèces confondus est présenté figure 10.

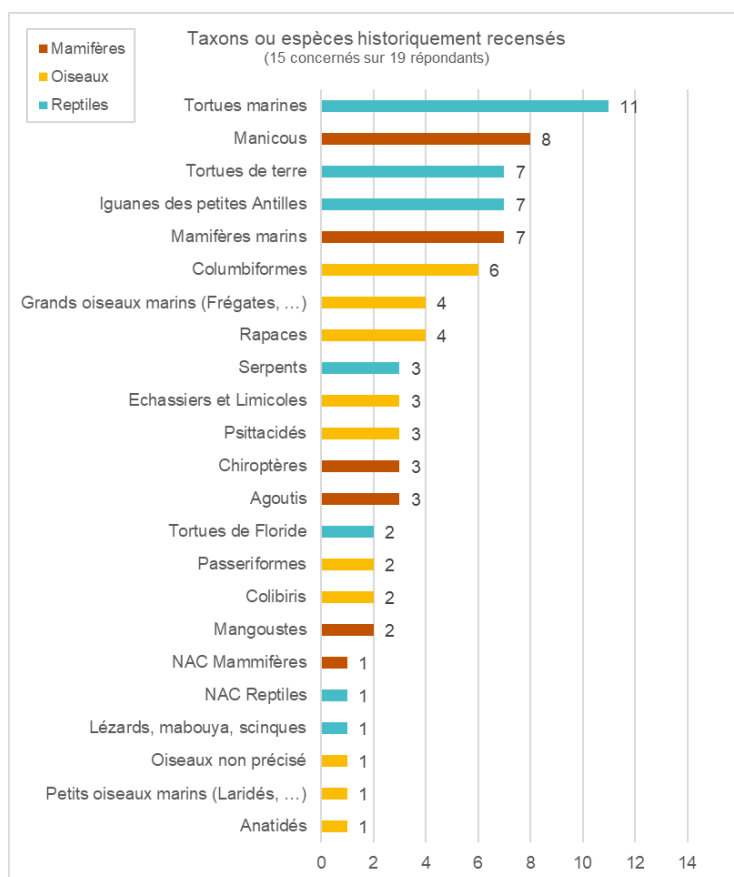


Figure 10 - Taxons ou espèces occurrentes auprès des acteurs historiques interrogés

La figure 10 montre ainsi près de **73 % des répondants ont déjà été sollicités pour les tortues marines en détresse**. En ce qui concerne les mammifères, 53 % d'entre eux ont reçu des appels pour des **manicous** en détresse et 47 % pour des **mammifères marins**. Pour les **oiseaux**, 40 % des répondants ont été sollicités pour des colombiformes, près de 33 % pour des oiseaux marins (petits et grands) et 27 % pour des rapaces. En ce qui concerne les reptiles, 47 % des répondants ont été appelés pour des tortues de terre, de même pour des iguanes des Petites Antilles.



La caractérisation des causes de prise en charge historiquement rencontrées par les acteurs interrogés est présentée aux figures suivantes.

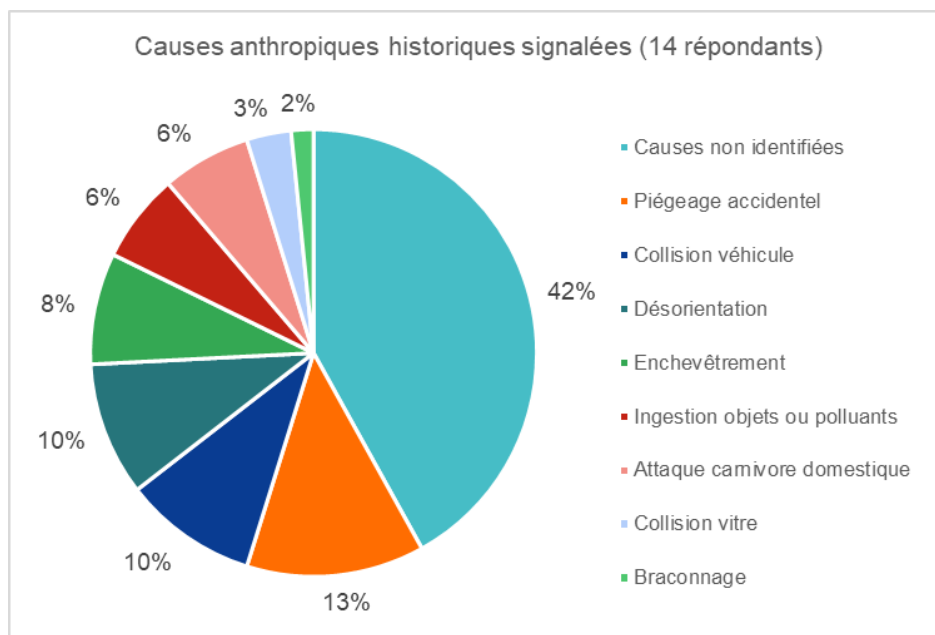


Figure 11 - Causes anthropiques de détresse animale relevées par les acteurs historiques

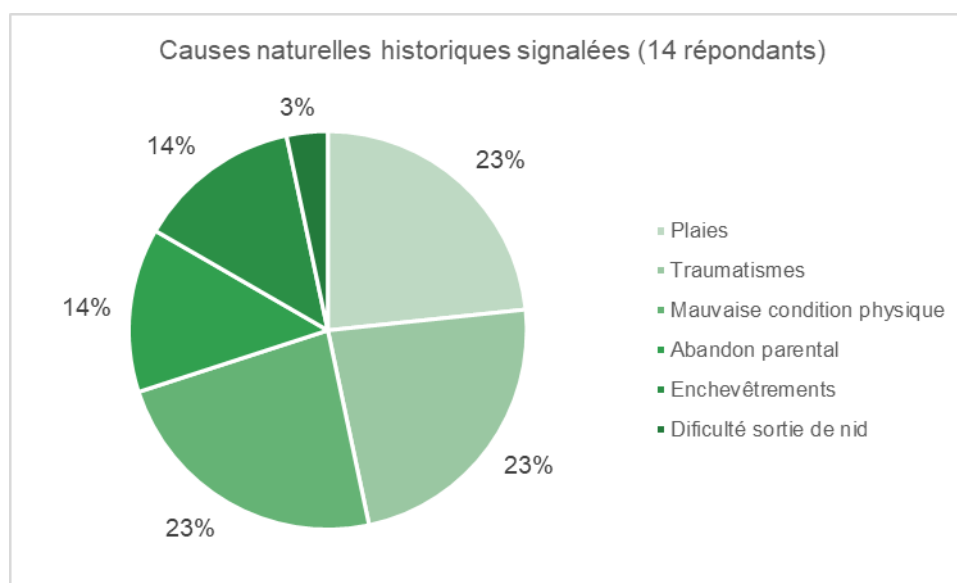


Figure 12 - Causes naturelles de détresse animale relevées par les acteurs historiques

La figure 11 montre que 42% des cas de détresse liés à une origine anthropique ne présentent pas de cause identifiée, et ce, même si les conséquences sont observées (plaies et traumatisme pour 31%, mauvaise condition physique pour 11%). Il apparaît ainsi, aux figures 11 et 12, que les plaies et traumatismes, qu'ils soient d'origine anthropique (31% des causes non identifiées) ou naturelle (46%), concernent une large majorité des cas de détresse animale historiquement reportés. Viennent ensuite les enchevêtrements et piégeages accidentels (anthropiques 13% + 8%, naturels 14%) ou des conditions physiques dégradées au point de menacer la survie de l'individu (lié à une origine anthropique 11%, naturelle 23%).

• **Espèces Exotiques Envahissantes**

En ce qui concerne les cas de signalement pour les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), il apparaît que 11 institutions sur les 18 répondants du Comité Consultatif ont été concernées par ce type de signalements. La figure 13 montre que toutes les catégories d'acteurs sont concernées pour du signalement EEE. Tous les services de l'Etat, associations et gestionnaire d'espace naturel répondants sont concernés quand la moitié des vétérinaires et organes de contrôle interrogés le sont.

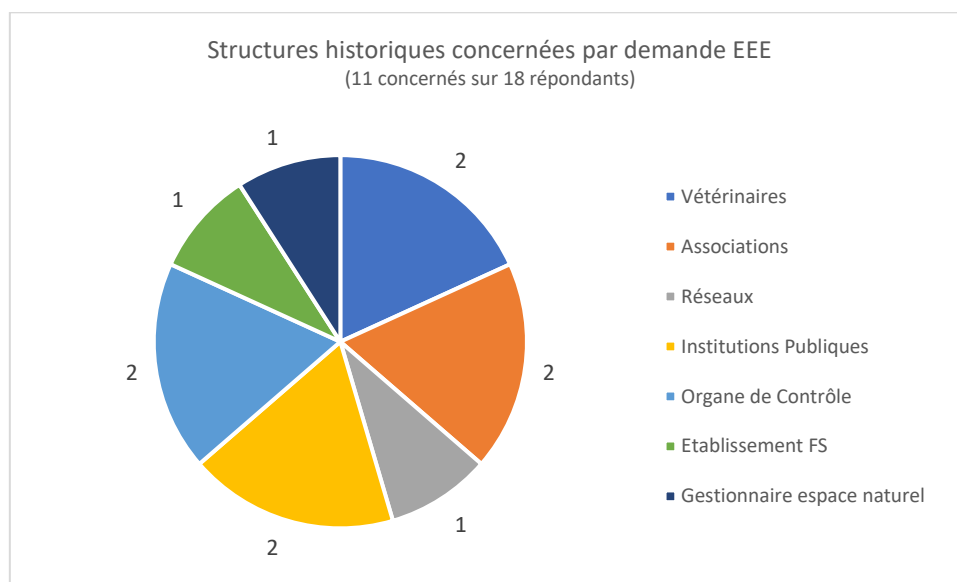


Figure 13 - Typologie des acteurs historiques concernés par des signalements EEE

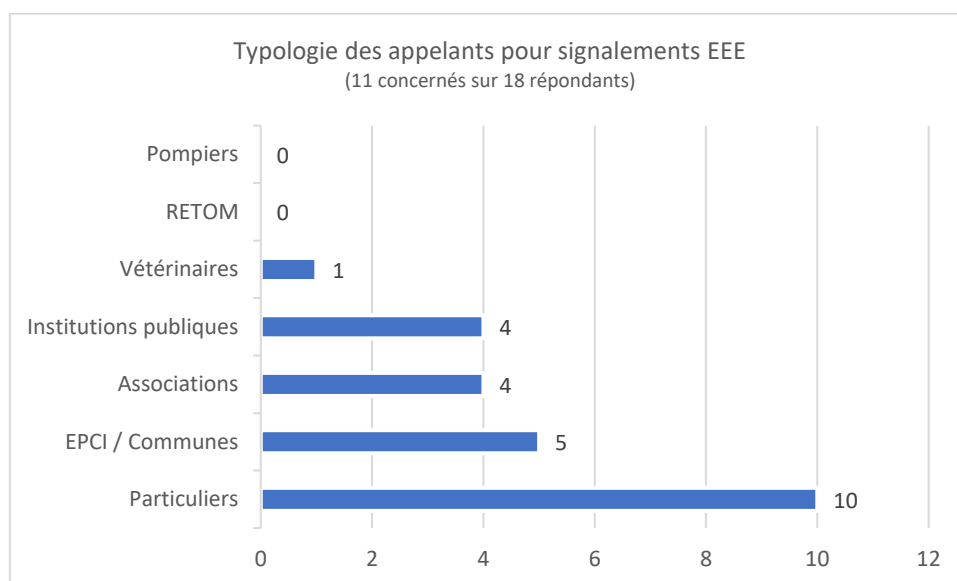


Figure 14 – Nombre d'acteur historiques par typologie d'appelants pour les signalements EEE

La figure 14 montre que **91% des répondants concernés ont été contacté par des particuliers pour la problématique EEE**. 45% d'entre eux ont été sollicités par des EPCI/communes et 36% sollicités soit par des associations, soit par des institutions publiques.

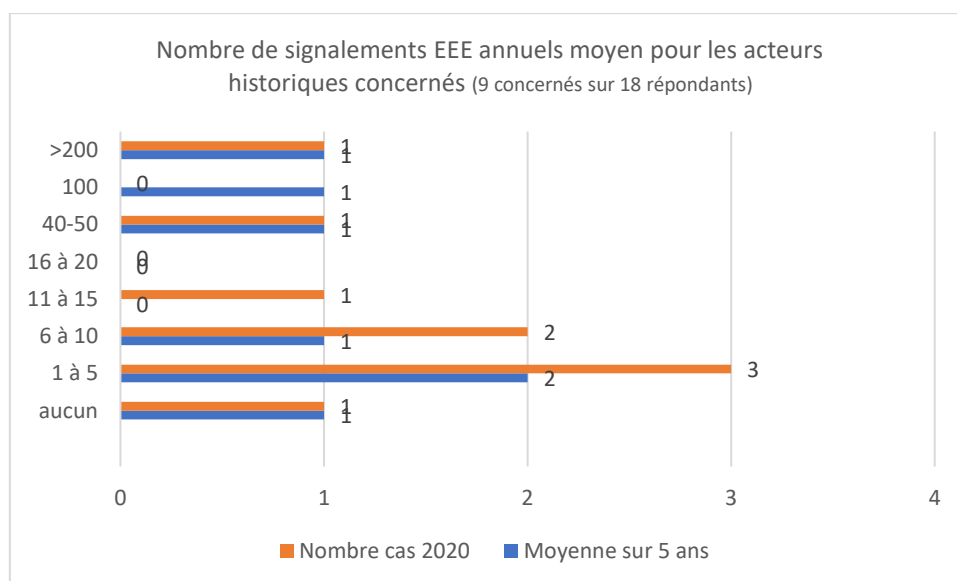


Figure 15 - Evaluation des volumes annuels de cas de signalement EEE reçus par les acteurs concernés

En ce qui concerne le volume annuel de signalements EEE rencontrés par les acteurs concernés, la figure 15 fait apparaître que **la majorité des institutions sont concernées par 0 à 15 signalements annuels**, avec une légère augmentation du nombre de structures concernées en 2020. Les institutions ayant reçu de 50 à plus de 200 signalements sont les services de l'Etat (ONF et DEAL).

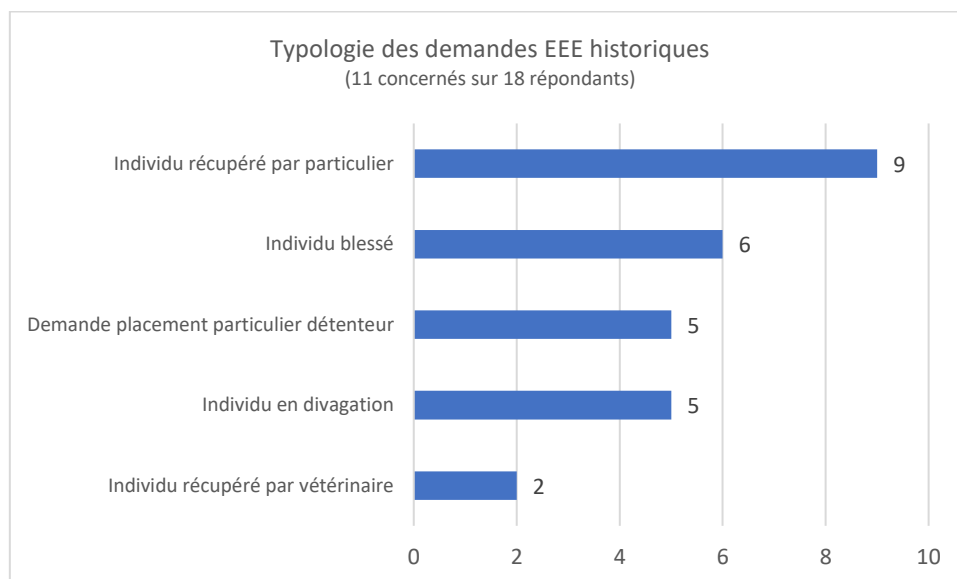


Figure 16 - Caractérisation des typologies historiques des signalements EEE

Il apparaît à la figure 16 que **82% des acteurs concernés ont été sollicités pour des EEE récupérés par des particuliers**, 54% pour des EEE blessées et à proportion égale (45%) pour des EEE en divagation ou pour placement par un détenteur.

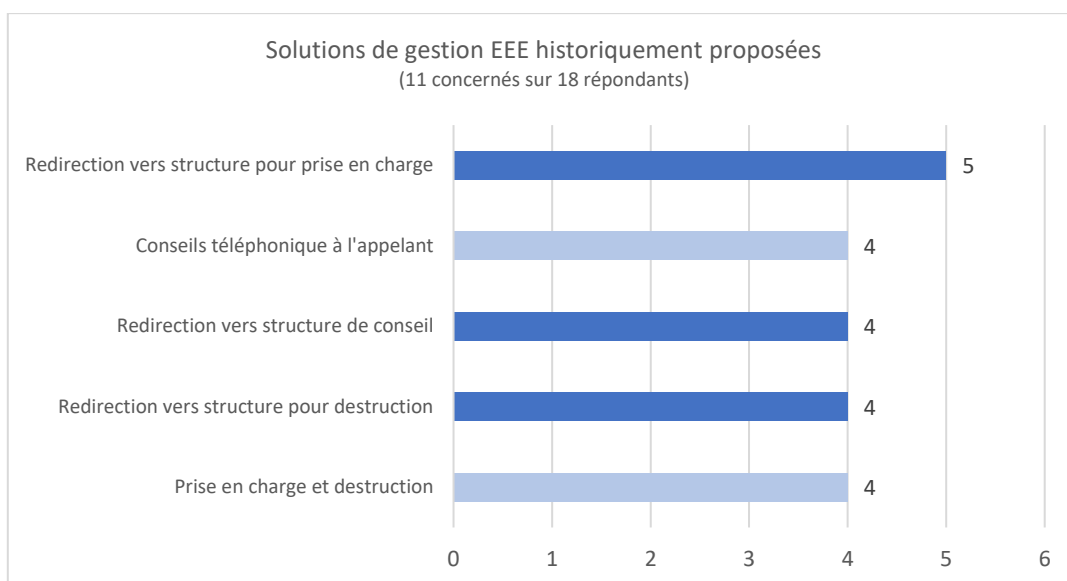


Figure 17 - Propositions historiques de prise en charge EEE proposés par les acteurs concernés

Les solutions de prise en charge EEE offertes aux appelants par les acteurs concernés ayant répondu sont présentés à la figure 17. Il apparaît que **45% des institutions concernées ont proposé une prise en charge directe** et la destruction des individus en plus d'autres options (redirection ou conseil aux appelants). Ainsi, **55% des institutions n'ont proposé aucune prise en charge interne des animaux**. En cumul, **toutes les institutions concernées ont pratiqué la redirection vers d'autres structures**, que ce soit pour du conseil, de la prise en charge ou de la destruction.

Le cumul annuel du nombre de signalements moyen pour tous les acteurs répondants est présenté à la figure suivante.

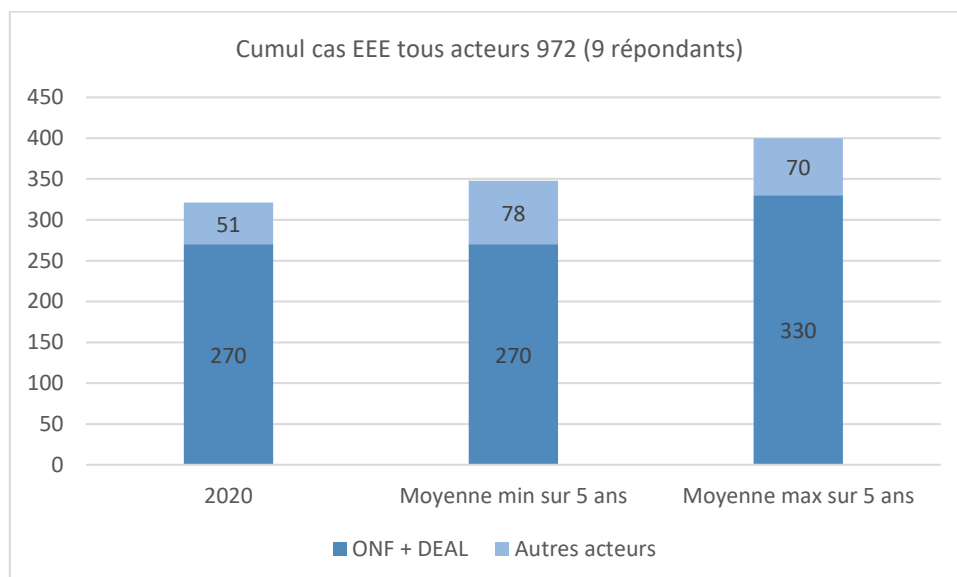


Figure 18 - Estimation du nombre annuel de signalement EEE pour tous acteurs historiques cumulés

Ainsi, la figure 18 laisse apparaître un nombre cumulé de cas de signalements d'EEE important pour l'ensemble du territoire, mais qui concerne en premier lieu, et dans des proportions très importantes, les institutions publiques ONF et DEAL.

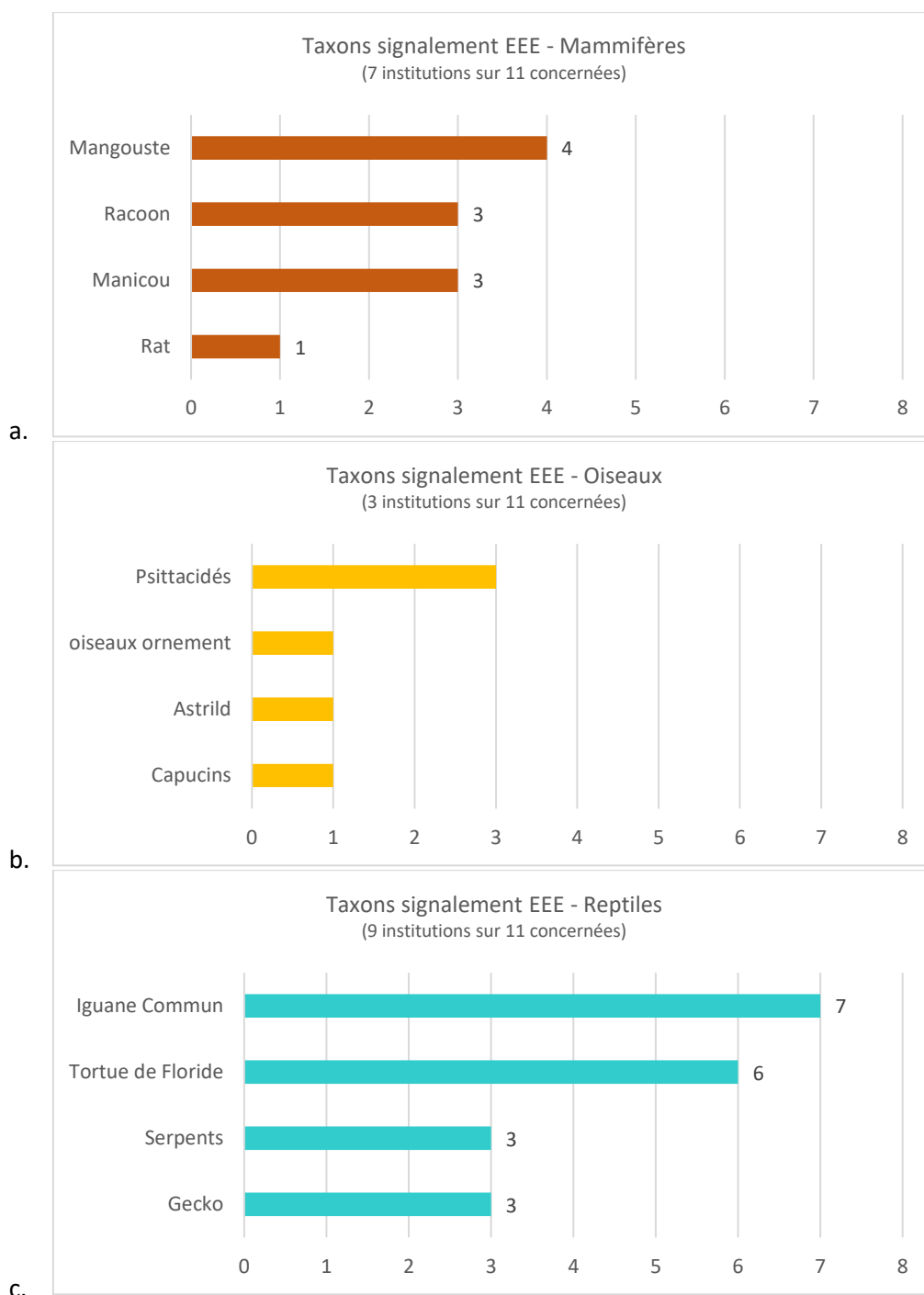


Figure 19 – Caractérisation des taxons ou espèces historiquement reportés comme signalements EEE

La caractérisation des taxons ou espèces rencontrés par les acteurs répondants lors des signalements EEE (figure 19) montre que les signalements concernent prioritairement les **reptiles** (9 institutions concernées sur 11), devant les mammifères (7) et enfin des oiseaux (3). Les espèces principalement signalées comme EEE auprès des institutions concernées sont ainsi **l'iguane commun et la tortue de Floride**, puis **la mangouste, les serpents, le gecko ou encore le racoon, le manicou et les Psittacidés**.

- **Animaux issus de saisie**

Parmi l'ensemble des acteurs du Comité consultatif, il apparaît que seuls 3 acteurs sur les 19 répondants au questionnaire ont été concernés par la problématique des animaux de saisie. Ainsi, **83% des acteurs historiques ayant répondu n'ont jamais été confronté à la problématique** (figure 20).

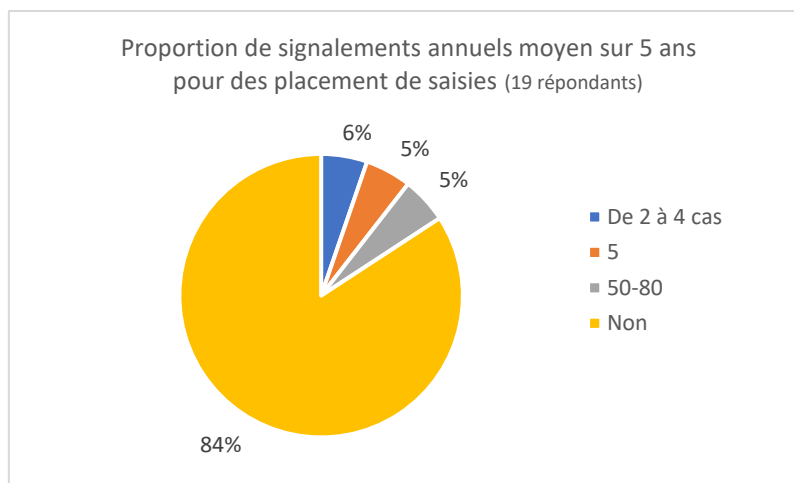


Figure 20 - Evaluation des volumes annuels historiques de demande de placement d'animaux de saisie

Les 3 acteurs concernés sont l'**OFB** et les **Douanes** pour des demandes de placement, et le **Zoo de Martinique** pour des demandes d'accueil. Les résultats bruts du questionnaire pour les 3 acteurs concernés font état de la **difficulté d'anticipation** des chiffres annuels au regard du **caractère totalement aléatoire** des situations de saisies animalières.

Les taxons concernés sont également imprévisibles. Ils relèvent généralement des **NAC** (Nouveaux Animaux de Compagnie), allant des mammifères aux oiseaux (Psittacidés essentiellement) en passant par les reptiles (boïdés, caïmans, tortues de terre et tortues marines) ou encore les serpents, coqs de combat et araignées.

Enfin, la figure 21 compile l'évaluation chiffrée de signalements FSD, EEE et saisie auprès de l'ensemble des acteurs répondants.

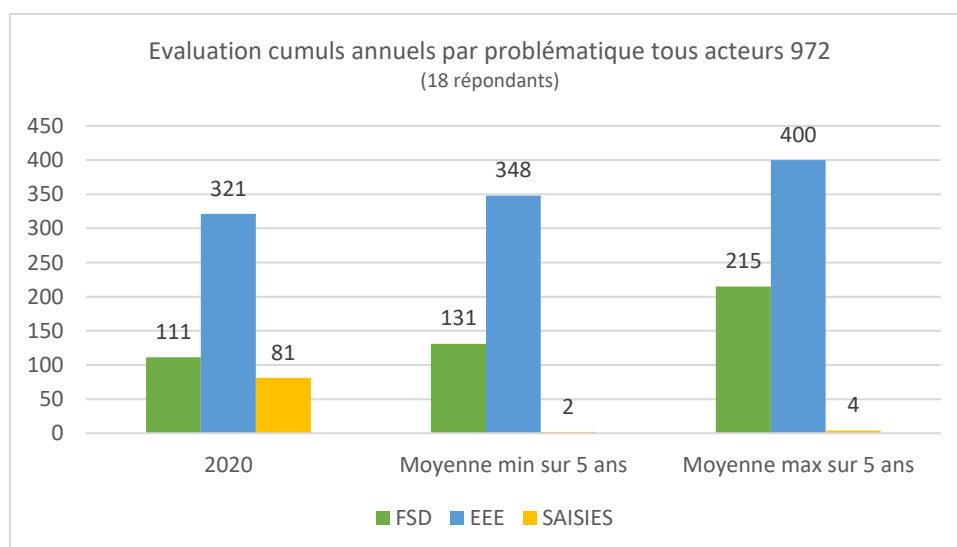


Figure 21 - Evaluation des cumuls annuels auprès de répondants

Il apparaît que la problématique représentant le volume le plus important est celle des signalements EEE, suivi de la FSD. L'occurrence des demandes de saisie est proportionnellement confidentielle, mais aléatoire (chiffres 2020 en rapport des moyennes sur 5 ans)

Le bilan éclairé des résultats de l'état des lieux du contexte local peut se résumer en un tableau présentant les solutions actuelles et leurs dysfonctionnements, ainsi que les axes d'orientations envisageables et freins identifiés.

Tableau 1 - Bilan de caractérisation du contexte local

Solutions actuelles	Dysfonctionnements constatés
<p>Multiplicité des acteurs (institutions, associations, vétérinaires, structures animalières, etc.)</p> <p>Réseaux en place (base de données, outils de communication &amp; procédures uniformisées, couverture géographique, réactivité d'intervention, etc.)</p> <p>RH formées soins / interventions / conseils téléphoniques (capacitaires, vétérinaires, bénévoles)</p> <p>Existence d'un lieu de placement des animaux saisis (Zoo de Martinique)</p>	<p>Manque de connaissances des espèces du territoire (fréquence, écologie, statut, etc.)</p> <p>Représentativité (interne/externe) et connectivité des acteurs</p> <p>Prises en charge limitées ou hors du cadre réglementaire selon tolérance</p> <p>Manque de moyens matériels soins</p> <p>Lieu unique de placement des saisies</p> <p>EEE : communication limitée, manque de RH habilitées, espaces de stockage éparses, etc.</p>
Axes d'orientation	Freins identifiés
<p>PNA tortues marines et iguane des Petites Antilles (leviers financiers, animateur, communication, etc.)</p> <p>Politique nationale de gestion EEE (leviers financiers, personnel dédié, etc.)</p> <p>Matériel / infrastructures disponibles</p> <p>Projet à l'étude centre de soins « SOS Faune Sauvage »</p> <p>Canaux de communication institutionnels</p>	<p>Manque d'accompagnement par les autorités de tutelle (mise en conformité)</p> <p>Orientations politiques divergentes (foncier, financements locaux)</p> <p>Difficulté d'identification de leviers financiers ciblés FSD</p> <p>Manque de formations locales</p> <p>Contraintes horaires</p> <p>Temps d'hébergement limité (vétérinaire)</p> <p>Règles sanitaires saisies incompatibles avec celles de la FSD</p> <p>Réponse limitée au caractère aléatoire des saisies sur un territoire insulaire</p>

## d. Résultats d'enquête auprès de structures extérieures

L'enquête en ligne menée auprès de structures dédiées, totalement ou partiellement, à l'accueil, à la prise en charge et aux soins de la faune sauvage a permis de dégager un ensemble d'indicateurs de dimensionnement d'une telle structure, aussi bien pour son démarrage que pour son fonctionnement. Des éléments de bonnes pratiques ressortent également de ces retours d'expérience. Signalés dans le rapport par un icône dédié (👍), ils apportent un éclairage concret et pertinent aux scénarii de préfiguration au travers des matrices AFOM et permettent finalement de matérialiser des primo-éléments de faisabilité.

L'ensemble des résultats de cette enquête sont présentés dans les paragraphes suivants et sont découpés en fonction du caractère commun ou, au contraire, du caractère spécifique des indicateurs de dimensionnement des structures.

### i. Caractérisation générale des structures enquêtées

L'ensemble des structures sollicitées traitent des cas de détresse à la faune sauvage et/ou gèrent la prise en charge d'EEE. Pour déterminer le panel de structures sollicitées, des critères de sélection sont déterminés au regard de la possibilité de transposition avec le territoire martiniquais, qu'il s'agisse de contraintes liées aux caractéristiques du territoire, aux espèces prises en charge (taxons pris en charge : Oiseaux/Mammifères/Reptiles (OMR) ou Tortues Marines (TM), espèces identiques, problématique des EEE) et à la diversité des cas de figure (centre en cours de création, structure de soins non différenciée, réglementation étrangère, etc.).

De manière non exhaustive, quinze structures sont ainsi sélectionnées.

**Dix structures de soins** ont répondu au questionnaire en ligne (cf. annexe 3 : détail des structures par critère de sélection) et, dans certains cas, ont apporté des compléments par mail et téléphone pour préciser des points d'attention sur des bonnes pratiques. Les profils des structures enquêtées sont variés comme en témoignent les éléments suivants :

- Les structures ayant répondu montrent une diversité de **durée d'existence** : des centres en cours de construction à des structures en place depuis plus de 30 ans.
- La figure 22 montre un panel très large dans **les capacités d'accueil en simultané** et s'échelonnent de moins de 5 individus pour les plus modestes à plus de 700 individus en soins simultanément pour les plus importants. La majorité des centres enquêtés n'accueillent toutefois en même temps sur leur site que moins de 5 individus.



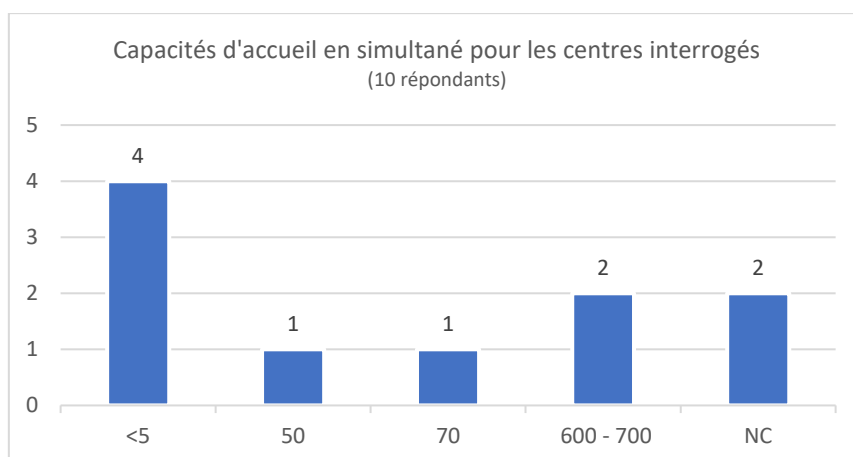


Figure 22 - Capacités d'accueil en simultané pour les centres interrogés

- Les données de **prise en charge annuelle** reflètent bien cette diversité également : de moins de 10 individus soignés annuellement à plus de 5 000 animaux soignés pour les plus grosses capacités d'accueil. 5 des 10 structures accueillent au maximum moins de 50 individus cumulés par an comme en témoigne la figure 23 et sont des centres O/M/R/TM ou TM uniquement. 3 structures sur 10 accueillent entre 2 500 et 5 000 animaux par an.

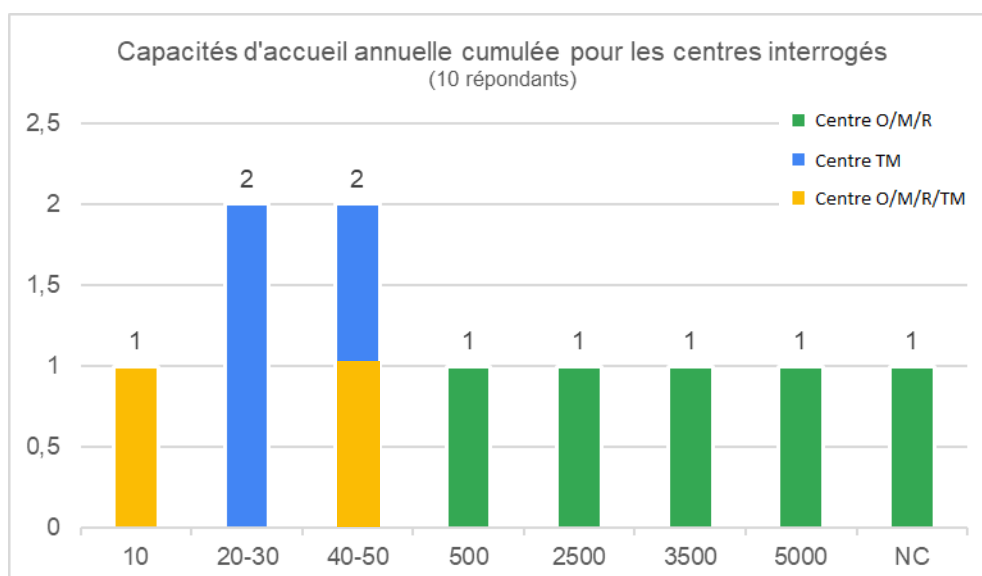


Figure 23 - Capacités d'accueil annuelle cumulée pour les centres interrogés

- L'**emprise foncière** des structures enquêtées s'étend de 60 m<sup>2</sup> à 1 ha. La figure 24 montre la corrélation entre l'emprise foncière totale des centres et leur capacité d'accueil en simultané. Il semble qu'il n'y ait pas de relation proportionnelle entre ces deux paramètres, des sites accueillant de 20 à 50 individus présentant des emprises de 5 000 ou 150 m<sup>2</sup> et des sites accueillant environ 700 individus pouvant avoir des superficies de 7 000 ou 1 500 m<sup>2</sup>.

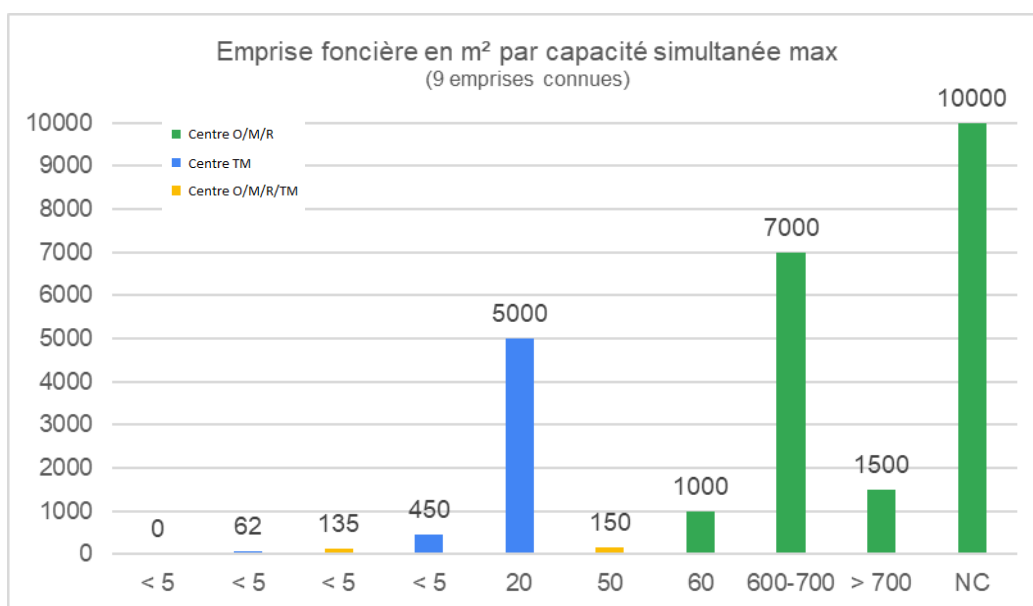


Figure 24 - Relation des emprises foncières des centres avec leur capacité d'accueil simultanée

- La figure 25 montre que les surfaces des **bâtiments** hébergeant les installations intérieures des centres interrogés s'échelonnent de 10 à 1 700 m<sup>2</sup>. Les structures accueillant des O/M/R présentent des bâtiments de 35-50 à 500 m<sup>2</sup>. Les structure TM ont soit de grands bâtiments (500 à 1 700 m<sup>2</sup>), soit de tout petits (10-15 m<sup>2</sup>).

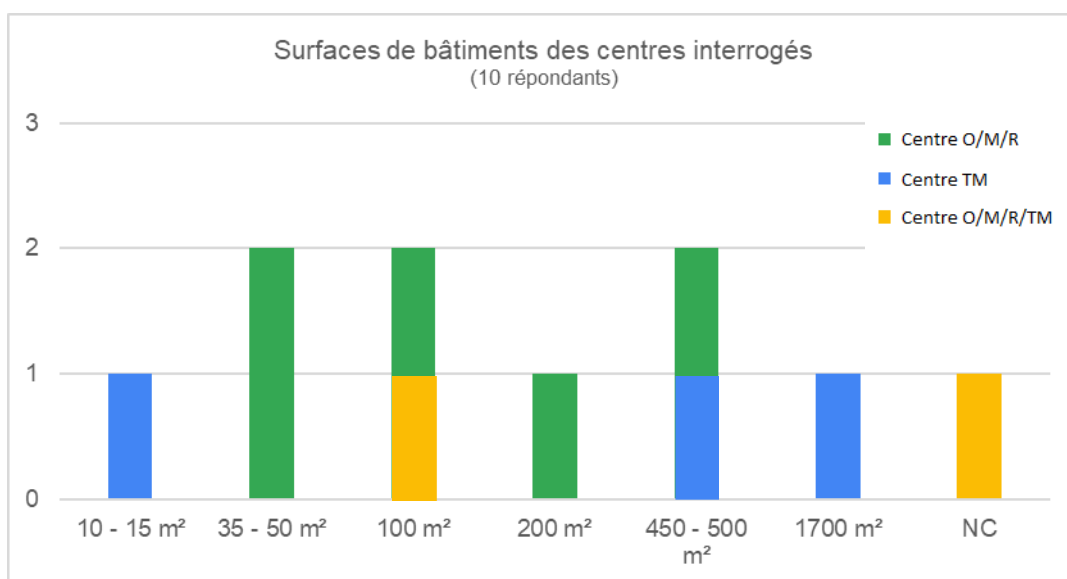


Figure 25 - Surfaces dédiées aux bâtiments sur les sites concernés

- Il apparaît à la figure 26 que les superficies des **installations extérieures** des sites consultés sont particulièrement variables et vont de moins de 5 m<sup>2</sup> à 1500 m<sup>2</sup>. Les structures O/M/R/TM répondants sont de petite taille (moins de 50 m<sup>2</sup>), quand les centres O/M/R s'échelonnent de 100 à 1 500 m<sup>2</sup>. Les centres dédiés TM présentent des extérieurs de taille très variable.

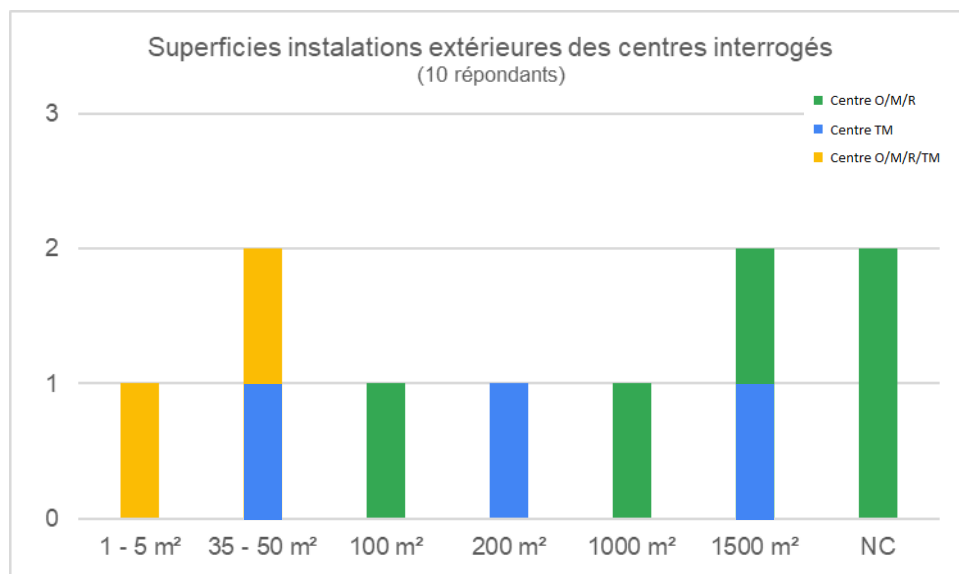


Figure 26 - Superficies dédiées aux installations extérieures pour les sites concernés

- Les données recueillies concernant **l'investissement initial** des structures montrent également un large éventail de profils : de 18 000€ à 1 800 000€.
- Il en va de même pour le **budget annuel** : de 1 500€ à 300 000€.
- En termes de **statuts de personnel**, les configurations sont aussi variées : 1 à 7 statuts de personnel différents sont recensés par structure répondant.

## ii. Données communes

Les données communes à toutes les structures ayant répondu au questionnaire d'enquête sont réparties par facteur de dimensionnement, c'est-à-dire l'ensemble des indicateurs permettant de caractériser une structure.

Un focus initial est fait sur les facteurs de dimensionnement jugés les plus importants à considérer au démarrage de la structure dans la figure 27. Il apparaît que, dans 60% des cas, les structures évoquent **le site d'installation, les surfaces et locaux disponibles comme facteur important au dimensionnement initial de la structure.**

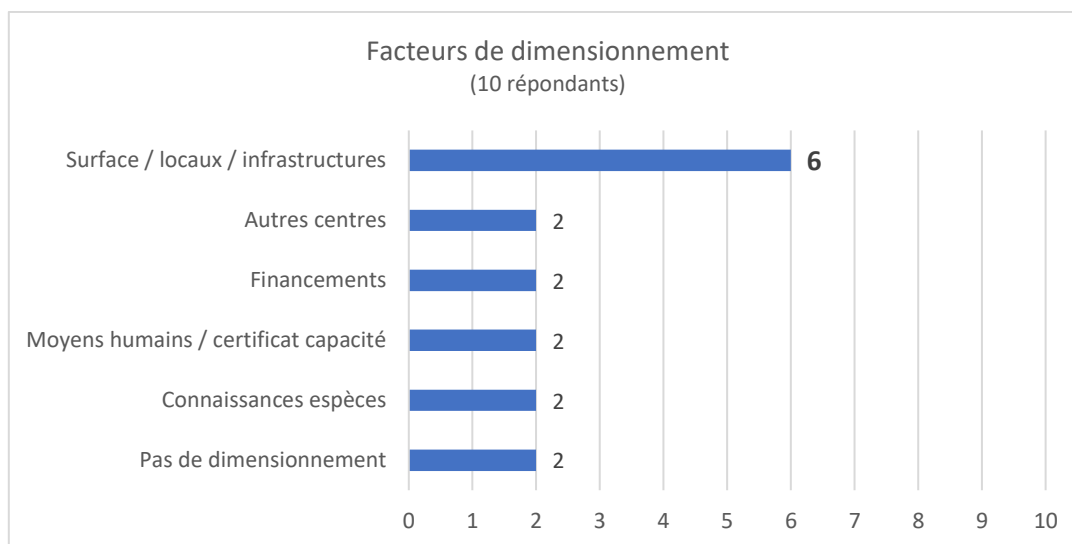


Figure 27 - Facteurs de dimensionnement évoqués les plus importants par les structures répondant

Les autres réponses apportées par les structures positionnent au même degré d'importance, pour leur dimensionnement, l'intérêt de bénéficier du retour d'expérience et d'expertise d'autres structures de soins, les financements disponibles limitant l'investissement au démarrage et/ou les frais de fonctionnement, les moyens humains formés et les capacitaires disponibles sur le territoire ou au moment du montage du projet, les connaissances sur les enjeux des espèces concernées par la prise en charge mais également l'absence de dimensionnement, jugée « A l'aveugle » par certains ou « Au fil de l'eau » par d'autres.



Une structure précise même que, malgré une étude de faisabilité préalable, c'est bien **le terrain acquis et donc le foncier disponible** qui a finalement été le facteur limitant au dimensionnement du centre. Cette étude de faisabilité avait pourtant apporté une estimation précise de la capacité d'accueil, basée sur l'évaluation du volume d'individus à prendre en charge, le type de soins (et donc la durée de séjour) et la fréquence des cas de prises en charge.

### • Typologie des structures

La majorité des structures (80%) ayant répondu précisent **ne pas être dédiées uniquement à l'activité de soins**. Pour 70% des répondants, la structure porteuse du centre a un **statut associatif**.

- **Faune prise en charge**

Pour 7 structures sur 8 ayant répondu à cette question, **il est reconnu un effet « Boomerang » décrit comme la nette augmentation du nombre de prises en charge après ouverture.**

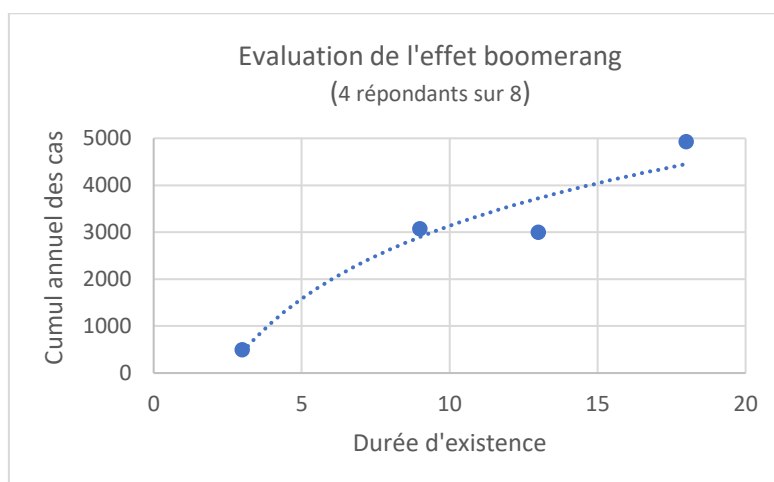


Figure 28 - Corrélation entre le cumul annuel des cas pris en charge et la durée d'existence de la structure

La figure 28 montre une corrélation entre le cumul annuel des cas de prise en charge avec la durée d'existence des structures, laissant suggérer un effet boomerang qui se ralentit sur la durée. Il est à noter que sur les 8 structures ayant répondu à cette question ouverte, une structure a évalué que les cas de prise en charge ont **triplé en deux ans** et deux autres structures ont **triplé en cinq ans**. **Une structure propose, comme solution pour éradiquer cet effet, de freiner la communication autour des actions du centre et en parallèle, d'augmenter la capacité d'accueil.**



L'ensemble des structures reconnaissent que l'origine des cas de détresse est pour **plus de 70% de causes anthropiques**. La figure 29 révèle que la plupart des structures sont concernées par des cas de prises en charge dues à des **collisions avec des véhicules ou bateaux**. La question de la prédation par des animaux domestiques est également prépondérante dans les causes anthropiques de détresse, tous taxons confondus (marins et terrestres).

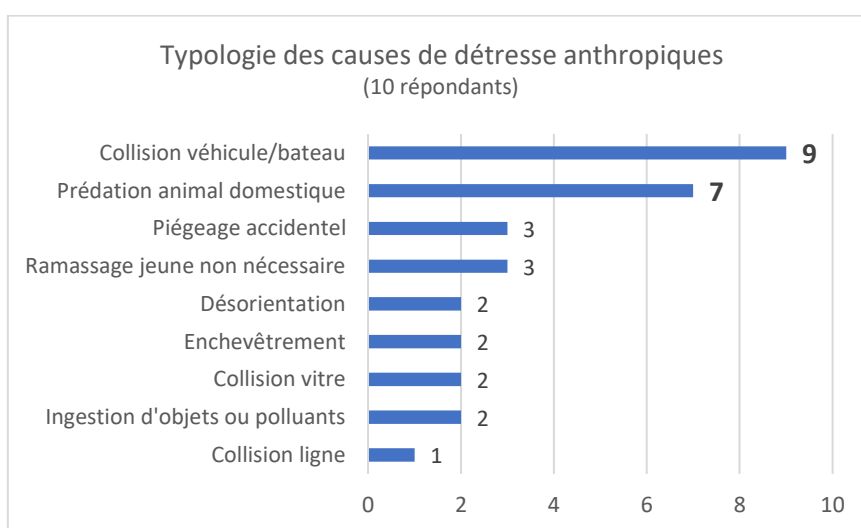


Figure 29 - Typologie des causes de détresse anthropiques

Pour les causes d'origine naturelle, la figure 30 témoigne que **les conditions climatiques et l'enchevêtrement** semble être les causes naturelles les plus représentatives de cas de prises en charge. Au regard des autres réponses, un nombre important de structures reconnaissent **l'impossibilité d'identifier la cause de détresse** et l'assimile à une cause naturelle.

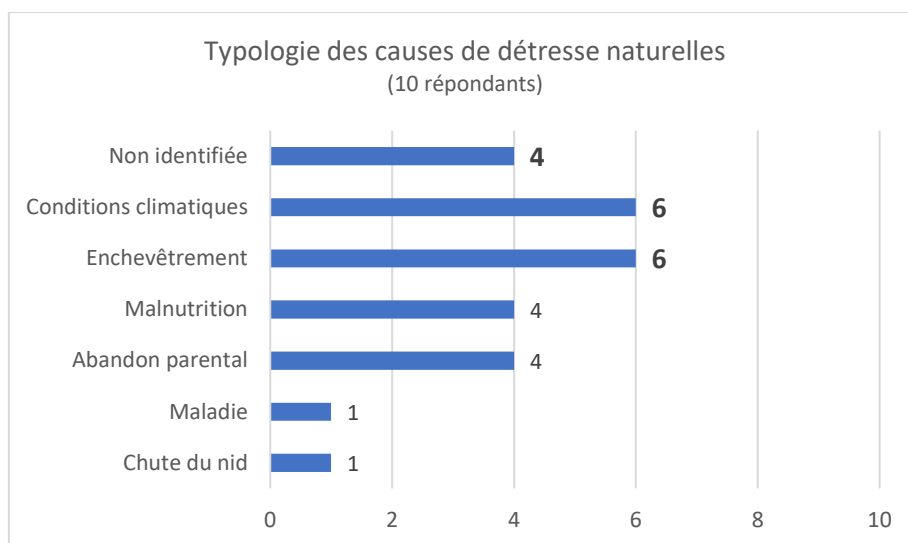


Figure 30 - Typologie des causes de détresse anthropiques

Concernant les **EEE**, 8 structures sur 10 sont confrontées à des demandes de prise en charge. Dix groupes d'espèces, de taxons ou d'espèces sont évoquées de manière générale. Mais de manière notable, **les tortues de Floride** concernent cependant 6 structures sur 10, et ce, peu importe la localisation géographique de la structure, sa couverture d'intervention ou des espèces qu'elle prend en charge. **La mise à mort est envisagée pour 6 de ces 10 groupes d'espèces**. Dans les autres cas, est proposée la **redirection** vers une clinique vétérinaire, capacitaire ou structure spécialisée.

Concernant les demandes de prise en charge d'**animaux saisis** par les douanes ou de la police de l'environnement, **peu de structures sont concernées** : seulement 3 sur les 10 structures répondant.

## TÉMOIGNAGE

Une structure précise sa démarche :

- **Cas de saisies par l'OFB** : après avoir contacté le centre, les agents déposent l'animal au centre aussitôt la saisie réalisée. Si l'animal sauvage est imprégné et/ou non relâchable, il n'est pas placé au centre et les agents de l'OFB se chargent de le placer dans une autre structure. Exceptionnellement, dans ce cas, le centre peut servir de lieu de transit jusqu'au placement définitif, géré par les agents. Un accord a été passé pour que les animaux saisis ne soient pas gardés plus que nécessaires malgré leur « rôle » de pièce à conviction. C'est ainsi le centre qui est apte à décider du moment propice au relâcher de l'animal et non plus les délais juridiques. La structure portant le centre se porte alors partie civile dans les procès référents.
- **Cas des saisies par les douanes** : si l'animal sauvage est imprégné et/ou non relâchable, il est placé dans une autre structure. Exceptionnellement, dans ce cas, le centre peut servir de lieu de transit jusqu'au placement définitif, géré par le centre. Si les agents sont peu habitués à ce genre de problématique, ils appellent le centre pour connaître la démarche à suivre.

Dans tous les cas, si l'espèce de l'animal saisi ne figure pas sur le certificat de capacité du personnel, le personnel du centre formule aussitôt une demande de dérogation par mail à la DREAL et à la DDPP afin de régulariser la situation. Cela permet la stabilisation de l'état de santé de l'animal, particulièrement s'il est affaibli ou blessé. Un procès-verbal est toujours établi pour justifier, auprès de la DREAL/OFB/DDPP, la prise en charge de l'animal saisi par le centre.

- **Autres activités**

Au-delà de l'activité de soins qui confère à ces structures le caractère de lieu d'hébergement, de soins et d'entretien des animaux sauvages en détresse, les structures de soins consultées déclarent pratiquer d'autres activités.

L'**accueil du public**, au-delà de la possibilité pour les particuliers de venir déposer directement l'animal au centre, semble concerner peu de structures. Seules 4 structures sur les 10 répondants précisent avoir un espace d'accueil pédagogique dédié dont 3 permettent la vue sur les installations. Deux structures uniquement précisent valoriser financièrement ce type de visite et demande un droit d'entrée, entre 5 et 8€ avec, dans certains cas, une distinction entre le tarif « Local » et le tarif « Touriste ».

En terme de **médiation scientifique**, l'ensemble des structures enquêtées reconnaissent organiser une **communication** autour de leurs actions, via des canaux variés. Les réseaux sociaux, médias et sites Web sont évoqués à l'unanimité par les répondants. Les **événements grand public « positifs »**, comme les relâchers, sont pratiqués par 80% de structures enquêtées. De manière secondaire, il est également organisé des journées thématiques ou la participation du personnel à des foires et salons et des conférences. **Seules 3 structures interviennent direction en milieu scolaire**. Mais la majorité des répondants, 6 structures sur 8, développent **des outils pédagogiques** : expositions, flyers, affiches, animations, panneaux pour les plus importants.

Les structures de soins enquêtées participent pour l'ensemble à des **programmes de conservation** ou de recherche et participent à la **collecte d'échantillons** en vue de sexage, d'analyses génétiques, écotoxicologiques, de la pollution plastique, d'isotopes stables via l'alimentation et pour assurer un **suivi sanitaire** (parasites, cytologie, histologie, coprologie, etc.). La **naturalisation** des cadavres, à destination des muséums d'histoire naturelle locaux et national, est moins fréquente même si relativement bien pratiquée, par 5 structures sur 9 ayant répondu.

La majorité des structures accueillent des stagiaires pour des **formations professionnelles** ou participent à la **validation d'acquis de l'expérience (VAE)** pour l'obtention du certificat de capacité. Les principales formations concernées par les stagiaires sont : auxiliaire de soins vétérinaire (ASV), soigneur animalier, vétérinaire, Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et particulièrement Gestion et Protection de la Nature (GPN), formation supérieure en environnement, en biologie et même en sciences sociales. Les niveaux des stagiaires vont du collège jusqu'à la thèse.

- **Organisation sociale**

La figure 30 précise l'occurrence des 11 statuts de personnel évoqués par les structures enquêtées :

- **Pour les employés** : de la structure portant le centre, du centre ou emploi aidé ;
- **Pour les bénévoles** : de la structure portant le centre, du centre ou d'un réseau/structure partenaire ;
- **Pour les volontaires** : engagé de Service Civique ou éco-volontaire ;
- **Stagiaire** ;
- **Apprenti** ;
- **Travaux d'intérêt généraux (TIG)**.

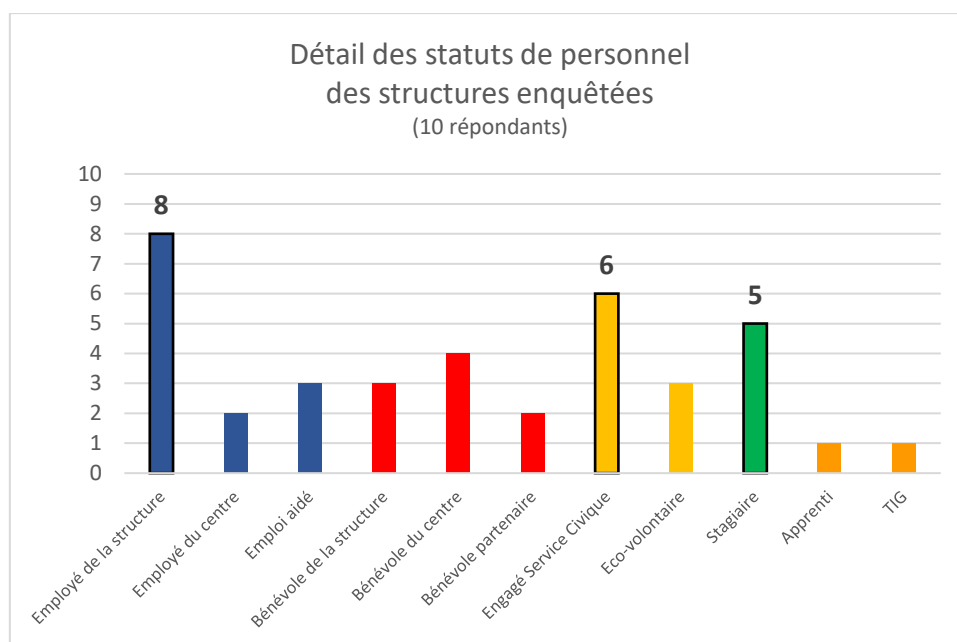


Figure 31 - Détail des statuts de personnel des structures enquêtées

Toutes les structures enquêtées embauchent au moins un employé et pour la plupart des structures (8 cas sur 10), il s'agit d'employé de la structure portant le centre (et non directement du centre).

La majorité des répondants font intervenir des bénévoles. La figure 31 montre qu'il s'agit aussi bien de bénévoles dédiés uniquement au centre, de bénévoles adhérents plus largement à la structure ou de bénévoles d'autres structures partenaires. Le détail du nombre de personnel par statut n'a pas été précisé. Cependant, il est possible de supposer que le statut bénévole est le plus représenté en termes de nombre de personnes impliquées dans le fonctionnement des structures.

Le statut de volontaires est aussi très fréquemment employé (dans 7 réponses sur 10) : il s'agit préférentiellement d'engagés de Service Civique.

Une structure sur deux fait appel à des stagiaires.

Au-delà du personnel interne, **toutes les structures font appel à des prestataires extérieurs** et il s'agit pour toutes les structures, *a minima*, de **prestations vétérinaires** pour des avis, diagnostics et protocoles de chirurgie. **Certaines structures établissent des conventions avec des vétérinaires libéraux ou des cliniques.** Les autres prestations évoquées sont principalement : des radiographies, des analyses de laboratoire (histologie, antibiogramme, etc.) et l'entretien du centre.



**En termes de profils, de parcours ou d'habilitations du personnel du centre**, il est à rappeler que le capacitaire de la structure doit être adapté aux objectifs du centre et qu'en cas de structure accueillant du public, le capacitaire doit pouvoir justifier de cette mention. Au regard des contraintes d'astreinte d'accueil que peuvent offrir les centres de soins, certaines structures vont jusqu'à avoir deux capacitaires pour permettre une rotation plus aisée et assurer les congés du personnel tout en garantissant une présence optimisée sur site. Si le cadre réglementaire de la présence en contrat à temps plein d'un capacitaire pour la structure est bien établi, des dispositions particulières sont encore régulièrement appliquées par dérogation grâce à la tolérance des DEAL/DREAL afin de permettre le temps de formation ou de recrutement du personnel.



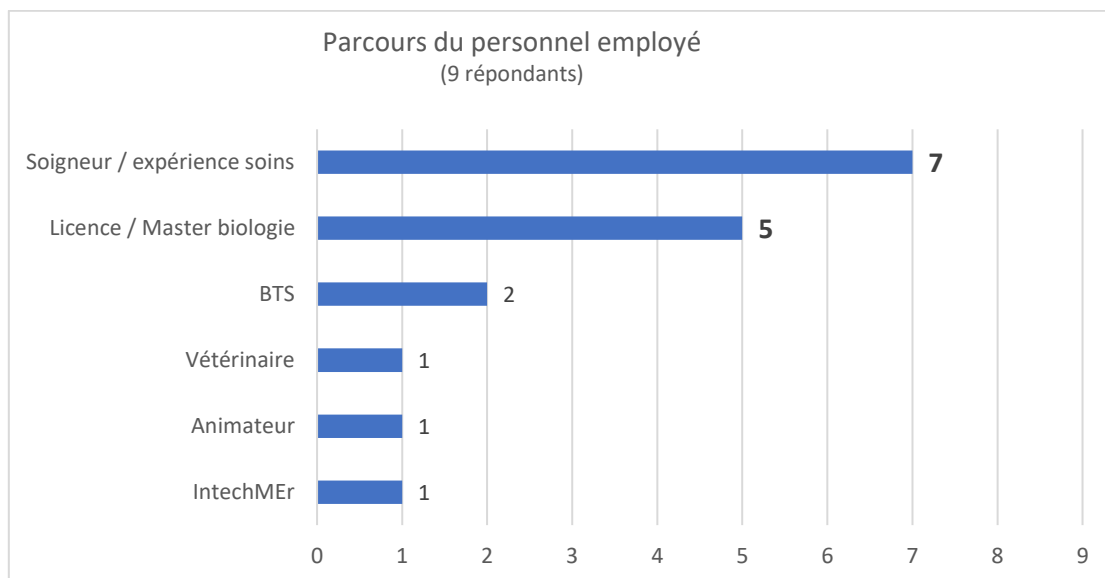


Figure 32 - Détail des différents parcours du personnel employé dans les structures enquêtées

La figure 32 met en lumière toute l'importance de **la reconnaissance de l'expérience du soin animalier** pour la majorité des employés des centres enquêtés. Le personnel employé est également souvent issu d'une **formation supérieure en biologie**.



Souvent, pour les bénévoles, aucun prérequis n'est demandé. Deux structures précisent qu'elles ont mis en place **un système de compagnonnage** qui s'organise avec le salarié ou auprès du vétérinaire.

Pour les volontaires, il est demandé un minimum d'expérience en soins aux animaux malgré le fait qu'ils ne soient pas toujours habilités à prodiguer les soins.

De manière spontanée, 50% des 8 structures répondantes précisent le besoin de **favoriser la « CDI-sation »** du personnel employé. Les bénévoles sont, quant à eux, majoritairement adhérents de la structure et signent une charte. Les volontaires sont conventionnés grâce à l'obtention d'un agrément de la DJSCS.

**Seules 5 structures sur les 9 ayant répondu à cette question déclarent avoir des liens privilégiés avec d'autres structures de soins ou d'accueil** qui sont des centres de soins limitrophes ou distants, pour du conseil, ou des réseaux d'acteurs.

- **Fonctionnement opérationnel**

La quasi-totalité des structures répondant déclare assurer l'ouverture du centre 7j/7. Il en va de même pour la permanence téléphone et par mail. Cette permanence n'est cependant pas toujours effective 24h/24. Les structures enquêtées déclarent également rester ouvertes toute l'année, sauf quelques jours exceptionnels. La réception du public pour le dépôt d'animaux s'organise aux horaires de bureau. Le reste du temps, et dans certains cas, des boxes fermés, à l'abris des intempéries, sont à disposition des particuliers pour déposer l'animal.

• **Zootechne & soins**

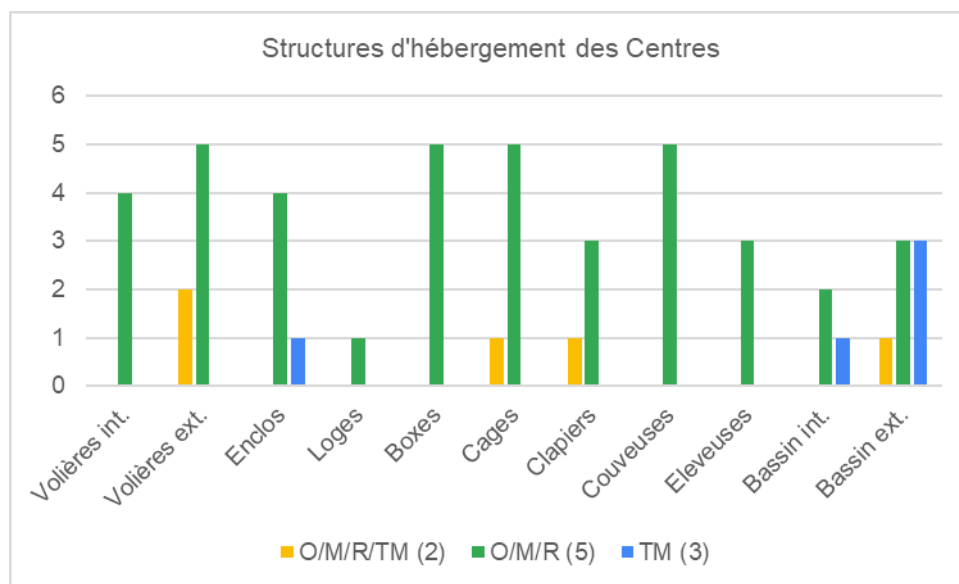


Figure 33 - Structures d'hébergement des animaux recueillis des centres de soins enquêtés

La figure 33 montre que les centres O/M/R utilisent le même type d'équipements (80 à 100% des centres O/M/R pour les catégories) et sont relativement mieux équipés que les centres O/M/R/TM (4 types de matériels sur 12). Les centres TM n'utilisent quasiment que des bassins.

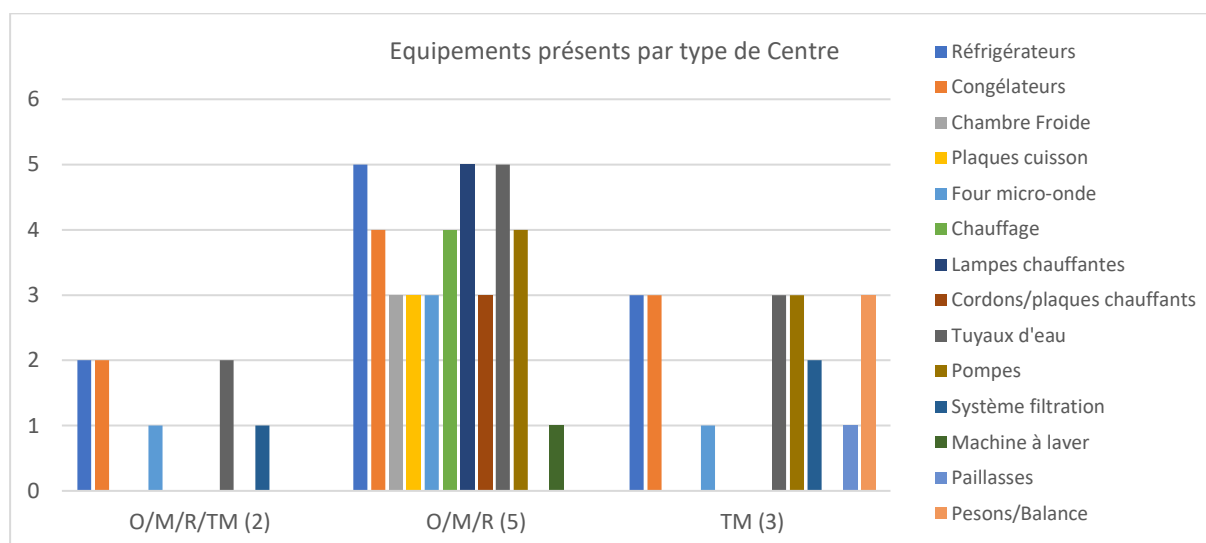


Figure 34 - Répartition des équipements des centres de soins enquêtés par type de centres (taxons)

Si certaines catégories d'équipements sont communes à toutes les typologies de centres (réfrigérateurs, congélateurs, four micro-ondes et tuyau d'eau) comme le montre la figure 34, les autres types de matériels sont plus spécifiques aux types de centres, donc taxon-dépendant. Cependant, il est à penser que les équipements sont aussi proportionnels à la dimension du centre lui-même, de ses capacités d'accueil, ses moyens et probablement de son statut.

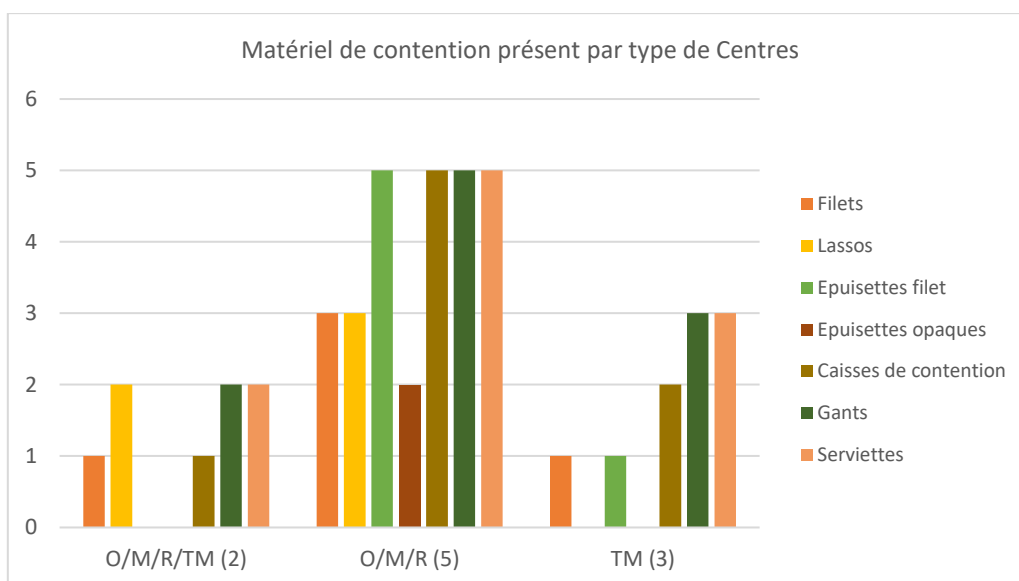


Figure 35 - Répartition du matériel de contention des centres enquêtés par type de centres (taxons)

La liste du matériel de contention varie peu entre les différents types de centres comme le précise la figure 35.

Il est notable de mentionner que la majorité des structures sollicitées, dans 7 cas sur 10, utilisent des **méthodes thérapeutiques alternatives**. Certains produits comme l’argile et le miel et certaines méthodes comme l’aromathérapie, l’ostéopathie et le laser sont les plus fréquents. D’autres produits (la poudre de diatomée, la terre de Sommières, le vinaigre de cidre, les omégas 3, la poudre d’artichaut et le charbon actif) et d’autres pratiques (la microkinésithérapie et les coupeurs de feu) sont évoqués dans une moindre mesure. Une structure précise qu’elle préfère **privilégier les soins naturels aux médicaments conventionnelles pour limiter la dépendance des animaux sauvages à des conditions d’asepsie qu’ils ne retrouveront pas une fois relâchés**.



- **Financement**

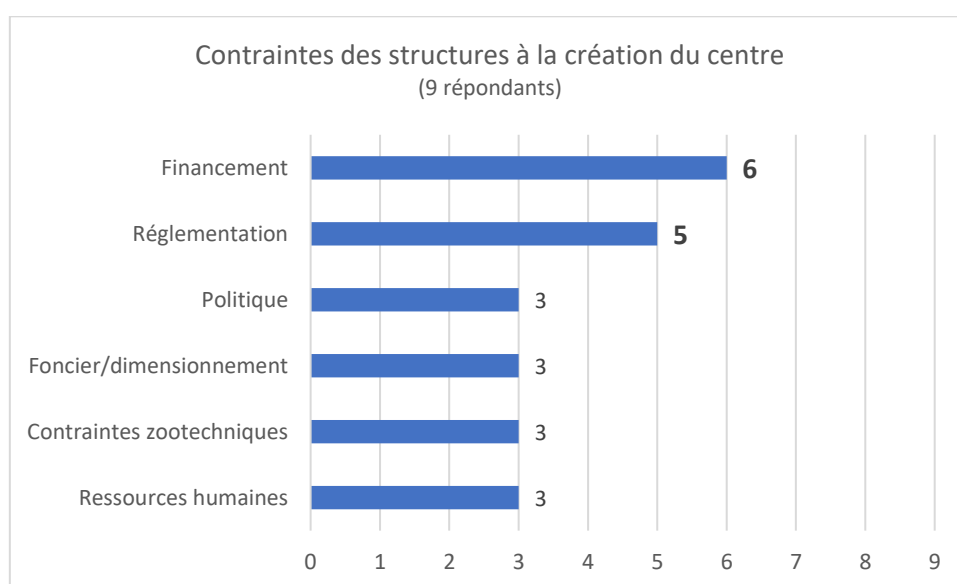


Figure 36 - Contraintes des structures recensées à la création de l’unité d’accueil

Il est évoqué par 6 structures sur 9 que le financement représente un **élément contraignant** à la création de l'unité d'accueil comme indiqué sur la figure 36. Cette contrainte arrive juste avant les contraintes liées au cadre réglementaire. Les différents types de financement cités par les structures enquêtées sont les suivants :

- L'autofinancement par du temps bénévole, des ressources en matériel, etc. ;
- Des financements publics européens (FEADER/FEDER pour l'investissement, LIFE pour les frais de fonctionnement), nationaux (OFB, ONF), régionaux (DEAL, **taxes/redevances**, Offices de l'Environnement ou de l'eau) et communaux (**accès à un terrain, travaux**, etc.) ;
- Des financements privés par des dons, du mécénat, **des partenariats** (soins vétérinaires, matériel, nourriture, etc.) ou des fondations (Brigitte Bardot, Nature & Découverte, Fondation de France).



**Les subventions publiques** sont évoquées par 7 structures sur 8 comme source de financement de **l'investissement initial** des structures enquêtées.

**Pour le fonctionnement**, la majorité des structures répondant (6 sur 7) sont financées avec **plus de 60% de subventions publiques**.

La répartition des frais de fonctionnement, comme n'est pas la même selon la typologie des structures enquêtées. Hors structure publique, **les frais de personnel** sont les plus importants et représentent en moyenne entre **60 à 70% des charges** annuelles. **La nourriture** présente également une tendance importance, entre 20 à 30% en moyenne. Viennent ensuite de manière notable le matériel de soins et les médicaments. Deux structures évoquent également les frais de prestations (vétérinaires principalement) comme charge notable ainsi que les charges courantes (eau, électricité). La figure 37 présente ces résultats.

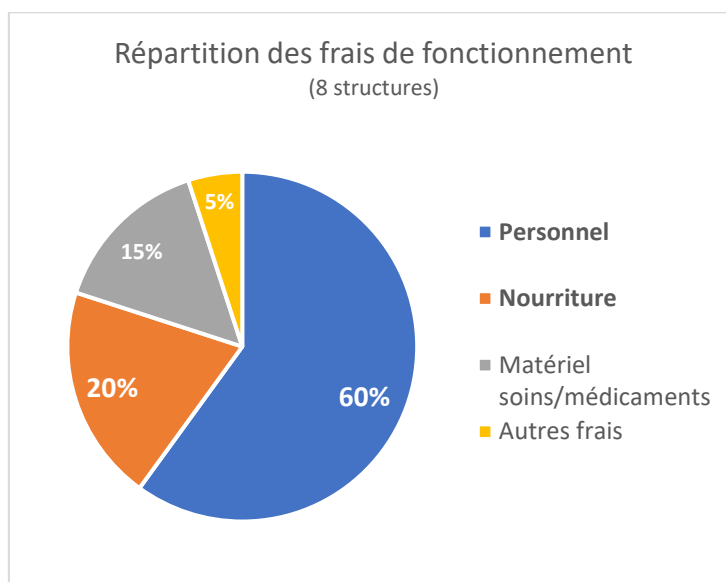


Figure 37 - Répartition des frais de fonctionnement hors structures publiques

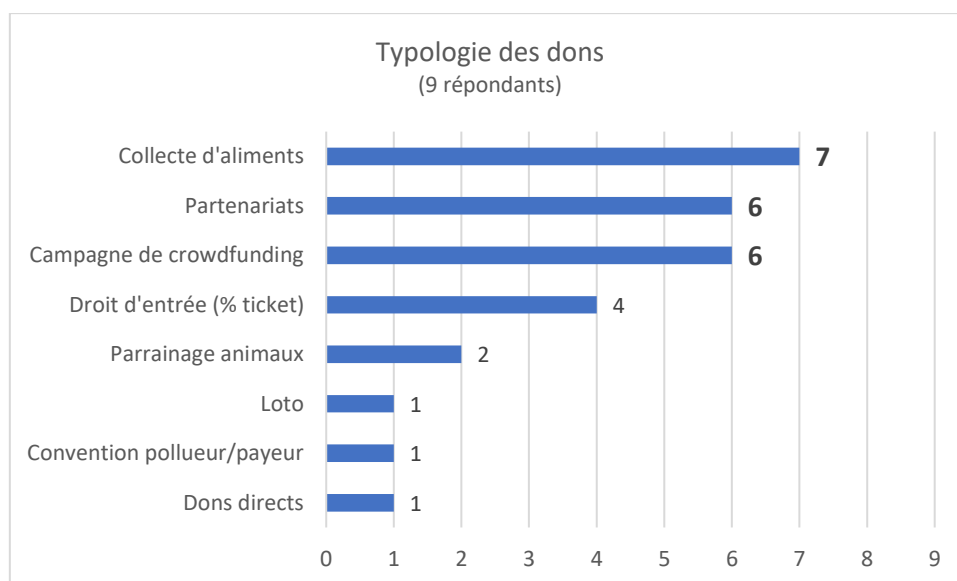


Figure 38 - Caractérisation des types de dons reçus par les structures de soins enquêtées

La figure 37 révèle que la collecte d'aliments, les partenariats et les campagnes de crowdfunding sont les méthodes les plus employées à la collecte de dons.

**La pérennité financière à court et moyen terme (moins de 5 ans)** semble assurée grâce **aux financeurs et partenariats privés**, les conventions pluriannuelles publiques (DEAL, communes ou communautés de communes) ainsi que les recettes issues des visites, des achats et du parrainage d'animaux en soins.

Concernant la pérennité financière des structures à long terme, le questionnaire est souvent resté sans réponse. Seule 5 structures ont répondu à cette question et dans 4 cas sur 5, **aucun financement n'est identifié pour assurer une sécurité à long terme** pérenne. Une structure évoque cependant **l'adhérence de son projet aux objectifs du territoire** par le développement touristique qui semble en augmentation. Cette structure a inscrit l'attractivité touristique à ses objectifs de déploiement.





### iii. Données spécifiques

Les dix structures enquêtées semblent s'accorder sur des similarités en fonction des taxons concernés par les prises en charge. Dans certains cas, il n'a pas été possible de regrouper les structures entre elles et des sous-catégories se sont alors définies, par critère d'emprise foncière ou d'origine du financement de fonctionnement.

La spécificité de certains de ces aspects émergés de l'enquête ont notamment concerné les parcours de rapatriement des animaux concernés (fig.39), mais aussi l'identification des éléments facilitateurs ou contraignants à la création des centres concernés (tab.2).


#### Type 1 : tous taxons confondus (O/M/R/TM)

Ce premier type de structure concerne deux répondants.

Typologie de la structure	Statut	Structures publiques (les 2 seules enquêtées)
Faune prise en charge	Statut espèces	Espèces protégées uniquement
	Taxons	Oiseaux terrestres Oiseaux marins Reptiles terrestres Reptiles marins (tortues marines)
	EEE 	1 structure a mis en place un espace dédié pour une espèce de consommation locale
	Animaux de saisies	Pas concernées
	Capacité accueil	<5 individus
	Cumul annuel	Quelques dizaines d'individus
Autres activités	Médiation scientifique	Pas d'actions ni de personnel dédiés
	Formation	Pas de VAE capacitaire
Social	Statut(s) de personnel	2 - 3
Fonctionnement	Liens privilégiés autres structures	Aucun
Zootechne	Installations et espace dédié	< 35 m <sup>2</sup>
Financement	Origines investissement 	Subventions publiques Taxe locale
	Budget annuel	1 500€
	Sources financement annuel	100% publique
	Détail des frais de fonctionnement	Part importante des frais de nourriture Pas de frais de personnel dédié

**Type 2 : tous taxons sauf tortues marines (O/M/R)**

Ce deuxième type de centres concerne la moitié des structures enquêtées.

		Sous-type 2.1	Sous-type 2.2
<b>Typologie de la structure</b>	Statut	Associations	
	Statut espèces	-	Faune autochtone
<b>Faune prise en charge</b>	Taxons	Oiseaux terrestres Oiseaux marins Mammifères +/- Reptiles terrestres et amphibiens	
	EEE		Toutes les structures sont concernées <b>1 structure a mis en place un centre de gestion et transit dédié aux NAC + diagramme décisionnel par espèce</b>
	Animaux de saisies	Partiellement concernées (3 structures /5) Volume absorbable (20 à 30 individus par an) Accord autorités (attestation prise en charge / dérogation espèces), soutien dépôt de plainte	
	Capacité accueil	>600 individus	50 à 60 individus
	Cumul annuel	De 3 000 à 5 000 ind.	Jusqu'à 3 000
<b>Autres activités</b>	Médiation scientifique	Actions et personnel dédiés	Pas de personnel dédié
<b>Social</b>	Statut(s) de personnel	5 (en moyenne)	
<b>Fonctionnement</b>	Liens privilégiés autres structures	2 structures en lien avec d'autres centres de soins	
<b>Zootechne</b>	Installations extérieures	De 1000 à 1500 m <sup>2</sup>	~100 m <sup>2</sup>
	Bâtiments	De 100 à 500 m <sup>2</sup>	De 35 à 55 m <sup>2</sup>
<b>Financement</b>	Investissement	NC	De 70 000 à 100 000€
	Origines investissement	4 origines différentes	1 à 2 origines différentes
	Budget annuel	De 130 000 à 300 000€	90 000€
	Sources financement annuel	NC	80% publique
	Détail des frais de fonctionnement	Frais de fonctionnement variés	

## TÉMOIGNAGE



**François-Xavier COUZI**, Directeur de la SEOR (Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion)



- ✓ Activité de sauvetage depuis 1997 et centre de sauvegarde de la faune sauvage ouvert en 2008. Accueil de 50 oiseaux simultanément, 2 500 à 3 500 oiseaux / an. Personnel : 2 salariés + 50 bénévoles + volontaires
- ✓ Centre de gestion et de transit des NAC créé en 2018 en réponse à une demande croissante (entre 50 et 75 signalements par an)
- ✓ Etablissement accolé au centre de soins mais administrativement différent
- ✓ Optimisation des dépenses, ressources humaines & matériel
- ✓ Budget annuel : 9 000€ pour son fonctionnement. Soutien par la DREAL Réunion
- ✓ Près de 50 animaux recueillis, 20 espèces différentes, principalement des oiseaux
- ✓ Solutions : mise à mort / retour propriétaire / adoption par une famille d'accueil signant une charte avec l'association
- ✓ Actions corollaires : bancarisation des données (SINP) / sensibilisation à la responsabilisation sur les espèces invasives
- ✓ Infrastructures et matériel nécessaires limités :
  - 1 bâtiment de 18 m<sup>2</sup>
  - 1 volière de 9 m<sup>2</sup>
  - Matériel : plan inox, machine à laver, congélateur, réfrigérateur, sécurisation des lieux





**Type 3 : tortues marines exclusivement (TM)**

Ce troisième type de centres concerne 3 structures enquêtées.

Typologie de la structure	Statut	Association	Structure privée	Association
Faune prise en charge	Taxons	Tortues marines		
	EEE	 Tortues de Floride Redirection vers un centre dédié		Non
	Animaux saisis	Aucune structure concernée		
	Capacité accueil	< 5 ind.	20 ind.	< 5 ind.
	Cumul annuel	20 ind.	30 à 35 ind.	24 ind. (estim.)
Autres activités	Médiation scientifique	-	Personnel dédié Accueil du public payant : de 5 à 8€	
Social	Statut(s) de personnel	1		7
Fonctionnement	Liens privilégiés autres structures	 Réseaux échouages, professionnels de la mer, autre centre		
Zootechnie	Installations extérieures	9 m <sup>3</sup>	1500 m <sup>3</sup>	18 m <sup>3</sup>
	Bâtiments	12 m <sup>2</sup>	De 450 à 1700 m <sup>2</sup>	
Financement	Investissement	18 000€	NC	1 800 000€
	Origines investissement	Mécénat	Subventions publiques, fonds propres	
	Budget annuel	NC	250 000€	
	Sources financement annuel	100% privées	De 60 à 80% publiques	



En ce qui concerne le **fonctionnement opérationnel**, les structures enquêtées ont pu témoigner de la **méthodologie de rapatriement** jusqu'à leurs institutions et ont donc permis d'identifier des **étapes clés de ces protocoles**. Il apparaît des premières différences significatives en fonction des types de centre décrits (figure 39). On constate en effet que les superficies prises en charge sont de catégories différentes en corrélation avec le type de centre (les 3 centres de Type 3 concernant tous des îles, plus grandes que celles des centres de Type 1). On constate également que si le nombre d'étapes est identique pour tous les centres traitant uniquement les tortues marines (Type 3), il est toutefois croissant en fonction de la superficie couverte par les actions des types de centre. Enfin, les interventions des vétérinaires se scindent en deux catégories, celui-ci intervenant avant l'arrivée au centre pour 4 des structures interrogées et après l'arrivée au centre pour les 6 autres (qu'il soit vétérinaire externe ou non).

		Structures par Typologie									
		Type 1		Type 3			Type 2				
		n°2	n°7	n°5	n°6	n°9	n°1	n°3	n°4	n°8	n°10
Territoire couvert (km²) :		24	260	1 700	280	2 500	25 000	2 500	>25 000	8 700	22 000
Entrée ↓	Signalement / Appel au Centre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Conseils de premiers soins							2		2	2
	Transport et dépôt par le découvreur						2		2	3	3
	Déplacement d'une personne du Centre	2	3	2	2	2		3 (bénévoles relais)			ou 3
	Véto externe	3	2	non			clinique relais		ou 2		
	Réception au Centre	4		3		3	3	4		4	4
	Fiche accueil remplie par découvreur									5	
	Passage Véto au centre				3			5	3		5
	Diagnostic			4	4	4	4		4	6	6
	Soins			5	5	5	5	6	5	7	7
	Convalescence	5	4	6	6	6	6	7	6	8	8
	Réhabilitation						7		7	9	9
Sortie	Relâcher	6	5	7	7	7	8	8	8	10	10

Figure 39 - Etapes des protocoles de rapatriement par structures

Le tableau 2 ci-dessous synthétise les éléments qui ont été identifiés comme ayant facilité ou, au contraire, empêché le bon démarrage et le bon fonctionnement de la structure de soins. Ces éléments sont repris par indicateur de dimensionnement.

Tableau 2 - Bilan des structures enquêtées pour le déploiement d'une structure de soins

	Eléments facilitateurs	Points limitants
<b>Réglementation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souplesse/accompagnement des autorités de tutelle (capacitaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes sanitaires contraignantes</li> </ul>
<b>Dimensionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de faisabilité</li> <li>• Groupe de travail dédié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'évaluation des besoins (sous-dimensionnement)</li> <li>• Difficulté d'anticipation du fonctionnement</li> </ul>
<b>Typologie de la structure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure multi-objectifs</li> <li>• Médiation scientifique</li> <li>• Communication par des événements grand public « positifs » (relâcher)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas d'accueil du public, contraintes réglementaires supplémentaires</li> </ul>
<b>Faune prise en charge</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces emblématiques</li> <li>• Plan d'actions espèces menacées</li> </ul>	
<b>Ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de bénévoles en place</li> <li>• Réseau de vétérinaires formés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté de pérennisation et de renouvellement du personnel (précarité des contrats)</li> <li>• Problématique de transfert de compétences</li> </ul>
<b>Zootecnie/soins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualisation de travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précarité des moyens matériel</li> <li>• Pas de structure physique dédiée aux soins dans un cadre légal</li> <li>• Manque de partage de connaissances</li> <li>• Manque de protocoles standardisés de soins</li> </ul>
<b>Foncier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconversion d'un site existant</li> <li>• Bâtiment d'exemplarité écologique</li> <li>• Accessibilité grand public</li> <li>• Proximité cabinet vétérinaire</li> <li>• Terrain communal ou privé mis à disposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contraintes foncières fortes pour les tortues marines (pompage, autorisation, proximité mer, etc.)</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit financier</li> <li>• Taxe dédiée</li> <li>• Structure porteuse privée</li> <li>• Mobilisation de fonds projet/catastrophe naturelle impactant la biodiversité</li> <li>• Notoriété publique de la structure</li> <li>• Fonds propres (recettes ventes ou prestations)</li> <li>• Inscription du projet aux orientations de développement économique du territoire</li> <li>• Soutien politique</li> <li>• Création de partenariats institutionnels pluriannuels et privés (nourriture, matériel, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de visibilité financière entraînant des répercussions globales (baisse de la qualité des soins, épuisement des équipes, mauvais image, etc.)</li> <li>• Prestations vétérinaires élevées</li> <li>• Peu de financements ciblés FSD</li> </ul>

## IV. Analyse & outils de préfiguration

### a. Analyse générale du contexte

#### Fonctionnement

Selon le Comité Consultatif, l'ensemble du réseau informel d'acteurs actuels fournit des soins, de façon erratique, et au cas par cas. Mais peu de structures proposent un accueil, et ce, quel que soit le type d'acteurs : les structures animalières ou cabinets vétérinaires ne sont pas les seuls concernés par ces accueils. A ce propos, la réglementation vétérinaire pour la faune sauvage est existante mais limitante, l'impossibilité de convalescence à plus de 48h en clinique conduisant à des taux de survie de la faune prise en charge questionnable.

L'ensemble des réponses actuelles des acteurs martiniquais se réalise malgré tout dans le non-respect du cadre réglementaire (toléré par les autorités de tutelle), témoignant bien des difficultés et du manque de pérennité pressentis et à l'initiative générale de la présente étude. Le taux de redirection montre aussi le jeu de ping-pong qui s'opère entre les acteurs, tant pour la FSD que pour les EEE, comme l'illustrent les figures suivantes. Le conseil téléphonique, seul moyen d'action pour certaines structures, est insuffisant à la prise en charge de tous les cas de figure. La contention de l'animal en détresse ne peut, entre autres exemples, pas toujours être effectuée par un particulier qui risquerait de se mettre lui et l'animal en danger. Ainsi, la complexité du fonctionnement parcellaire actuel, le besoin d'**identification et de communication entre acteurs**, de clarification du **statut des espèces** concernées, ainsi que la **formalisation plus claire des procédures** semblent impératives pour toute forme à venir d'amélioration de la prise en charge des cas de FSD, EEE et saisies pour le territoire.

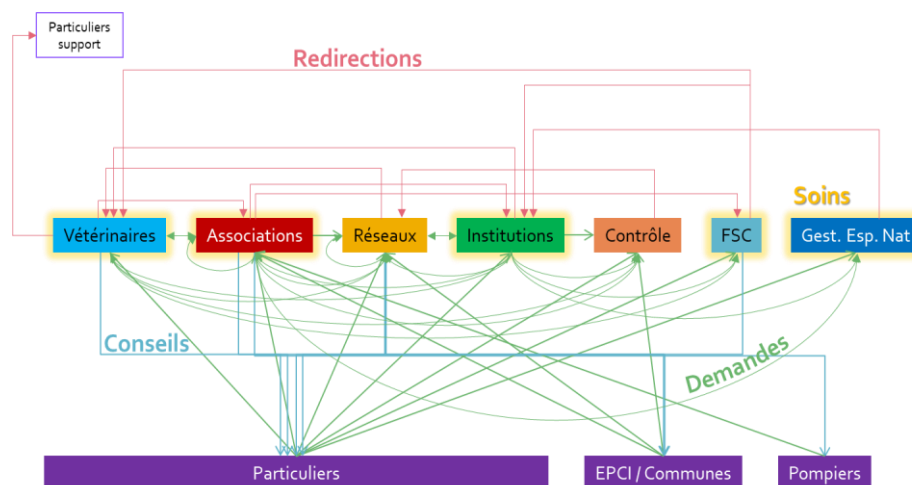


Figure 40 - Schéma synthétique illustrant le fonctionnement actuel de prise en charge FSD en Martinique

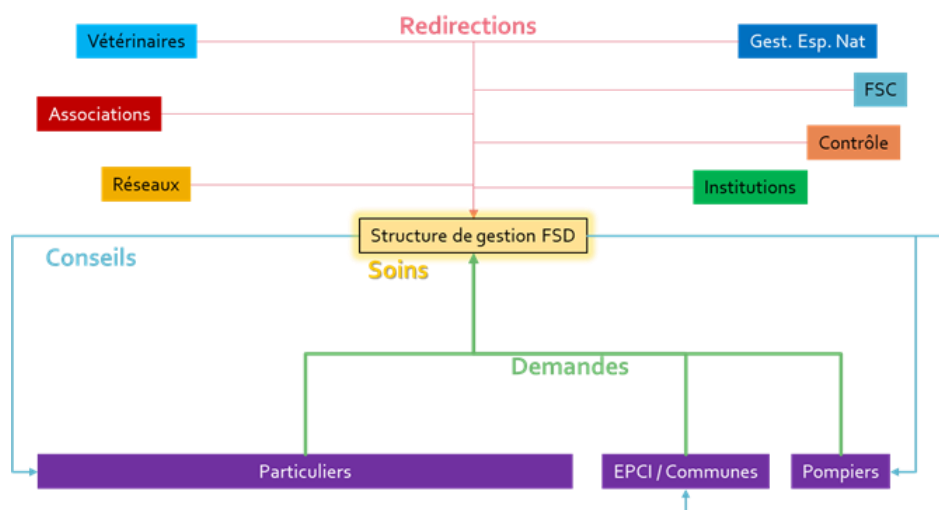


Figure 41 - Schéma de principe d'une prise en charge FSD optimisée pour la Martinique

## Volumes

En ce qui concerne les chiffres de dimensionnement issus de l'état des lieux du contexte local (fig. 21), les volumes de signalements remontés, en occurrences de signalement, représentent davantage **un ordre de grandeur** que des estimations précises, en nombre d'individus, du besoin de prise en charge. Plusieurs signalements historiques recensés peuvent en effet avoir éventuellement concernés un même animal. Cependant, ils permettent de caractériser *a minima* des volumes annuels indicatifs à l'échelle du territoire. Ainsi, les figures 8 à 10 et 18 à 19 témoignent que **la demande de prise en charge pour les EEE est importante, plus que celle des cas de FSD à l'heure actuelle**. Si ce volume de cas FSD semble relativement cohérent avec la taille du territoire, au regard des volumes de FSD rencontrés sur le territoire voisin de la Guadeloupe [7, 8], les proportions FSD/EEE rencontrées sont également peut-être la résultante du manque de formalisation claire du traitement des cas de FSD quand les demandes de prise en charge d'EEE ont, quant à elles, bien été identifiées comme incombant aux services de l'Etat.

Du point de vue des taxons, mêmes si les indicateurs donnés ne représentent pas des cas cumulés mais bien des occurrences générales de sollicitation auprès des acteurs interrogés, les résultats montrent surtout **la multiplicité des acteurs concernés pour chaque taxon** et donc, mettent en avant **la difficulté pour le grand public d'identifier clairement aujourd'hui l'acteur réellement dédié au cas rencontré**.

Ainsi, les reptiles semblent les plus concernés par les demandes de prises en charge, tortues marines et iguanes des Petites Antilles arrivant respectivement en tête. Il est fort possible que cette prépondérance témoigne de l'impact positif de **la sensibilisation des PNA en cours**, justement sur ces espèces, et conduisent ainsi le public à être plus concerné et les acteurs mieux identifiés. Les oiseaux représentent le deuxième taxon concerné par les signalements. Certains acteurs historiques apparaissent déjà mieux fléchés que d'autres pour ces signalements (Association ornithologique Le Carouge notamment, cf. annexe 4 : extrait du bilan des activités de soins). L'association mène cette action de soins de façon sporadique depuis 2006, s'étant vue alternativement autoriser puis interdire les soins à la faune sauvage. Il semble donc nécessaire de régulariser les points bloquants pour les éventuels acteurs dans ces situations, afin de ne pas perdre ces opportunités de réponse, pourtant bien identifiées comme telles par les autorités de tutelle qui redirigent les signalements vers ces structures. C'est finalement l'enjeu général *in fine* de la mise en place d'**un cadre identifié et concerté à apporter en réponse à la FSD sur le territoire** dont il est question.

Enfin, **le manicou** (*Didelphis marsupialis*) représente à lui tout seul la deuxième espèce considérée par les demandes, **témoignant de la difficulté pour le public et les acteurs de bien identifier les statuts des espèces concernées**. Malgré un historique de consommation humaine plus ou moins bien mesurée et une image peu amène d'animal agressif et sentant mauvais, le manicou bénéficie encore d'un capital sympathie très fort, probablement issu de sa malheureuse propension à souffrir de collisions routières, générant de nombreux petits orphelins sur le bord des routes, et de son ancien statut d'espèce protégée (jusqu'en janvier 2018, cf. arrêté 17/01/2018). Le besoin impérieux de **clarification du statut des différentes espèces** aux yeux des acteurs et professionnels du soin à la faune, sauvage ou domestique, semble donc primordial, tant par le besoin exprimé par les membres du Comité consultatif, que par les confusions de classement apparaissant dans les résultats de leur questionnaire (figures 9 et 18) où le manicou, encore, a par exemple été mentionné aussi bien dans la faune sauvage que dans les EEE.

### Besoins prioritaires

Cette difficulté à **identifier** les statuts des espèces de faune sauvage du territoire, mis en parallèle avec les résultats des figures 5 et 14 qui illustrent l'importance des signalements par les particuliers, tant pour la FSD que pour les EEE, fait également apparaître **un besoin essentiel de médiation**, aussi bien vers le grand public que vers les plus avertis, comme le témoigne le récent message erroné diffusé sur les réseaux sociaux par une clinique vétérinaire locale (cf. annexe 5), pour la prise en charge, au combien adorable mais totalement injustifiable, d'une jeune mangouste. La médiation doit en effet accompagner la mise en place d'un fonctionnement de soins, et particulièrement pour limiter l'effet « Boomerang » évoqué, et ainsi **éviter la démultiplication des mauvais comportements**, tels que des prises en charge inutiles et à l'issue souvent fatale, des translocations aux retombées écologiques potentiellement graves, etc. Le caractère insulaire du territoire induit en effet un équilibre écologique fragile et précaire, dont découlent des enjeux de gestion de la biodiversité et auxquels viennent se superposer les risques économiques induits par la gestion des EEE [6]. Les estimations européennes et internationales des coûts engendrés par leurs impacts et gestion sont en effet très importants et en augmentation proportionnelle à leur capacité d'invasion [5]. Cette particularité géographique renforce de manière notable **l'importance de préserver les espèces et leurs habitats** face à l'invasion d'espèces exotiques **de façon précoce** et justifie d'autant plus le double besoin de prise en charge finalement complémentaire de la FSD et des EEE.

Concernant les origines des cas de détresse reportés sur le territoire, on ne déroge malheureusement pas au caractère général rencontré par l'ensemble des centres de soins quelle qu'en soit l'implantation géographique [7, 8, 9]. Il apparaît ainsi, qu'en plus de l'importance cruciale en termes de conservation que peut revêtir la survie d'un individu grâce aux soins pour certaines espèces, les causes principales les plus rencontrées sur le territoire sont les plaies et traumatismes, suivis des enchevêtrements et piégeages (fig. 10 et 11). Dans les deux cas, les origines anthropiques, c'est-à-dire les cas de détresse issus des interactions avec les activités humaines, sont largement prépondérantes et soulèvent donc la question de **la responsabilité sociétale générale** des cas rencontrés, quand celle-ci est déjà posée clairement pour les espèces dont le statut exotique est caractérisé envahissant, sans pour autant prévaloir de la nature des instances devant endosser cette responsabilité, de manière entière ou partielle.

### b. Options par problématique

L'analyse des résultats d'enquête auprès de structures de soins montre la volonté de partage prépondérante pour ces structures qui fonctionnent généralement au sein de réseaux (RSCFS, UNCFS, ...) et qui, faute d'autres moyens à l'heure actuelle, optimise l'évolution des pratiques via le retour

d'expérience et la mise en commun des protocoles, méthodes et astuces. Si l'enquête montre une ségrégation « de surface » par la capacité d'accueil en simultanée (moins de 5 individus, de 50 à 100 individus, ou plus de 600 individus), les 3 types de centre finalement identifiés l'ont été en lien avec le panel de taxons pris en charge et ont permis la mise en perspective des indicateurs de dimensionnement identifiés pour préfigurer des réponses possibles adaptées au territoire. Ainsi, plusieurs options ont été retenues au regard des problématiques et des taxons du territoire, des ressources préexistantes, des freins identifiés par les acteurs en place et des besoins caractérisés par l'étude. Elles sont décrites dans le tableau 3 ci-dessous. Ces options sont ensuite détaillées, seules ou additionnées, pour décrire les différents scénarii de préfiguration proposés qui tiennent compte des ressources existantes, des freins identifiés par les acteurs en place et des besoins caractérisés par l'étude. Des éléments du dimensionnement ainsi que la valorisation des bonnes pratiques évoquées par les structures enquêtées donnent un cadre et des perspectives à ces scénarii.

Tableau 3 – Option de préfiguration par problématique & taxon

		FSD		EEE
		O / M / R	TM	
<b>Option 1</b>	<b>consolider les réseaux existants</b>	x	x	x
<b>Option 2</b>	<b>mettre en place un centre de gestion</b>			x
<b>Option 3</b>	<b>mettre en place un centre de soins</b>	x		
<b>Option 4</b>	<b>mettre en place un centre de soins</b>		x	

Malgré son évocation contextuelle, **la problématique des saisies** est une option non détaillée dans la préfiguration. En effet, au regard du cadre réglementaire, des résultats de l'évaluation des besoins des acteurs enquêtés et de la gestion au cas par cas des animaux saisis, il semble que la gestion des saisies ne pourrait qu'être envisagée en option corollaire aux différents scénarii. Il paraît difficile d'envisager une structure dédiée à cette seule problématique du fait d'un dimensionnement lié à des arrivées, volumes et typologies d'espèces trop aléatoires : 83% des acteurs s'étant révélés non concernés. Dans tous les cas, la mise en œuvre des options envisagées devrait permettre l'optimisation du parcours des animaux issus de saisies (par les moyens, infrastructures ou organisation retenus), de leur prise en charge transitoire à leur hébergement définitif, sous réserve de validation du parcours par les autorités de tutelle et de son optimisation concertée sur le territoire pour les structures concernées dans toutes les options. A cet effet, plusieurs membres du Comité Consultatif évoquent leur besoin de disposer *a minima* de supports et/ou de **fiches réflexes** pour baliser clairement les prises en charge possibles.

L'option d'**un centre de soins physique mixte, multi-taxa**, est écartée en première instance au regard des résultats de l'enquête menée auprès d'autres structures. En effet, parmi le panel interrogé, seules des structures publiques et non soumises à la réglementation nationale, ont témoigné gérer cette situation. L'accueil des cas de détresse y est limité en nombre (seules quelques dizaines de cas par an), et donc non adapté au besoin local, en compétences et en moyens. L'avantage de ce fonctionnement réside dans le faible budget mobilisé par ces structures (Type 1), quelques milliers d'euros, et un levier financier identifié, comme une taxe locale dédiée. Ce fonctionnement suggère également que les agents publics concernés soient habilités à pouvoir intervenir, manipuler et garder en soin des animaux issus de la faune sauvage, au même titre qu'un centre de soins. A l'échelle du contexte et des volumes

identifiés pour la Martinique, il conviendra que cette option puisse être discutée au sein des institutions publiques locales mais serait en peine de tenir compte de l'ensemble des ressources et besoins du territoire identifiés dans cette étude. Une étude de faisabilité engagée à Mayotte [10] a en effet démontré la difficulté de mettre en place un centre de soins mixte, qui augmente drastiquement la complexité de mise en œuvre lorsqu'il s'agit de prendre en charge des besoins équivalents à ceux identifiés sur le territoire. En effet, au-delà de l'augmentation du budget et de l'espace dédié, fusionner des taxons différents suggère répondre à des contraintes zootechniques très différentes (équipements, matériel, infrastructures) et avoir des compétences spécifiques pour chaque taxon.

### c. Scénarii de préfiguration

Basés sur l'analyse des résultats précédents et issus de la combinaison des différentes options présentées précédemment, les scénarii préfiguratifs sont présentés ci-après, et détaillés en annexe 6, de façon à faire apparaître pour chacun : les objectifs à atteindre, la description du concept, les modalités et moyens que nécessiterait sa mise en œuvre et une matrice AFOM synthétisant les avantages et inconvénients du scénario décrit.

#### Scénario 1 : option 1 « Consolider les réseaux »

- **Objectif principal** : restructurer la réponse de prise en charge actuelle et assurer la pérennité des structures porteuses des réseaux, pour la part de leur activité concernant la FSD et/ou les EEE.
- **Description** : ce scénario préconiserait la consolidation du réseau d'acteurs historiques déjà impliqués sur les problématiques à ce jour. Cette consolidation permettrait d'uniformiser la réponse des acteurs pour chaque statut d'espèces, auprès des demandeurs (majoritairement les particuliers). Le scénario nécessite la clarification des statuts, l'assignation des rôles de chacun, la délivrance des autorisations adéquates, l'amélioration de l'identification des acteurs, la pérennisation financière des moyens, l'harmonisation des outils de communication, etc.

#### Scénario 2 : option 2 + option 1 « Focus sur les EEE »

- **Objectif principal** : centraliser la prise en charge des EEE (pour les particuliers et l'ensemble des acteurs) et assurer une prise en charge *a minima* de la FSD. Objectif secondaire : visibilité et identification par le grand public, pédagogie pour intégration de la problématique des EEE.
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un centre de gestion des EEE, accueil et sensibilisation, accompagné de la consolidation du réseau de prise en charge de la faune sauvage en détresse.



## Scénario 3 « Focus sur la Faune Sauvage en Détresse »

### *a. Option 3 + option 1 : « Focus sur Avifaune/reptiles/mammifères »*

- **Objectif principal** : proposer un site physique d'accueil et de soins pour la FSD permettant la convalescence en vue de son relâcher. Objectif secondaire : visibilité et identification grand public, pédagogie, acquisition de connaissances.
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un centre de soins pour la faune sauvage O/M/R en détresse, accompagné de la consolidation du réseau de prise en charge des tortues marines en détresse et de la formalisation d'un réseau de gestion des EEE.

### *b. Option 4 + option 1 : « Focus sur les tortues marines »*

- **Objectif principal** : proposer un site physique d'accueil et soin pour les TM nécessitant de la convalescence avant relâcher. Objectif secondaire : visibilité et identification grand public, pédagogie.
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un Centre de Soins pour les Tortues Marines en détresse, accompagné de la consolidation du réseau de prise en charge de la Faune Sauvage O/M/R en détresse et de la formalisation d'un réseau de gestion des EEE.

### *c. Option 4 + option 3 + option 1 : « Focus tous taxons »*

- **Objectif principal** : proposer deux sites physiques différenciés d'accueil et soin (pour les O/M/R et pour les TM) en vue de leur relâcher. Objectif secondaire : visibilité et identification ciblée par le grand public, pédagogie.
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un Centre de Soins pour la Faune Sauvage O/M/R en détresse ET d'un Centre de Soins pour les Tortues Marines en détresse, accompagné de la formalisation d'un réseau de gestion des EEE.

## Scénario 4 « Faune Sauvage en Détresse & EEE »

### **a. Option 3 + option 2 + option 1 : « Focus sur Avifaune/reptiles/mammifères + EEE »**

- **Objectif principal** : centraliser la prise en charge de la faune sauvage (O/M/R) et des EEE & assurer *a minima* une prise en charge pour les autres taxons de la FSD (TM). Objectif secondaire : visibilité et identification ciblée par le grand public, pédagogie
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un centre de soins pour la faune sauvage O/M/R en détresse et d'un centre de gestion des EEE, accompagné de la consolidation du réseau tortues marines.

### **b. Option 4 + option 2 + option 1 : « Focus sur tortues marines + EEE »**

- **Objectif principal** : centraliser la prise en charge de la faune sauvage (TM) et des EEE & assurer *a minima* une prise en charge pour les autres taxons de la FSD (O/M/R). Objectif secondaire : visibilité et identification ciblée par le grand public, pédagogie
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un centre de soins pour les tortues marines en détresse et d'un centre de gestion des EEE, accompagné de la consolidation du réseau des autres taxons de la FSD O/M/R.

### **c. Toutes les options « Réponse exhaustive aux besoins du territoire »**

- **Objectif principal** : centraliser la prise en charge de la faune sauvage (O/M/R/TM) et des EEE & assurer *a minima* une prise en charge pour les mammifères marins. Objectif secondaire : visibilité et identification ciblée par le grand public, pédagogie
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un centre de soins pour les tortues marines en détresse et d'un centre de gestion des EEE, accompagné de la consolidation du réseau des autres taxons de la FSD O/M/R.

## d. Adéquation au territoire : notation et pondération

Issus des échanges avec les structures analogues enquêtées et des indicateurs de dimensionnement identifiés, huit critères de sélection pour l'adéquation au contexte local ont été retenus.

Ces critères permettent de construire une matrice de sélection pour la préfiguration d'un centre de soins à la faune sauvage et de gestion des EEE en Martinique. L'objectif de cette matrice est de pouvoir comparer, de façon conceptuelle, les scénarii, en leur attribuant des notes par critère puis une note globale.

Tableau 4 - Matrice de sélection des scénarii envisagés

Critères / Scénarii	1	2	3a	3b	3c	4a	4b	4c
Degré de prise en charge	15	20	20	20	25	25	25	30
Pertinence écologique	1	10	4	8	12	14	18	22
Organisation générale et RH	10	6	4	4	2	4	4	2
Contrainte foncière	10	8	6	3	1	5	2	1
Portage / Typologie	5	8	8	8	2	8	8	2
Catégorie budgétaire	10	8	6	4	2	6	4	2
Modèle de financement	8	10	5	5	2	7	7	2
Sensibilisation	4	6	7	7	8	9	8	10
Développement local	1	3	6	6	9	7	7	10
<b>Total :</b>	<b>64</b>	<b>79</b>	<b>66</b>	<b>65</b>	<b>63</b>	<b>85</b>	<b>83</b>	<b>81</b>

Afin de pouvoir préfigurer de la pertinence à envisager un scénario plutôt qu'un autre, la seule dimension d'adéquation au contexte local ne suffit pas et une pondération, au regard de l'importance des indicateurs de dimensionnement identifiés par la présente étude, est nécessaire pour placer les scénarii en rapport de pertinence effective au territoire.

Tableau 5 - Définition, notation et pondération des critères de sélection

Définition et notation : réponse aux besoins du territoire	Pondération pour la mise en œuvre
<b>Degré de prise en charge</b> Témoigne du degré de prise en charge proposée (et des opportunités d'acquisition de connaissances / programmes de recherche) : 5 pts pour convalescence/prise en charge limitée, 10 pts pour convalescence/prise en charge efficace, les taxons étant additionnés (pts O/M/R + pts TM + pts EEE)	Important x 2
<b>Pertinence écologique des taxons pris en charge</b> Témoigne de l'intérêt écosystémique et de conservation des espèces dont le scénario améliore le devenir : O/M/R : 4 points si focus car espèces menacées, TM : 8 points si focus car espèces endémiques ou EN/VU, EEE : 10 points si focus car risque écologique majeur.	Important x 2
<b>Organisation et RH</b> Facilité de mise en œuvre de l'organisation et du recrutement pour l'établissement du projet : 2 pts pour les solutions complexes en montage RH/ organisation, 4 pour nécessitant recrutement capa + soigneurs pour 2 groupes d'espèces, 6 pour nécessitant recrutement capa + soigneurs pour 1 groupe, 10 pour les solutions au recrutement/organisation les plus simples.	Important x 2
<b>Contrainte foncière</b> Besoins fonciers du projet et facilité ou non à s'insérer sur le territoire : de 1 (forte contrainte foncière) à 10 (faible contrainte foncière) en fonction de la taille et des besoins fonciers spécifiques des scénarii envisagés.	Fondamental x 4

<b>Portage / Typologie</b> Caractérisation de l'unicité ou de la multiplicité des porteurs du projet global, des contraintes réglementaires associées. Un projet avec un seul interlocuteur présente généralement des avantages (représentativité, identification par les financeurs, simplification des montages administratifs, ...): 2 pour les solutions regroupant plusieurs porteurs majeurs, 5 pour les solutions regroupant plusieurs porteurs mineurs, 8 pour les solutions au portage mixte (plusieurs porteurs + 1 majeur).	Fondamental x 4
<b>Catégorie budgétaire</b> Caractériser la nature de l'enveloppe moyenne de création/fonctionnement en fonction des prises en charges et typologies proposées : 1 à 10 en fonction de l'échelle de budget du scénario	Important x 2
<b>Modèle de financement</b> Recherche de la pérennité et indépendance financière : 0 à 4 pour les scénarii aux financements très difficiles à mettre en œuvre, 5 à 7 pour les scénarii à financements moyennement mobilisables, 8 à 10 pour un financement plus facilement mobilisable (ressources internes + extérieures)	Fondamental x 4
<b>Sensibilisation</b> Prise en compte de l'impact des solutions en termes de sensibilisation du public : 2 à 4 pour les scénarii n'améliorant que peu la représentativité grand public, 5 à 7 s'ils améliorent clairement l'identification et la représentativité auprès du grand public, 8 à 10 s'ils améliorent et diffusent de la pédagogie.	Important x 2
<b>Développement local</b> : apport de compétence / connaissance sur le territoire Impact des scénarii sur le développement professionnel, acquisition de compétences, connaissances sur les espèces et autres activités : 1 si pas d'apport de développement à 10 si opportunités variées et portage d'activités complémentaires.	Minimal x 1

Ainsi, une fois la matrice de sélection pondérée, le tri s'opère entre les scénarii, mettant en avant les solutions les plus réalistes à envisager pour une réponse au contexte local identifié.

Tableau 6 - Matrice de sélection pondérée des scénarii envisagés

Critères / Scénarii	1	2	3a	3b	3c	4a	4b	4c
Degré de prise en charge	30	40	40	40	50	50	50	60
Pertinence écologique	2	20	8	16	24	28	36	44
Organisation générale et RH	20	12	8	8	4	8	8	4
Contrainte foncière	40	32	24	12	4	20	8	4
Portage / Typologie	20	32	32	32	8	32	32	8
Catégorie budgétaire	20	16	12	8	4	12	8	4
Modèle de financement	32	40	20	20	8	28	28	8
Sensibilisation	8	12	14	14	16	18	16	20
Développement local	1	3	6	6	9	7	7	10
<b>Total :</b>	<b>173</b>	<b>207</b>	<b>164</b>	<b>156</b>	<b>127</b>	<b>203</b>	<b>193</b>	<b>162</b>

Le tableau 6 montre que les deux principaux scénarii préconisés sont le scénario 2 de renforcement du réseau d'acteurs actuels couplé à la création d'une structure de gestion des EEE et le scénario 4a de création d'une structure de soins O/M/R et de gestion des EEE, couplé au maintien du réseau d'acteurs pour les tortues marines. Si le scénario 4b se classe en 3<sup>ème</sup> position pour des raisons de multiplicité des coûts et procédures à engager, il est à noter que le scénario 1, pouvant être considéré comme celui « du moindre effort » (renforcement du réseau d'acteurs actuels et création d'un réseau de gestion EEE) obtient aussi une très bonne notation pondérée. Dans tous les cas, la mise en œuvre d'une option de gestion des EEE préfigure des réponses de meilleure qualité pour le contexte local identifié, en cohérence avec les risques écologiques et économiques associés, précédemment abordés.

## V. Préconisations & perspectives

De manière générale, ce travail préfiguratif a engagé la mise en réseau des acteurs du soin à la faune sauvage et de gestion des EEE en Martinique. Il a permis l'ébauche d'une structuration de la réponse à apporter au territoire et des pistes de déploiement.

Une première étape à envisager pourrait par exemple résider dans l'entretien de cette dynamique de mise en réseau des acteurs, au travers notamment, la mise en place d'outils fédérateurs, catégorisant et cadrant comme des **fiches réflexes**, identifiées par tous comme un bon point de départ pour améliorer les connaissances, le fonctionnement et les options de réponses *a minima*, que ce soit pour la FSD que pour les EEE. Dans cette optique, l'amélioration de la communication entre acteurs ainsi que la remontée aux services instructeurs des problématiques des structures pour mener à bien leurs actions de soins semblent inéluctables pour faire perdurer la dynamique collective autour de ces problématiques.

A la lumière des scénarii à envisager en priorité, de leurs opportunités sur le territoire, des recommandations formulées par les structures de soins et des axes de réflexion émanant du Comité Consultatif, il est proposé un ensemble de perspectives à initier pour donner suite à ce travail préfiguratif :

1. **Constituer un ou des groupe(s) de travail** autour des scénarii prépondérants et qui prendraient du sens auprès d'acteurs volontaires.
2. **Identifier une ou des structure(s) porteuse(s)** au scénario retenu. Cette ou ces structures doivent pouvoir justifier d'une expérience et d'une expertise sur la faune considérée ainsi que, *a minima*, une capacité financière nécessaire à l'avance de trésorerie pour engager des premières dépenses. A l'issue de la réunion de restitution de la présente étude, plusieurs acteurs ont en effet manifesté leur intérêt à échanger collectivement sur leurs perspectives et volonté d'action. Cette dynamique de concertation n'enlève en rien le poids des autres projets en cours ou prévisionnels inscrits, individuellement, dans les objectifs opérationnels de chaque acteur. Des premiers échanges ont eu lieu et ont permis d'apporter un éclairage sur les perspectives possibles pour le territoire :
  - Les Jardins de la Mer se positionnent ainsi sur les scénarii permettant le développement d'un centre de soins physique tortues marines. A minima, cette structure propose la mise à disposition de son site (bail communal, accès à la mer, pompage et AOT), de ses infrastructures (bassins) et de son matériel pour la mise en place d'un centre de soins tortues marines.
  - Le Zoo de Martinique se positionne sur les scénarii permettant la mise en réseau des acteurs. Cette structure porte actuellement un projet de mise en place d'un centre de soins à la faune sauvage (taxons non précisés) et confirme son intérêt de travailler en collaboration avec les autres initiatives du territoire.
  - L'association Nakinina se positionne sur les scénarii permettant la recherche de solutions au placement des EEE. Cette structure propose la mise en œuvre d'un fonctionnement de placement des EEE en familles d'accueil. A la suite de premières recherches et échanges, la DEAL Martinique confirme que cette solution n'est pas transposable à l'heure actuelle au cas martiniquais à cause des restrictions de la réglementation. Il conviendrait d'apporter une suite à cette dynamique, soit en accompagnant l'association dans la mise en œuvre de démarches permettant des

solutions de placements réglementaires, soit en cherchant à faire évoluer la réglementation au regard des besoins réels du territoire et de l'impasse dans laquelle cette réglementation pousse les initiatives, soit encore en menant des réflexions dans la recherche d'autres solutions au devenir des EEE avec cet acteur.

- L'association Le Carouge se positionne sur les scénarii permettant la prise en charge de l'avifaune, terrestre et marine. Cette structure propose l'engagement de ses ressources humaines expérimentés (capacitaire et bénévole), de son matériel (cages, filets, etc.), de son réseau bénévole et de ses conseils téléphoniques.

Ce volet suggère également de dresser un état des lieux exhaustif du personnel disponible et volontaire sur le territoire (capacitaires, personnes expérimentées, vétérinaires, etc.) pour soutenir la capacité d'engagement d'une ou plusieurs structures porteuses.

3. **Décrire le ou les projet(s) retenu(s)** : ses objectifs, sa réponse aux besoins du territoire, ses besoins zootechniques, un chiffrage prévisionnel (investissement, frais de fonctionnement), un calendrier de mise en œuvre, etc. Il n'est pas exclu, à ce niveau du projet, de chercher à évaluer au mieux les besoins d'accueil. En l'occurrence, pour le cas des tortues marines, il paraît indéniable de chercher à impliquer les marins-pêcheurs au réseau de sauvetage et ainsi, pouvoir apporter une estimation plus réelle des cas de prises en charge annuels. Cet exemple témoigne du besoin de consolider certains réseaux en place.
4. En cas de projet comprenant la mise en œuvre d'un centre d'accueil physique, **engager la recherche foncière** en fonction du projet décrit, selon les taxons considérés, sera primordiale au vu des indicateurs de dimensionnement identifiés. Cette recherche peut s'appuyer sur les solutions existantes. L'accessibilité grand public et la proximité avec une structure vétérinaire semblent, à l'heure actuelle, les paramètres fonciers les plus importants à considérer. Certaines communes répondent relativement bien à ce genre de requête et permettent de favoriser l'implantation d'un tel projet à moindre coût. La capacité d'accueil du centre n'est pas toujours corrélée à son emprise foncière. Le projet peut donc être évalué *a minima* en fonction des prospections foncières établies.
5. **Cibler les financements** en fonction du projet décrit. En effet, la protection de la biodiversité n'est pas une activité lucrative et une gestion *a posteriori* est souvent beaucoup plus onéreuse [1]. Dans tous les cas, elle nécessite des besoins : humains, matériels, financiers, etc. C'est pourquoi les structures de soins sont souvent portées par des associations à but non lucratif. Or, ce système de gouvernance montre ses limites quand il s'agit de considérer une activité d'urgence et la pérennité dans le temps. Les réseaux bénévoles sont souvent la force de ces structures mais qui pâtissent d'un besoin récurrent de mobilisation, de recherche et pérennisation de financements et surtout, rend les contraintes réglementaires d'autant plus difficilement absorbables. Le constat est donc que ce modèle ne semble plus viable et que la question de la responsabilité sociétale de la protection de la nature revient au cœur des réflexions à mener pour porter une structure de soins à la faune sauvage à la hauteur des exigences d'une cohabitation durable avec notre écosystème.

A l'échelle européenne par exemple (Tableau 7), il est possible de débloquer des financements sur des programmes uniques, le co-financement public restant alors possible. Des fondations, nationales ou internationales, sont également souvent prospectées pour débloquer des fonds. La possibilité représentée par le mécénat, si elle est peu pratiquée en France, peut se révéler judicieuse, tant du point de vue de la pérennité des fonds que pour l'ancrage patrimonial ou

économique local qu'il représente. De même, selon la considération de la responsabilité sociétale envisagée, une taxe ou redevance publique pour le soin à la faune sauvage peut être proposée à plusieurs échelles (communes, EPCI, Collectivité, ...), dépendamment par exemple de la quantité et l'origine de la détresse des cas pris en charge sur les communes ou tout simplement pour faire appel au soutien citoyen par une redevance peu onéreuse réglée par les administrés. Tout projet devra être accompagné pour son portage afin de pallier aux difficultés financières lourdes et récurrentes. La recherche de financements pérennes doit être considérée au stade le plus précoce du projet, tant pour le volet de création que pour le volet de fonctionnement quotidien, afin notamment d'optimiser son fonctionnement et le rôle des ressources humaines mobilisées.

Tableau 7 - Exemples de leviers financiers envisageables en fonction des problématiques

Problématique	Exemples de leviers financiers privé			Exemples de leviers financiers publics		
	Local	National	International	Local	National	International
<b>Faune Sauvage en Détresse</b>	Fondations dédiées au patrimoine (Clément, ...), Mécénat d'entreprise (GHB, ...), Club d'entreprise (Rotary, Lion's Club, ...)	Fondation de France, Fondation Nicolas Hulot, Fondation 30 Millions d'amis, ...	Fondation TOTAL, Fondation GDF Suez, Fondation Véolia Environnement, BIOME, Fonds de dotation ITANCIA, ...	Programmes locaux (TEMEUM, OFB, ...) Collectivité (CTM, EPCI, Communes, ...)	Programmes Nationaux (OFB, Financements éventuels des services instructeurs, ...)	Fonds Européens (FEDER, LIFE, ...)
<b>Espèces Exotiques Envahissantes</b>	idem	peu propice	Programmes de soutien à la réduction du risque écologique représenté par les EEE, coopération, ...	Collectivités (CTM, EPCI, Communes, ...)	Programmes Nationaux, Financements identifiés des services instructeurs, ...	idem
<b>Saisies</b>	Ressources d'hébergement local par structures adaptées, qui absorbent le cout d'entretien.			Dommages imposés juridiquement aux propriétaires défaillants, (à postériori) ...	Financements identifiés des services instructeurs, ...	

**6. Améliorer les options de formation**, à l'échelle du territoire. En effet, peu de formations semblent actuellement reconnues pour le soin à la faune sauvage et toutes hors département. L'expérience reste de rigueur pour faire valoir son niveau de compétences. Or, pour se faire de l'expérience, il faut pouvoir pratiquer et pour pratiquer, il faut une structure dédiée. Ce n'est pas le cas en Martinique et cela impose aux personnes volontaires de quitter le territoire. Dans cet esprit, le programme TEMEUM propose notamment actuellement un financement d'aide au compagnonnage. Mais au-delà de cette possibilité d'accompagnement financier, la situation fait face à une impasse qui suggère donc deux options : la tolérance des autorités de tutelle pour cette phase de formation informelle et la transformation des compétences en certificat de capacité pour les personnes formées (passage de la sauvegarde amateur à la sauvegarde professionnelle). A l'heure actuelle, il existe même plutôt en Martinique un transfert de compétences « inverse », de bénévoles vers les vétérinaires (Le Carouge, com. pers.). La formalisation d'un scénario ouvrira des possibilités dans ce domaine, à une échelle locale, même si les professions des centres de soins sont actuellement en discussion à l'échelle nationale.

- 7. Développer une stratégie de communication** comprenant : un plan de communication, un calendrier, des objectifs de communication, des outils dédiés, etc. La communication autour d'un projet de soins à la faune sauvage, et d'autant plus de gestion des EEE, semble primordiale pour accompagner l'engagement des structures porteuses, permettre une diffusion harmonisée des messages autour des objectifs déployés, s'assurer de l'adhésion citoyenne du territoire (d'autant plus en cas de cumul avec la gestion des EEE) et anticiper les écueils des effets boomerang et comportements inappropriés.

Dans cette perspective de déploiement, la démarche de la présente étude aura permis que la SEOR se propose, par exemple, d'accompagner la mise en place d'un scénario en Martinique pour faire bénéficier au territoire de son expérience au déploiement d'un centre de soins à la faune sauvage et de gestion des EEE.

Enfin, à l'heure où le contexte international, induit par l'épidémie de la Covid-19, fait prendre conscience que nous vivons dans un espace naturel partagé avec la faune sauvage, la **veille sanitaire** semble plus que de rigueur et toute démarche initiée devrait considérer la centralisation des connaissances sur les maladies de la faune sauvage et ainsi permettre une réactivité accrue face à une éventuelle alerte sanitaire. Les exemples pertinents de mise en lien avec les réseaux de surveillance épidémiologique (ex. réseau SAGIR) présentés dans l'étude sont autant de pistes à suivre.

Reste enfin que la **problématique des saisies** doit être considérée à juste titre, de façon optionnelle aux propositions de scénario qui seraient envisagées, pour assurer à la fois le bien-être animal et faciliter la mise en œuvre d'une réponse, par les agents et structures concernées. Un travail de réflexion autour de procédures harmonisées semble nécessaire, rejoignant les propositions de fiches réflexes déjà évoquées.



## CONCLUSION

Dans un contexte global de besoin exprimé par les professionnels du secteur de refondre le fonctionnement des centres de soins (modèle économique et réglementation nationale au regard de la professionnalisation de ces structures), du constat de l'augmentation croissante des cas de prises en charge, associé au manque de moyens, aux problématiques de pérennité financière, d'accessibilité à la professionnalisation par manque de formations adaptées et ciblées, de limites d'un fonctionnement associatif de mobilisation constante qui détourne les compétences de soin, au constat de l'évolution de l'intégration de la cause animale et de la biodiversité, de la démultiplication des moyens de communication et d'un contexte sanitaire perturbé remettant en question les interactions de l'Homme avec la faune sauvage dans un habitat régulièrement partagé, l'étude se positionne à un tournant stratégique du rôle de ces structures dans la société.

Si certaines espèces menacées bénéficient de plans nationaux d'actions en leur faveur, la coordination des interventions menées dans ces cadres, interviennent trop souvent *a posteriori* des états de menace généralement avancés et souvent en lien avec les impacts d'espèces exotiques envahissantes. Par leur rôle de veille sanitaire et écologique, les centres de soins à la faune sauvage sont un outil préventif et de suivi de l'état de la faune sauvage, en plus de leur impact direct sur la conservation (individuelle, spécifique ou écosystémique), pouvant permettre d'orienter les politiques de gestion au plus près de la réalité, en fonction des menaces directes et pas seulement une fois que la menace sur la conservation de l'espèce est avérée. Leur existence permet de mieux intégrer la préservation du milieu naturel avant dégradation, et pas seulement sur des cas d'espèces menacées mais bien de façon plus généraliste quant à l'état de santé du milieu, en temps réel et en vue d'alimenter directement les mesures de gestion.

Cette étude de préfiguration commandée par la DEAL Martinique a donc eu pour objectif de prendre le pouls du contexte martiniquais de la gestion de la faune sauvage pour en décrire le contexte au plus juste afin de réfléchir, avec ses acteurs, aux besoins réels du territoire et aux options envisageables pour chercher à déployer dans l'avenir des solutions de prise en charge adaptées. Partie d'un cadre large, l'étude a été menée en concertation avec le territoire, grâce à un Comité Consultatif d'acteurs sollicités pour de la FSD ou des EEE. Le travail de mise en commun de la connaissance des acteurs a ainsi conduit à la mise en place d'une dynamique collective, confortée par un travail d'enquête auprès de structures ouvertes au partage et au retour d'expérience. Ainsi, des scénarii et outils de préfiguration ont pu être développés, pour appréhender en détail les réponses adaptées au territoire et actionner les perspectives les plus pertinentes pour l'avenir.

Si l'analyse martiniquaise permet de mettre en exergue l'existence de ressources déjà présentes mais mal exploitées sur le territoire, elle fait également apparaître des besoins de régularisation, de formalisation des statuts et procédures, ainsi que des besoins de médiation, qui doivent pouvoir trouver une réponse grâce à l'éclairage apporté par la préfiguration concertée réalisée. Le besoin **d'implication d'une unité faune sauvage, dédiée aux cas de détresse mais aussi à la gestion des EEE, pour le département** semble donc bien réel, les services de l'Etat, initiateurs de la démarche, pouvant envisager d'être fédérateurs d'une action collective pour une solution concertée. Les scénarii proposés devront être étudiés par l'ensemble des acteurs et engagés de concert avec les autorités de tutelle, pour permettre à des acteurs ou des projets d'acteurs de trouver leur place sur le territoire.

Au travers de l'éclairage apporté sur le contexte actuel et à venir pour la Martinique, se pose finalement la **question de la responsabilité sociétale** de la faune sauvage. En témoigne les écueils et « no mans lands » réguliers entre les acteurs souvent passionnés mais finalement engagés par la force

des choses et les autorités de tutelle. Si les contextes peuvent être différents en fonction des régions ou des départements, les constats finaux restent similaires : des institutions en manque de solutions des deux côtés de la barrière, une faible connaissance des faisabilités, un manque d'accompagnement, des initiatives spontanées mais désorganisées à l'échelle du territoire, ... La question de savoir à qui doit incomber la responsabilité (médiative, opérationnelle, financière, ...) de cette prise en charge reste entière pour la faune sauvage en détresse. La composante anthropique malheureusement trop fréquente dans les causes rencontrées nous renvoie à une responsabilité plus globale qu'à l'échelle des structures, qui tentent de s'engager à leur niveau, et si la réponse de la responsabilité légale nous échappe à ce jour, le bon sens voudrait que celle-ci soit partagée équitablement entre les émanations de l'Etat sur un territoire et ses acteurs fonctionnels et compétents. En ce qui concerne les EEE, si l'importance de leur gestion ne fait aucun doute en termes de préservation de notre biodiversité déjà bien malmenée et de poids économique sous-jacent, l'arsenal législatif aujourd'hui déployé place les organes d'application en position de mettre en œuvre des moyens adaptés pour pouvoir y répondre, sans pour autant apporter de solutions opérationnelles.

Le cas du contexte martiniquais ne déroge ainsi pas à la règle et les solutions qui seront développées devront pouvoir en partie répondre à cette interrogation pour **s'intégrer dans le maillage des acteurs locaux et accompagner la médiation grand public** plus que nécessaire pour une gestion efficace des problématiques de faune sauvage en milieu insulaire.

## Bibliographie

### Textes réglementaires

Articles L 411-1, L 411-5 à 10, R 411-31 à 47, R 413-2 à 23 et L 512-1 du Code de l'Environnement.

Arrêté ministériel du 11 Septembre 1992 relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage.

Arrêté du 21 novembre 1997 définissant deux catégories d'établissements, autres que les établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée, détenant des animaux d'espèces non domestiques.

LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Décret n° 2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales.

Arrêté du 17 janvier 2018 fixant la liste des mammifères terrestres représentés dans le département de la Martinique protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques.

Arrêté du 8 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique.

Arrêté du 7 juillet 2020 relatif à la régulation de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Martinique - interdiction de toutes activités portant sur des spécimens vivants.

### Publications électroniques

[1] <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/faune-terrestre-et-eau-douce-r416.html>

[2] <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

[3] <https://especes-envahissantes-oultremer.fr/>

[8] <https://www.reseau-soins-faune-sauvage.com/>

### Publications/rapports

[4] Maillot E., Bavard D. et Guth M-O. Conditions d'accueil des animaux d'espèces non domestiques saisis ou recueillis – Faune Sauvage Exotique. Rapport, 2010.

[5] Bretesche T. Le Règlement (UE) n° 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes du 22 octobre 2014 : un nouvel instrument communautaire au service de la protection de la biodiversité. Revue Juridique de l'Environnement, n°4, 2015. pp. 631-648

[6] Diagne, C., Leroy, B., Vaissière, AC. *et al.* High and rising economic costs of biological invasions worldwide. Nature, 592, 571–576, 2021.

[7] Dvihally P. Bilan SOS faune Sauvage - Antenne de Guadeloupe. Rapports d'activité annuels, 2015 et 2016.

[8] Parc des Mamelles. Bilan d'activité du Centre de soins SOS Faune Sauvage Antilles-Guyane. Rapports d'activité annuels, 2017 et 2018.

[9] LPO PACA. Gestion du centre régional de sauvegarde de la faune sauvage - Rapport d'activité de l'année. 2018 et 2019.

[10] Fabre A. Etude de faisabilité de la mise en place d'un centre de soins de tortues marines à Mayotte. Parc naturel marin de Mayotte. Rapport de stage, 2014.

# *Annexes*

## Annexe 1 : liste des structures sollicitées pour participer au Comité Consultatif

### Institutions publiques

- DEAL Martinique
- Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de Martinique / Service de l'alimentation (SALIM), Pôle « Protection de l'environnement et suivi des contaminations » (PESC)
- DAAF Martinique / Service de l'alimentation (SALIM), Pôle « Santé et protection animale et végétale » (SPAV)
- Office National des Forêts (ONF) / Equipe d'animation des PNA iguane des Petites Antilles et tortues marines
- Réseau échouages tortues marines (RETOM)
- Réseau opérationnel cétacés et mammifères marins (ROCEM)
- Office Français de la Biodiversité (OFB) / Cellule technique et connaissances
- OFB / Parc Naturel Marin de Martinique
- OFB / Sanctuaire AGOA
- OFB / Service Départemental 972
- Office de l'Eau (ODE)
- Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)
- Parc Naturel Régional de Martinique (PNRM)
- Gendarmerie
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 972
- Douanes
- CACEM
- Espace Sud
- Cap Nord

### Structures animalières

- Zoo de Martinique
- Ferme de Perrine
- Les Jardins de la Mer

### Vétérinaires

- Dr Delphine BAILLY
- Dr Candice BUISSERET
- Dr Jean-Louis CHICHE
- Dr Emmanuelle HOAREAU
- Dr Jean-Marie LIABEUF
- Dr Martial PLISNIER
- Dr Jean-Luc SOTTOVIA
- Dr Valérie-Jeanne VACHERON

### Associations

- Association des vétérinaires de Martinique
- Société de Protection des Animaux de Martinique
- Le Carouge
- Les Manicous Bleus
- Nakinina
- Le Ti refuge
- SOS Animaux de compagnie
- RSP Martinique
- SEPANMAR



Annexe 2 : photos d'illustration de la visite du site « Les Jardins de la Mer » (Sainte-Anne, Martinique)





**Annexe 3** : tableau synthétique des structures enquêtées par critère de choix

- 10 répondants sur 15 structures sélectionnées
- Critères de sélection : localisation / faune prise en charge

Localisation / réglementation	Continentale	Insulaire				
		Tempéré	Autre région	Tropical		
				Caraïbe		
				Réglementation étrangère	Réglementation française	
			Code env. spé.	Code env. national		
Nombre de structures	3	1	3	1	1	1



**2**

Reptiles / Mammifères / Oiseaux

Tortues marines



**5**

Reptiles / Mammifères / Oiseaux



**3**

Tortues marines

## BILAN D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION LE CAROUGE EN 2013



Éducation à l'environnement

Sorties d'observation

Suivi, inventaire, baguage

Dératisation

Bases de données, expositions





**LISTE DES OISEAUX RECUPERES ET SOIGNES  
POUR L'ANNEE 2013  
PAR L'ASSOCIATION LE CAROUGE**

ESPÈCES	DATE/ LIEUX	COMMENTAIRES
Petite buse adulte	01/2013 SAINT JOSEPH	Chez M. JEAN BAPTISTE Englué Sur La Colle pour Les rats Intervention Dr. SOTOVIA, Relâché 10 Jours Après
Perroquet Amazone	02/2013 CLUNY – FORT DF FRANCE	Aile Cassé et Infecté. Intervention Dr. SOTOVIA, euthanasié
Balbusard Pêcheur	03/2013 RIVIÈRE PILOTE	M.Walpark tél : 0696 52 05 94 Aile cassé et infecté, intervention Dr. SOTOVIA, euthanasié
Petite buse immature	03/2013 MORNE VERT	Récupéré Par Gisèle Mondesir Intervention Dr. SOTOVIA Relâché En Bonne Santé 15 Jours après
Pélican adulte	11/03/2013 TROIS ILETS	Trouvé Par Un Pêcheur auxTrois Ilets Aile Cassée, intervention Dr. SOTOVIA, mise d'une broche est Partie pour la Guadeloupe
Petite buse adulte	31/4/2013 GROS MORNE	Trouvé au bord de la route de bois lézard Dr. Plisnier le 02/04/2013 Intervention Dr. SOTOVIA problème d'articulation à la patte chronique, relâché le 05/13/2013
Coulicou manioc	27/4/2013 LORRAIN	0696 75 49 16 évadé de la cage le 5/5/13
Tournepierre	02/5/2013 ROBERT	Ifremer la récupéré dans un casier d'élevage de poisson Relâché à trinité en bonne santé 10/5/2013
Frégate femelle	12/5/2013 SAINTE MARIE	chez Mme. Velayoudon problème neurologique. ne mange pas seul.
Héron vert juvénile	13/5/2013 Vétérinaire ROBERT	Intervention Dr. SOTOVIA Mort le lendemain

<b>Pluvier semi palmé</b>	<b>01/10/2013</b> <b>FORT DE FRANCE</b>	<b>Mme. Jourdain Tél 0696459222</b> <b>Relâché le lendemain</b>
<b>Phaéton à bec rouge</b>	<b>10/12/2013/</b> <b>FRANÇOIS</b>	<b>mort le lendemain</b>
<b>Coulicou manioc</b>	<b>04/2013</b> <b>BASSE-POINTE</b>	<b>Mme Jourdain</b> <b>Tél : 0696 75 49 16</b>
<b>oiseau marin, aile et patte cassée</b>	<b>26/04/2013</b> <b>CARBET</b>	<b>M. Forner Tél : 0696 29 89</b>
<b>Poussin Moqueur des savanes</b>	<b>SCHËLCHER</b>	<b>M. Michel hilderald</b> <b>Tél : 0696 22 24 35</b>



**Annexe 5:** exemple de communication erronée sur les réseaux sociaux par une clinique vétérinaire de Martinique, avril 2021 (*l'identité de la structure a été volontairement cachée*)



**Clinique Vétérinaire Martinique**  
9 avril, 12:11 · 🌐

[ Faune sauvage en Martinique ]

Ce matin nous avons reçu en consultation au Cabinet vétérinaire une petite Mangouste indienne (*Urva auropunctata*) de moins d'un mois, retrouvée dans la forêt. L'examen clinique n'a révélé aucune anomalie de santé. L'objectif est de replacer la petite Mangouste à l'endroit d'origine pour que sa mère puisse la retrouver au plus vite. Cette espèce prédatrice a été introduite en Martinique, au milieu du 18e siècle, afin d'éliminer les serpents et les rats qui constituaient un véritable fléau dans les plantations de canne à sucre. Actuellement, sa population est régulée dans le cadre de campagnes de capture organisées par la DEAL, pour faire face à leur goût prononcé pour les oeufs de tortues marines, espèces protégées en danger d'extinction critique.

**IMPORTANT.** "J'ai trouvé un petit faune sauvage dans la nature, que dois-je faire ?" (oiseaux, mammifères, reptiles, etc) : La faune est interdite de détention par la loi par un particulier. Il est interdit de l'appivoiser. Si vous trouvez des petits dans la nature qui ne vous paraissent PAS blessés, laissez les là où vous les avez trouvés en les plaçant éventuellement dans un endroit plus caché. Leur meilleure chance de survie est de retrouver leur mère. De plus évitez de les toucher avec vos mains nues et de trop les manipuler pour ne pas mettre trop d'odeur inconnue sur son pelage/plumage/peau, ce qui pourrait repousser la mère. Si le petit est blessé, n'hésitez pas à nous contacter. **Voir moins**

👍❤️ 10

1 partage

### Scénario 1 : option 1 « Consolider les réseaux »

- **Objectif principal** : restructurer la réponse de prise en charge actuelle et assurer la pérennité des structures porteuses des réseaux, pour la part de leur activité concernant la FSD et/ou les EEE.
- **Description** : ce scénario préconiserait la consolidation du réseau d'acteurs historiques déjà impliqués sur les problématiques à ce jour. Cette consolidation permettrait d'uniformiser la réponse des acteurs pour chaque statut d'espèces, auprès des demandeurs (majoritairement les particuliers). Le scénario nécessite la clarification des statuts, l'assignation des rôles de chacun, la délivrance des autorisations adéquates, l'amélioration de l'identification des acteurs, la pérennisation financière des moyens, l'harmonisation des outils de communication, etc.
- **Consolidation des réseaux O/M/R, TM et EEE** :
  - Cadre réglementaire à préciser pour chaque acteur identifié, dépendamment des taxons accueillis, autorisation pour la collecte, le transport et l'accueil ;
  - Faune O/M/R/TM, en fonction des acteurs, et EEE : diluées ? centralisées ?
  - Dimensionnement : acteurs pour l'ensemble des besoins identifiés du territoire ;
  - Typologie / Statut de la structure porteuse : association, privé, externalisations ;
  - RH : capacitaires disponibles, compétences d'entretien existantes, bénévoles, etc. ;
  - Financement : éparse entre les acteurs, dépendant des statuts ;
  - Autres activités : non, si ce n'est autres activités déjà pratiquées par les acteurs. Le soins FSD ou la gestion EEE ne serait qu'une activité complémentaire de l'activité principale des acteurs ;
  - Fonctionnement opérationnel : permanence téléphonique/mail, réception du public par chaque acteur ;
  - Zootechnie : propre à chaque acteur, dépendamment des taxons accueillis ;
  - Foncier : réparti sur l'ensemble de l'île ;
  - Financement : FSD : à flécher (voir paragraphe dédié) / EEE : DEAL 972 pour soutien des acteurs EEE.
- **Ressources disponibles** :
  - FSD : ROCEM + RETOM + association Le Carouge + vétérinaires
  - EEE : association Nakinina / Plan de Lutte Iguane Commun / PNA iguane péyi
- **Moyens** : ce scénario pourrait *a minima* passer par :
  - La mise en œuvre de fiches-réflexe par espèces, diffusées au sein de tous les acteurs pour uniformisation de la réponse auprès du grand public ;
  - La précision (fiches, révisions éventuelles, etc.) des statuts des espèces du territoire ;

- Une communication d'identification pour le grand public (quel acteur pour cela ? DEAL, consortium d'acteurs ?) ;
- Une homogénéisation des outils de communication externes des acteurs ?
- Eventuellement, envisager une formation homogène des membres du réseau ? qui la dispense ?
- Aller jusqu'à un numéro unique d'urgence faune avec une équipe de coordination ?

Dans ce scénario, aucune structure physique « Centre de soins FSD » ou « Centre de Gestion EEE » n'est proposée. Les accueils et prises en charge restent inhérents aux acteurs identifiés et autorisés pour.

▪ **Matrice AFOM scénario 1**

		+++	---
		Atouts	Faiblesses
<i>Interne</i>		<p>Faune prise en charge : tous les taxons + volumes</p> <p>RH : capacités disponibles, compétences d'entretien existantes, bénévoles, vétérinaires</p> <p>Bonne couverture géographique sans contrainte foncière</p>	<p>Faune : besoin de statut clair pour les espèces, manque de connaissance</p> <p>Inexistence réseaux EEE actuel (PLIC)</p> <p>Typologie : Pas de coordination dédiée / Incertitude/démobilisation lié au caractère bénévole</p> <p>RH : Multiplicité = dilution compétences</p> <p>Financements : ciblage difficile</p> <p>Zootechne : Accueil véto limité dans le temps, pas de lieu de convalescence</p>
		Opportunités	Menaces
<i>Externe</i>		<p>Mobilisation facilitée financements grâce PNA Tortues marines / IPA</p> <p>Financements DEAL / EEE</p> <p>Ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FSD : ROCEM / RETOM / Carouge / Vétérinaires</li> <li>- EEE : Nakinina / PLIC / PNA-IPA</li> </ul>	<p>Multiplicité des dossiers réglementaires</p> <p>Incertitude soutien politique (financements, foncier, accompagnement, ...)</p>



## Scénario 2 : option 2 + option 1 « Focus sur les EEE »

- **Objectif principal** : centraliser la prise en charge des EEE (pour les particuliers et l'ensemble des acteurs) et assurer une prise en charge *a minima* de la FSD. Objectif secondaire : visibilité et identification par le grand public, pédagogie pour intégration de la problématique des EEE.
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un centre de gestion des EEE, accueil et sensibilisation, accompagné de la consolidation du réseau de prise en charge de la faune sauvage en détresse.
- **Centre de gestion EEE**
  - Règlementation : cadre réglementaire fixé EEE, autorisation pour collecte, transport, destruction / possibilité de placement selon réglementation des niveaux des EEE
  - Typologie / Statut structure porteuse : association, privé, externalisations ?
  - Faune : toutes espèces d'EEE, dimensionné pour les besoins du territoire : 300-400 individus IC / Tortues de Floride / mangoustes / racoon / manicou ? / Psittacidés
  - Autres activités : médiation scientifique, amélioration des connaissances (recherche/conservation/réflexion valorisation EEE), suivi sanitaire
  - Organisation sociale : salariés & réseau de bénévoles pour capture / rapatriement + 2 capacitaires faune captive pour relai
  - Fonctionnement opérationnel : permanence téléphonique/mail, réception du public
  - Zootechnie : accueil, salle de mise à mort, matériel de contention, congélateurs, volière, petit enclos
  - Foncier : pas de contraintes foncières particulières, favoriser une position centrale et accessible grand public, emprise foncière < 100 m<sup>2</sup>
  - Financement ciblé : DEAL 972 > EEE
- **Ressources disponibles**
  - PLIC et réseau PNA-IPA : RH habilités capture et mise à mort IC, réactivité face à l'urgence, couverture géographique
  - Conseils téléphoniques : Le Carouge / DEAL (PLIC) / ONF (PNA IPA)
  - Matériel capture/contention (mêmes acteurs)
  - Redirections possibles : Zoo de Martinique, association Nakinina
- **Réseaux FSD** : cf. scénario 1
- **Moyens**
  - Conception d'un centre physique d'accueil, de mise à mort et de redirection des EEE
  - Implantation sur le territoire (soutien politique local, municipalité, ...)
  - Service mobile de capture de EEE ?
  - Investissement en équipements
  - Recrutements et formation, création réseau bénévoles
  - Communication grand public, fiches réflexes
  - Groupes de réflexion à la valorisation des EEE

▪ **Matrice AFOM scénario 2**

		+++	---
<i>Interne</i>		<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
		Faune prise en charge : toutes espèces EEE / volumes, amélioration des connaissances sur les EEE	Faune : besoin de statut clair pour les espèces, manque de connaissances
		Besoins limités (RH, zootechnie, budget, foncier)	Typologie : porteur EEE à trouver / Incertitude/démobilisation lié au caractère bénévole
		RH : capacitaires disponibles, compétences d'entretien existantes, bénévoles, vétérinaires, personnel formé EEE	RH : multiplicité FSD
		Foncier : bonne couverture géographique FSD / Centralisation EEE	Zootechnie : accueil véto FSD limité dans le temps, pas de lieu de convalescence
		Financement ciblé	Site foncier à trouver
<i>Externe</i>		<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
		Cf. scénario 1 (DEAL + PLIC / Nakinina / Zoo)	
		Evolution récente de la réglementation	Cf. scénario 1
		Amélioration de la communication grand public sur les EEE	Dimensionnement : manque de données sur EEE du territoire, absence d'historique de centres analogues
		Avoir des RH dédiées EEE + VAE	
		Couverture horaire étendue	Risque d'effet boomerang

## Scénario 3 « Focus sur la Faune Sauvage en Détresse »

### a. Option 3 + option 1 : « Focus sur Avifaune/reptiles/mammifères »

- **Objectif principal** : proposer un site physique d'accueil et de soins pour la FSD permettant la convalescence en vue de son relâcher. Objectif secondaire : visibilité et identification grand public, pédagogie, acquisition de connaissances.
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un centre de soins pour la faune sauvage O/M/R en détresse, accompagné de la consolidation du réseau de prise en charge des tortues marines en détresse et de la formalisation d'un réseau de gestion des EEE.
- **Centre de Soins O/M/R**
  - Cadre réglementaire fixé : APO, Certificat de Capacité, autorisation de transport
  - Dimensionné pour les besoins du territoire : 105 à 200 individus / an
  - Typologies / Statuts : association, privé, externalisations ?
  - Faune : O/M/R
  - Autres activités : pédagogie passive, vitrine biodiversité, visites, autres ?
  - RH : capacitaires disponibles, compétences d'entretien, formation, externalisations ? recrutement nécessaire, réseau de bénévoles du centre à créer (cf. résultats enquête)
  - Fonctionnement opérationnel : permanence téléphonique/mail, réception du public
  - Zootechnie : hébergements, entretien et soins O/M/R (cf. résultats enquête)
  - Foncier : localisation centrale, accessibilité grand public, proximité cabinet vétérinaire
  - Financement : création / fonctionnement à flécher
- **Réseaux TM et EEE** : cf. scénario 1
- **Ressources disponibles**
  - Volonté des autorités de tutelle
  - Projet SOS Faune Sauvage Martinique
- **Moyens**
  - Conception d'un centre physique d'accueil et de soins (possibilité valorisation d'une structure existante ?)
  - Implantation sur le territoire (soutien politique local, municipalité, ...)
  - Investissement équipements
  - Recrutements et formation, création réseau bénévoles
  - Communication grand public



▪ **Matrice AFOM scénario 3.a.**

		+++	---
		Atouts	Faiblesses
<i>Interne</i>		Réglementation : dossier unique O/M/R	Faune : besoin de statut clair pour les espèces, manque de connaissances, distinguo TM et refus accueil EEE
		Faune : tous les taxons + volumes	Inexistence réseaux EEE actuel (PLIC)
		Autres activités : pédagogie, acquisition connaissances	Typologie : Incertitude/démobilisation lié au caractère bénévole, structure porteuse à identifier (FSD, EEE)
		Zootechne : meilleure réponse opérationnelle	RH : recrutement et constitution réseau
	Financement : subvention de création ? sollicitation de dons ?	Zootechne : mise en place, TM : Accueil véto limité dans le temps, pas de lieu de convalescence	
		FSD : Site foncier à trouver	
		Opportunités	Menaces
<i>Externe</i>		Cf. scénario 1 (TM/EEE)	Complexité montage dossier création
		Volonté autorités de tutelle	Brouillage message grand public à cause de la gestion différenciée des taxons
		Projet SOS Faune Sauvage Martinique	Incertitude soutien politique
			Pérennisation des financements externes

**b. Option 4 + option 1 : « Focus sur les tortues marines »**

- **Objectif principal** : proposer un site physique d'accueil et soin pour les TM nécessitant de la convalescence avant relâcher. Objectif secondaire : visibilité et identification grand public, pédagogie
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un Centre de Soins pour les Tortues Marines en détresse, accompagné de la consolidation du réseau de prise en charge de la Faune Sauvage O/M/R en détresse et de la formalisation d'un réseau de gestion des EEE.
- **Centre de soins TM** :
  - Cadre réglementaire fixé : APO, Certificat de Capacité, Autorisation de transport
  - Dimensionné pour les besoins du territoire : env. 20 TM adultes / an en routine
  - Typologies / Statuts : association, privé, externalisations ?
  - Faune : TM

- Autres activités : pédagogie, visites, vente produits dérivés, vitrine biodiversité, autres ?
- RH : capacitaires disponibles, compétences d'entretien, formation, externalisations ? Recrutement nécessaire, appui sur réseau bénévole en place ? (RETOM)
- Fonctionnement opérationnel : permanence téléphonique/mail, réception du public
- Zootechnie : hébergements, entretien et soins TM (cf résultats enquête), spécificité approvisionnement en eau
- Foncier : localisation littorale, AOT, pompage, accès mer, proximité cabinet vétérinaire
- Financement : création / fonctionnement, cibler des pistes privilégiées (AGOA, Parc Marin, CAR-SPAW, ... ?)

▪ **Réseaux O/M/R et EEE** : cf. scénario 1

▪ **Ressources disponibles :**

- Vétérinaires formés du RETOM
- Installations « Jardins de la Mer »

▪ **Matrice AFOM scénario 3.b.**

		+++	---
		Atouts	Faiblesses
<i>Interne</i>		Réglementation : dossier unique TM Faune : tous les taxons + volumes Autres activités : pédagogie, acquisition connaissances, ventes ? Zootechnie : meilleure réponse et convalescence Financement : subvention de création ? sollicitation de dons ? recettes ?	Faune : besoin de statut clair pour les espèces, manque de connaissance, distinguo O/M/R et refus accueil EEE Inexistence réseaux EEE actuel (PLIC) Typologie : Multiplicité O/M/R, Incertitude/démobilisation lié au caractère bénévole, structure porteuse à identifier (TM, EEE) RH : recrutement capacitaire et soignants spécialisés Zootechnie : mise en place, infrastructures lourdes, gestion des effluents, O/M/R : Accueil véto limité dans le temps, pas de lieu de convalescence TM : Site foncier à trouver, contrainte littorale
		Opportunités	Menaces
<i>Externe</i>		Cf. scénario 1 (O/M/R et EEE)	Complexité montage dossier création
		Charisme et statut espèces	Brouillage message grand public à cause de la gestion différenciée des taxons
		Bénévoles et Vétérinaires RETOM	Incertitude soutien politique
		Installations Jardins de la Mer	Pérennisation des financements

**c. Option 4 + option 3 + option 1 : « Focus tous taxons »**

- **Objectif principal** : proposer deux sites physiques différenciés d'accueil et soin (pour les O/M/R et pour les TM) en vue de leur relâcher. Objectif secondaire : visibilité et identification ciblée par le grand public, pédagogie
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un Centre de Soins pour la Faune Sauvage O/M/R en détresse ET d'un Centre de Soins pour les Tortues Marines en détresse, accompagné de la formalisation d'un réseau de gestion des EEE.
- **Centre de soins O/M/R** : cf. scénario 3.a.
- **Centre de soins TM** : cf. scénario 3.b.
- **Réseau de gestion EEE** : cf. scénario 1
- **Ressources disponibles** :
  - Volonté des autorités de tutelle
  - Projet SOS Faune Sauvage Martinique
  - Vétérinaires formés du RETOM
  - Installations Jardins de la Mer
- **Matrice AFOM scénario 3.c.**

	+++ Atouts	--- Faiblesses
<i>Interne</i>	Réglementation : 3 dossiers identifiés Dimension ciblée pour le territoire Faune : tous les taxons + volumes Autres activités : pédagogie, acquisition connaissances, ventes ? Zootechnie : réponse FSD optimale spécialisée et convalescence Financement : subvention de création ? sollicitation de dons ? recettes ?	Cf. scénario 1 (EEE) Refus accueil EEE Problème de communication sur les EEE RH : double recrutement capacitaire et soignants spécialisés Zootechnie : double mise en place, gestion des effluents Deux sites fonciers à trouver, contrainte littorale
	Opportunités	Menaces
<i>Externe</i>	Cf. scénario 1 (EEE) Clarification du message grand public FSD Charisme et statut espèces Volonté des autorités de tutelle Projet SOS Faune Sauvage Martinique Bénévoles et vétérinaires formés RETOM Installations Jardins de la Mer	Doublement complexité montage des dossiers création  Incertitude soutien politique  Financement : dédoublement de la demande et du problème de pérennité

## Scénario 4 « Faune Sauvage en Détresse & EEE »

### a. Option 3 + option 2 + option 1 : « Focus sur Avifaune/reptiles/mammifères + EEE »

- **Objectif principal** : centraliser la prise en charge de la faune sauvage (O/M/R) et des EEE & assurer *a minima* une prise en charge pour les autres taxons de la FSD (TM). Objectif secondaire : visibilité et identification ciblée par le grand public, pédagogie
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un centre de soins pour la faune sauvage O/M/R en détresse et d'un centre de gestion des EEE, accompagné de la consolidation du réseau tortues marines.
- **Centre de soins O/M/R** : cf. scénario 3.a.
- **Centre de gestion EEE** : cf. scénario 2
- **Consolidation du réseau TM** : cf. scénario 1
- **Ressources disponibles** :
  - Volonté des autorités de tutelle
  - Projet SOS Faune Sauvage Martinique
  - Vétérinaires formés du RETOM
  - PLIC et réseau PNA-IPA : RH habilités capture et mise à mort IC, réactivité face à l'urgence, couverture géographique
  - Conseils téléphoniques : Le Carouge / DEAL (PLIC) / ONF (PNA IPA)
  - Matériel capture/contention (mêmes acteurs)
  - Redirections possibles : Zoo de Martinique, association Nakinina
- **Matrice AFOM scénario 4.a.**

	+++ Atouts	--- Faiblesses
<i>Interne</i>	Cf. scénarii 2 + 3.a.	Cf. scénarii 2 + 3.a.  Accueil limité des tortues marines
	Optimisation RH / matériel / foncier	
	Facilité de renforcement du réseau unique RETOM	
	Opportunités	Menaces
<i>Externe</i>	Cf. scénarii 2 + 3.a.	Cf. scénarii 2 + 3.a.  Amalgame financeurs  Amalgame communication grand public

**b. Option 4 + option 2 + option 1 : « Focus sur les tortues marines + EEE »**

- **Objectif principal** : centraliser la prise en charge de la faune sauvage (TM) et des EEE & assurer *a minima* une prise en charge pour les autres taxons de la FSD (O/M/R). Objectif secondaire : visibilité et identification ciblée par le grand public, pédagogie
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique d'un centre de soins pour les tortues marines en détresse et d'un centre de gestion des EEE, accompagné de la consolidation du réseau des autres taxons de la FSD O/M/R.
- **Centre de soins TM** : cf. scénario 3.b.
- **Centre de gestion EEE** : cf. scénario 2
- **Consolidation des réseaux O/M/R** : cf. scénario 1
- **Ressources disponibles**
  - Vétérinaires formés du RETOM
  - Installations « Jardins de la Mer »
  - PLIC et réseau PNA-IPA : RH habilités capture et mise à mort IC, réactivité face à l'urgence, couverture géographique
  - Conseils téléphoniques : Le Carouge / DEAL (PLIC) / ONF (PNA IPA)
  - Matériel capture/contention (mêmes acteurs)
  - Redirections possibles : Zoo de Martinique, association Nakinina
  - ROCEM
- **Matrice AFOM scénario 4.b.**

		+++	---
<i>Interne</i>	Atouts		Faiblesses
	Cf. scénarii 2 + 3.b. + 4.a.		Cf. scénarii 2 + 3.b. Accueil limité O/M/R
<i>Externe</i>	Opportunités		Menaces
	Cf. scénarii 2 + 3.b.		Cf. scénarii 2 + 3.b. + 4.a. Amalgame identification grand public

**c. Toutes les options « Réponse exhaustive aux besoins du territoire »**

- **Objectif principal** : centraliser la prise en charge de la faune sauvage (O/M/R/TM) et des EEE & assurer *a minima* une prise en charge pour les mammifères marins. Objectif secondaire : visibilité et identification ciblée par le grand public, pédagogie
- **Description** : ce scénario proposerait la mise en place physique de deux centres de soins pour les O/M/R et les tortues marines en détresse et d'un centre de gestion des EEE, accompagné de la consolidation du réseau échouages des mammifères marins.
- **Centre de soins O/M/R** : cf. scénario 3.a.
- **Centre de soins TM** : cf. scénario 3.b.
- **Centre de gestion EEE** : cf. scénario 2
- **Consolidation du ROCEM** : identification et redirection par les structures physiques
- **Ressources disponibles**
  - Volonté des autorités de tutelle
  - Projet SOS Faune Sauvage Martinique
  - Vétérinaires formés du RETOM
  - Installations « Jardins de la Mer »
  - PLIC et réseau PNA-IPA : RH habilités capture et mise à mort IC, réactivité face à l'urgence, couverture géographique
  - Conseils téléphoniques : Le Carouge / DEAL (PLIC) / ONF (PNA IPA)
  - Matériel capture/contention (mêmes acteurs)
  - Redirections possibles : Zoo de Martinique, association Nakinina
  - ROCEM
- **Matrice AFOM scénario 4.c.**

	+++ Atouts	---
<i>Interne</i>	Cf. scénarii 2 + 3.c. + 4.a. + 4.b. Prise en charge optimale FSD/EEE	Faiblesses Cf. scénarii 2 + 3.c.
<i>Externe</i>	Opportunités	Menaces
	Cf. scénarii 2 + 3.c.	Cf. scénarii 2 + 3.c. + 4.a.